



GUIDE

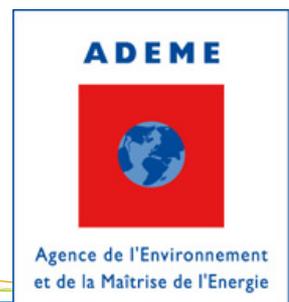
Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

Avec le soutien financier de :

Série Technique

DT 35

Mars 2011





AMORCE est une association de plus de 410 collectivités territoriales regroupant plus de 55 millions d'habitants (communes, intercommunalités, conseils généraux, conseils régionaux) et 186 professionnels.

Les trois domaines d'action d'AMORCE sont :

- La gestion de l'énergie et le développement des énergies renouvelables
- Les réseaux de chaleur
- La gestion des déchets

Dans ces trois domaines, AMORCE intervient sur les composantes des choix que doivent faire les collectivités territoriales :

- La technique
- L'impact sur l'environnement
- La réglementation
- L'économie (coûts, financements, fiscalité)
- Les modes de gestion, les marchés
- L'organisation entre les structures et les différents niveaux de collectivités
- Les politiques aux niveaux européen, national, territorial
- L'information, la concertation, le débat public.

Les objectifs d'AMORCE :

Organiser l'échange des connaissances et des expériences entre les membres de l'association, afin que chacun dispose des informations les plus récentes et les plus pertinentes pour gérer au mieux les déchets et l'énergie sur son territoire.

Défendre les positions des collectivités locales en matière d'énergie, de réseaux de chaleur et de déchets.

Proposer aux décideurs européens et nationaux des réformes qui améliorent les conditions économiques et juridiques de gestion de ces problématiques par les collectivités.

Notre représentativité et notre compétence sont reconnues aussi bien dans le domaine de l'énergie que des déchets. L'action d'AMORCE se situe à l'échelle locale, dans un cadre national et, de plus en plus, au niveau européen.

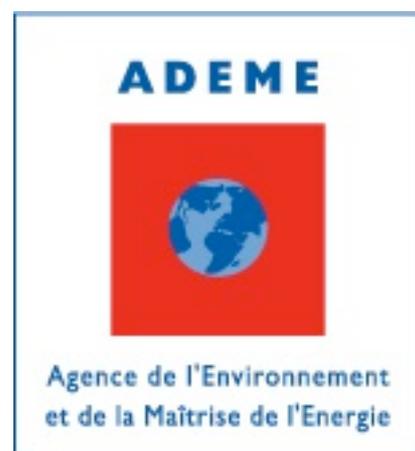
L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public **ses capacités d'expertise et de conseil**.

Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, **dans les domaines suivants** :

- la gestion des déchets,
- la préservation des sols,
- l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,
- la qualité de l'air,
- la lutte contre le bruit.



Remerciements :

Nous remercions l'ensemble des collectivités, des exploitants et des associations d'insertion qui ont contribué à la réalisation de ce recueil de bonnes pratiques. Merci également aux conseillers formation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour leurs informations.

Rédaction : Christelle Honnet, AMORCE

Contributions : l'ensemble des collectivités et associations contactées

Relecture : Olga Kergaravat, ADEME

AMORCE
7, rue du Lac
69422 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 72 74 09 77
Fax : 04 72 74 03 32
amorcer@amorcer.asso.fr
www.amorcer.asso.fr

ADEME
20, rue du Gresillé
BP 90406
49004 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 20 41 20
www.ademe.fr

© AMORCE / ADEME - mars 2011
Guide réalisé en partenariat et avec le
soutien financier de l'ADEME
Réf. ADEME 7155

Introduction

La France possède un parc de déchèteries important qui arrive à maturité (environ 4400 sites en 2007¹ soit une moyenne nationale de 14 400 habitants par déchèterie).

Cependant, certains sites sont vieillissants, parfois inadaptés à l'évolution des filières de traitement et aux nouveaux flux collectés (filières de Responsabilité Elargie du Producteur). De plus, les collectivités observent une augmentation des vols et des dégradations des sites. Les tonnages de déchets collectés en déchèterie (une moyenne de 170 kg par habitant de déchets collectés en déchèterie en 2007¹) augmentent chaque année, rendant plus compliquée la gestion des sites.

Enfin, dans les grandes agglomérations, le manque de foncier disponible rend difficile l'implantation de déchèteries de taille suffisante pour collecter les déchets des habitants. Elles doivent alors être bien organisées pour capter le maximum de gisement valorisable.

Il a donc semblé intéressant à AMORCE de proposer aux collectivités un recueil de bonnes pratiques en déchèterie, outil pour les aider dans leur gestion des sites, anciens ou nouveaux.

¹ Enquête collecte ADEME sur les données 2007

Contenu du recueil

Ce recueil a pour vocation de présenter, sous forme de fiches, des exemples de collectivités françaises qui ont des méthodes de gestion intéressantes de leurs déchèteries.

11 thématiques différentes sont abordées :

- **1) La gestion des nouvelles filières.**

De nouvelles filières de valorisation sont en effet apparues au cours des dernières années (plâtre, bois de différentes classes, polystyrène, ...) ou sont actuellement expérimentées (plastiques durs).

- **2) Le fonctionnement des déchèteries en réseau.**

Il permet une optimisation des moyens de transport et du personnel dédié, ainsi qu'une maîtrise des coûts, en facilitant la gestion des factures des professionnels.

- **3) La sécurisation du gisement et la protection des personnes (gardiens et usagers).**

Face à l'augmentation des vols et des dégradations observés en déchèterie, les exploitants doivent mettre en place des mesures de sécurité efficaces. La protection des personnes doit également être garantie, aussi bien pour les usagers que pour le personnel d'accueil.

- **4) Le gardiennage.**

Le métier de gardien de déchèterie a considérablement évolué, notamment suite à l'introduction de nouvelles filières de collecte. Il exerce aujourd'hui une mission d'accueil et de guide des usagers, tout en garantissant la sécurité sur le site. Il doit donc être régulièrement formé et tenu informé des changements concernant la gestion des filières.

- **5) La gestion des déchets verts.**

Les quantités de déchets verts collectés en déchèterie sont très élevées. Il s'agit du tonnage de déchets le plus important sur les déchèteries. Il est donc nécessaire de bien gérer cette filière, en fonction des moyens de broyage disponibles et des installations de compostage à proximité.

- **6) L'amélioration du taux de valorisation.**

Les déchets collectés en déchèterie sont généralement ceux qui ne peuvent être collectés en porte-à-porte, par leur taille ou parce qu'une collecte sélective coûterait trop cher. La déchèterie permet la séparation des différents types de déchets, dans l'objectif d'une valorisation, et les collectivités doivent chercher à améliorer la quantité de déchets valorisés.

- **7) Le réemploi et les recycleries.**

De nombreux objets amenés en déchèterie sont réutilisables avec ou sans réparation préalable. Les déchèteries s'équipent donc de recycleries, en général gérées par des acteurs du réemploi ou des associations d'insertion (Emmaüs par exemple). Elles permettent de détourner une partie du flux à la base, augmentant le taux de valorisation des apports en déchèterie.

- **8) Les opérations de communication et de sensibilisation des usagers.**

La bonne gestion des déchèteries passe par une communication efficace auprès des usagers. L'agent intervient pour informer les personnes, mais d'autres outils sont indispensables pour communiquer, notamment la signalétique. Une signalétique esthétique et pédagogique facilite la compréhension des usagers lors du dépôt de leurs déchets et favorise la réduction des taux de refus dans les différentes filières. Certaines collectivités organisent également des circuits de visites pédagogiques sur leurs déchèteries.

- **9) Les déchèteries innovantes.**

Afin de prendre en compte l'évolution des filières, l'augmentation des problèmes de sécurité, le développement du ré-emploi, et la législation, les collectivités réfléchissent à des concepts de déchèteries innovants.

- **10) L'optimisation générale des déchèteries.**

Qu'il s'agisse d'une optimisation du nombre de déchèteries, de l'instauration d'un label de qualité, ou de la mise en place d'une déchèterie mobile, ces opérations contribuent à optimiser les parcs de déchèteries des collectivités.

- **11) La gestion des professionnels.**

Certaines déchèteries acceptent les dépôts des professionnels. Cependant, le gisement des particuliers a beaucoup augmenté ces dernières années, et les collectivités qui ne souhaitent pas gérer en plus les déchets des artisans peuvent créer, en partenariat avec un prestataire, des déchèteries réservées aux professionnels.

Nous avons également passé la frontière française :

- **12) Exemples étrangers.**

La Belgique et le Luxembourg, pays limitrophes de la France, n'ont pas les mêmes législations concernant les déchèteries. Cependant, il nous a semblé intéressant de vous présenter ces exemples, concernant la protection des usagers et des équipements en Wallonie, ainsi que les filières développées au Luxembourg.

SOMMAIRE

1) Gestion des nouvelles filières	9
A- Nouvelles filières (DEEE, ré-emploi, cartouches et radiographies)	
B- Filière de valorisation des plastiques	
C- Filière de valorisation du plâtre	
D- Tri et valorisation des déchets inertes	
E- Filière de valorisation du polystyrène expansé	
2) Fonctionnement en réseau	27
A- Logiciel pour la gestion en réseau de 29 déchèteries	
B- Harmonisation d'un réseau de 21 déchèteries	
C- Groupement de commandes pour la collecte de l'amiante	
D- Entente inter-syndicale pour la gestion du polystyrène expansé collecté en déchèterie	
3) Sécurisation du gisement et protection des personnes	39
A- Mesures d'amélioration de la sécurité en déchèterie	
B- Outils d'aide pour la protection du gisement et des personnes : compactage des déchets et garde-corps	
C- Mesures de sécurité : efficacité de la vidéosurveillance	
D- Diagnostic sécurité et application des mesures préconisées	
E- Mesures de sécurité mises en place sur une nouvelle déchèterie	
4) Gardiennage	59
A- Gestion des agents de déchèterie en régie	
B- Gestion de l'effectif et des formations du personnel	
C- Gestion des agents de déchèterie en zone urbaine	
D- Gestion du haut de quai des déchèteries par une association d'insertion	
5) Gestion des déchets verts	71
A- Gestion des déchets verts en régie	
B- Adaptation des solutions de valorisation des déchets verts au contexte	
C- Traitement in-situ des déchets verts	
D- Valorisation des déchets ligneux	
6) Amélioration du taux de valorisation	85
A- Caractérisation du gisement 'tout venant'	
B- Mise en place de la valorisation du bois selon sa qualité	
C- Détournement des encombrants	
D- Développement de différentes filières (collecte des plastiques et polystyrène, ré-emploi)	
7) Recyclerie et ré-emploi	99
A- Recyclerie mobile	
B- Recyclerie mise à disposition d'Emmaüs	

8) Communication et sensibilisation	107
A- Mise en place d'une nouvelle signalétique	
B- Signalétique : panneaux en dur	
C- Outil de communication : opérations de distribution de compost aux usagers de déchèterie	
9) Exemple de déchèterie innovante	118
A- Concept de déchèterie innovant	
10) Optimisation générale	123
A- Déchèterie mobile	
B- Démarche qualité	
C- Optimisation du parc de déchèteries	
11) Gestion des professionnels	132
A- Déchèterie réservée aux professionnels	
B- Service dédié à la collecte et au traitement des déchets des professionnels	
12) Exemples étrangers	139
A- Exemple de déchèterie wallonne : mesures pour garantir la protection des usagers et limiter la dégradation des quais	
B- Exemple de déchèterie sans quai au Luxembourg : développement du tri au maximum	
GLOSSAIRE	149
ANNEXES	150
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des fiches	151
Annexe 2 : Fiche métier du CNFPT concernant le métier de gardien de déchèterie	154



Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

1) Gestion des nouvelles filières

De nouvelles filières de valorisation sont en effet apparues au cours des dernières années (plâtre, bois de différentes classes, polystyrène, ...) ou sont actuellement expérimentées (plastiques durs).

A- Nouvelles filières (DEEE, ré-emploi, cartouches et radiographies)

B- Filière de valorisation des plastiques

C- Filière de valorisation du plâtre

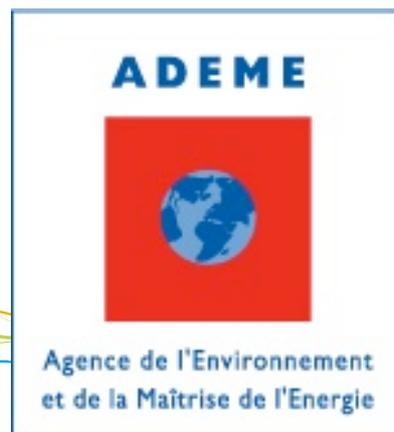
D- Tri et valorisation des déchets inertes

E- Filière de valorisation du polystyrène expansé

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Nouvelles filières (DEEE, ré-emploi, cartouches et radiographies)

Porteur de projet : **SICTOM Loir et Sarthe**

1, allée du Moulin BP 9 - 49 125 CHEFFES

Contact : **Françoise BONNET / sictom-ls@wanadoo.fr / 02 41 37 56 82**

Nombre d'habitants : 50 000

Nombre de déchèteries : 4

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 11 301 tonnes (soit 226 kg/hab)

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2010 : 8 345 tonnes (soit 167 kg/hab)

Contexte

La mise en place dans un premier temps de la redevance incitative et du compostage, et dans un second temps du contrôle d'accès, a fait chuter considérablement le tonnage global de déchets de 555 kg/habitant/an en 2008 à 467 kg/habitant/an en 2010. Afin de diminuer la quantité de déchets tout venant et d'améliorer encore la valorisation des déchets, le SICTOM a développé de nouvelles filières en déchèterie.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

La mise en place de nouvelles filières a été décidée dans le but d'augmenter le taux de valorisation matière des déchets apportés en déchèterie.

Résultats quantitatifs obtenus :

- Pour le **ré-emploi** : au 1^{er} janvier 2011, 4,6% de la benne tout venant sont détournés des déchèteries du SICTOM Loir et Sarthe par Emmaüs. En 2010, le ré-emploi a ainsi représenté 85 tonnes d'objets réutilisés (58 tonnes d'objets réutilisés en 2009).
- Pour les **DEEE** : la collectivité a signé un contrat avec Eco-Systèmes qui a permis de détourner 291 tonnes de DEEE dont 39 tonnes de GEM froid, 100 tonnes de GEM hors froid, 68 tonnes d'écrans et 84 tonnes de PAM (petits appareils ménagers).
- Pour les **cartouches** : 200 kg collectés en 2009
- Pour les **radiographies** : 90 kg récupérés en 2009 et 200 kg récupérés en 2010.

Résultats qualitatifs obtenus :

Les objets détournés par Emmaüs sont classés en 6 catégories :

1) bibelots / vaisselle, 2) outillage / luminaires / chantier, 3) jouets, 4) livres, 5) sommiers / matelas / meubles, 6) textiles.

Un impact important sur la population a été observé : le réemploi modifie la vision que les habitants ont de leurs objets usés, qui ne sont plus des déchets, mais des objets réutilisables.

Evolutions prévues :

Le SICTOM Loir et Sarthe projette de mettre en place une benne pour les plastiques durs (mobilier de jardin, tuyaux, pots de fleurs, ...)

En concertation avec Emmaüs, un nouveau partenariat a été mis en place au 1^{er} janvier 2011 par Apivet qui collecte tous les textiles.

Mise en oeuvre

Planning :

- Les collectes des cartouches d'encre et des radiographies médicales ont été mises en place en **janvier 2009**.
- Le SICTOM Loir et Sarthe a ensuite lancé la filière DEEE et le réemploi en **mars 2009**.
- Le contrôle d'accès en déchèterie a été mis en place en **janvier 2010** (avec une communication dès mars 2009).

Moyens humains :

Les études et travaux liés à ces nouvelles filières ont été réalisés entièrement en régie. Un cinquième gardien a été engagé de mars 2009 à février 2010 pour informer les usagers sur les nouvelles filières (et sur la mise en place du contrôle d'accès).

Moyens financiers :

- **Pour le ré-emploi** : caisson maritime 4730 € TTC par déchèterie + travaux d'aménagement 2300 € TTC par déchèterie.

La collectivité a signé une convention avec Emmaüs pour le transport et le ré-emploi des objets détournés.

En 2009, la collectivité a signé une convention pour qu'Emmaüs reprenne des objets, incluant le transport et la valorisation des objets. Les tarifs de la convention sont les suivants : 40 €/tonne en 2009, 41,50 /tonne en 2010, 42,75 €/tonne en 2011 et 44 €/tonne en 2012. Ces objets, s'ils avaient été collectés avec les encombrants, auraient été valorisés énergétiquement pour 59,79 € HT la tonne (incluant la TGAP) sans le transport.

- **Pour les DEEE** : l'ensemble caisson + cadenas + rampe d'accès a coûté 5800 € TTC par déchèterie, à additionner aux travaux d'aménagement de 2300 € TTC par déchèterie. Le soutien d'Eco-Systèmes est de 40 € par tonne collectée.

- **Concernant les cartouches d'encre**, les déchets sont pris en charge gratuitement par l'entreprise LVL (collecte et traitement) qui met à disposition des contenants et établit les bordereaux de suivi de déchets (BSD).

- **Les radiographies médicales** sont prises en charge gratuitement par Remondis (collecte et traitement). Elles sont collectées dans le local du gardien, stockées dans des cartons.

Moyens techniques :

- Pour les cartouches d'encre : partenariat avec LVL
- Pour le ré-emploi : partenariat avec Emmaüs
- Pour les radiographies : prise en charge totale par Remondis

Partenaires mobilisés :

- Emmaüs, LVL, Remondis
- Les agents des quatre sites

Principaux facteurs de réussite

- Partenariat avec le prestataire de services sur les déchèteries
- Communication dans la presse et sur site auprès des usagers
- Mise en place intégrée dans un programme de modernisation des déchèteries (contrôle d'accès, vidéo-protection, ...) permettant la régulation des entrées et faire retrouver à l'agent son rôle de conseil.

Dernière actualisation de la fiche : 02/2011



Local pour le stockage des DEEE.



Collecteur de cartouches d'encres.

Filière de valorisation des plastiques

Porteur de projet : **TRIVALIS** (syndicat de traitement des déchets)

31, rue de l'Atlantique BP 605 – 85 015 LA ROCHE SUR YON Cedex

Contact : **Maxime ANNONIER** / maxime.annonier@trivalis.fr / 02 51 45 14 51

Nombre d'habitants : 620 000

Nombre de déchèteries : 76 sur le territoire (14 concernées par les essais de valorisation des plastiques)

Tonnage total de déchets collectés sur l'ensemble des déchèteries en 2009 : 206 500 tonnes (soit 333 kg/hab)

Contexte

L'enfouissement des encombrants coûte cher aux collectivités (100 à 130 € la tonne). Les plastiques pourraient notamment être valorisés s'ils étaient collectés à part des encombrants. TRIVALIS a donc travaillé sur la valorisation des plastiques en déchèterie.



Plastiques déposés en déchèterie.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

TRIVALIS a effectué **24 caractérisations** (sur 24 sites différents) des déchets tout-venants pour évaluer les quantités de plastiques disponibles et valorisables.

La **benne de tout-venant** est constituée, en moyenne, de **22% de plastiques** souples et rigides potentiellement valorisables.

TRIVALIS a donc ensuite lancé une expérimentation afin de collecter les plastiques sur 14 déchèteries de Vendée (ensemble des plastiques souples et rigides PP, PE, PEHD, PVC, ...).

Résultats quantitatifs obtenus :

En moyenne, depuis le début de l'expérimentation en septembre 2009, les plastiques représentent 5,5% des tonnages de déchets tout-venants. Cependant, il existe une forte variation en fonction des périodes, des territoires et des moyens engagés. Certaines déchèteries atteignent 13% du tonnage de tout-venant détourné.

Le taux de refus moyen constaté est de 18%, les refus étant composés majoritairement de bidons souillés et de DEEE en plastique.

Les **prix moyens du marché d'expérimentation** sont les suivants :

- 40 à 150 €/t HT pour le transport,
- 70 €/t pour le tri,
- 30 €/t pour le conditionnement,
- et le prix de rachat des plastiques dépend de l'évolution des cours.

Le **coût global de gestion de la filière** valorisation des plastiques (**150 €/t en moyenne**) est plus élevé que le coût de gestion du tout-venant, mais des améliorations techniques sont possibles pour diminuer les montants. De plus, l'augmentation de la TGAP va faire augmenter le coût d'enfouissement et d'incinération des déchets tout-venants.

Résultats qualitatifs obtenus :

Les qualités de tri observées sont différentes en fonction des déchèteries selon les moyens affectés (nombre d'agents sur le site, organisation de la déchèterie...).

Une consultation a été lancée pour expérimenter la collecte des plastiques de différentes manières : en bennes séparées (plastiques souples et plastiques rigides), en vrac, en mélange...

Il ressort de cette expérimentation que **l'organisation la plus efficace** est la suivante :

- le tri des plastiques rigides en benne
- le tri des plastiques souples en big-bag
- le transport en simultané (les big-bags de plastiques souples dans la benne de plastiques rigides)

Evolutions prévues :

L'**objectif** à terme est de **détourner 10% des 40 000 tonnes de tout-venant des 14 déchèteries**. Un compactage est envisagé pour mettre 2 à 3 tonnes dans les bennes de 30 m³. TRIVALIS souhaite abaisser le prix du futur marché à 100 à 110 €/tonne.

Mise en oeuvre

Planning :

- Caractérisation des bennes tout-venant : de **juin à septembre 2008**
- Lancement d'un marché d'expérimentation (en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Général de la Vendée) : de **septembre 2009 à décembre 2010**
- Lancement d'une consultation à l'échelle du département : **juin 2010**
- Démarrage du marché départemental sur 25 sites : **1^{er} janvier 2011**

Moyens humains :

En interne : une personne à environ 15% d'un équivalent temps plein pour suivre les caractérisations, mettre en place l'expérimentation, conseiller les déchèteries et suivre les données mensuelles.

En externe : environ 3 à 4 personnes pour trier et conditionner 60 tonnes par mois.

Moyens financiers :

Les caractérisations ont coûté environ 24 000 € HT (payé aux prestataires).

Coût de l'expérimentation de la collecte des plastiques : 150 €/T pour 60 tonnes par mois

Aide du Conseil Général et de l'ADEME

Moyens techniques :

La caractérisation des 24 bennes de tout-venant (une déchèterie choisie par collectivité) a été réalisée par les différents prestataires de traitement des déchets tout-venants pour faciliter le transport avant et après la caractérisation. Il s'agissait d'un tri mécanique puis d'un tri manuel, plutôt grossier afin de limiter les coûts.

Pour le nouveau marché de collecte séparée des plastiques, lancé en janvier 2011 dans 25 déchèteries, les déchets plastiques souples seront collectés dans des sacs puis ajoutés aux déchets plastiques rigides collectés en vrac dans des bennes. Les déchets rigides en vrac seront transportés avec les sacs contenant les plastiques souples, afin d'optimiser le transport.

Partenaires mobilisés :

Rencontre de l'ensemble des repreneurs potentiels de plastiques

Pour le tri : société locale

L'ADEME, le Conseil Général de Vendée

Principaux facteurs de réussite

- Détournement de 5 à 10% des déchets tout-venants vers une filière de valorisation pour un coût sensiblement identique au coût de leur élimination.

Dernière actualisation de la fiche : 11/2010

Filière de valorisation du plâtre

Porteur de projet : **Grand Lyon** (communauté urbaine de Lyon)
20, rue du Lac BP 3013 – 69 399 LYON Cedex 03

Contact : Gilles BESSET / gbesset@grandlyon.org / 04 69 64 53 51

Nombre d'habitants : 1 300 000

Nombre de déchèteries : 17

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 120 736 tonnes (soit 93 kg/hab)

Contexte

La communauté urbaine de Lyon collectait dans ses déchèteries jusqu'à mi-2008 le plâtre dans les encombrants qui sont ensuite enfouis dans des CSDU privés.

Un arrêté relatif aux décharges pour déchets inertes (CSDU de classe 3) a durci les conditions d'exploitation et le plâtre n'est plus admis. Un autre arrêté impose une mise en conformité des CSDU de classe 2 concernant le stockage des déchets de plâtre.

En conséquence, cela entraîne une raréfaction des exutoires et une augmentation des coûts de traitement.

Dans ce contexte, la communauté urbaine de Lyon a souhaité collecter le plâtre présent dans les encombrants afin de limiter les tonnages enfouis.



Benne de collecte du plâtre en déchèterie

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

La Communauté urbaine de Lyon cherchait à éviter l'enfouissement du plâtre, et améliorer le taux de valorisation des déchets apportés en déchèterie.

Résultats quantitatifs obtenus :

1182 tonnes de plâtre ont été récupérées en 2009, avec un taux de refus inférieur à 5 %.

Environ 2000 tonnes de plâtre seront collectées en 2010 (estimation au 15 novembre 2010), soit 1,5% du tonnage global collecté en déchèterie.

Résultats qualitatifs obtenus :

Le tri du plâtre en déchèterie n'a pas posé de difficultés pour sa mise en place. Si le plâtre n'est pas pur, par exemple avec du polystyrène, il part dans la benne d'encombrants. La collecte du plâtre est actuellement réalisée sur les 17 déchèteries. Une filière SERDEX à Saint Priest (69) accueille les bennes de plâtre, réalise le tri éventuel des indésirables pour préparer et massifier le produit qui est ensuite transféré sur l'usine de PLACOPLATRE à Chambéry.

Evolutions prévues :

Une évolution semble envisageable vers l'acceptation des matériaux composites.

Mise en oeuvre

Planning :

La collecte a commencé en **octobre 2008** par l'essai sur 6 déchèteries puis a été étendue au fur et à mesure à l'ensemble des déchèteries pour être opérationnelle en **avril 2009** sur l'ensemble des 17 déchèteries du Grand Lyon.

Moyens humains :

Il n'y a pas de moyens spécifiques à mettre en oeuvre.

Moyens financiers :

Le prix de reprise et traitement du plâtre est compris **entre 70 et 90 € HT la tonne** (hors coût de transport de la déchèterie au centre de réception).

Moyens techniques :

La collecte du plâtre s'effectue dans des bennes à quai de 30 m³ ou de 17 m³ en plate-forme haute. Le choix du type de bennes se fait en fonction de la configuration de chaque site, de la place ou des quais disponibles.

Partenaires mobilisés :

SERDEX à St Priest (69) site de réception /transfert.
PLACOPLATRE (usine de Chambéry- 73) pour l'exutoire final.

Principaux facteurs de réussite

- Proximité de l'exutoire final
- Tonnage significatif justifiant notamment la mise en place de la filière et l'immobilisation d'espace dédié à la collecte

Dernière actualisation de la fiche : 10/2010

Tri et valorisation des déchets inertes

Porteur de projet : **Lannion Trégor Agglomération**

1, rue Monge BP 10761 – 22 307 LANNION Cedex

Contact : Anne-Christine PALUD / annechristine.palud@lannion-tregor.com / 02 96 05 09 05

Nombre d'habitants : 55 672 (au 1^{er} janvier 2007)

Nombre de déchèteries : 8

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 22 100 tonnes incluant des déchets des artisans (soit 396 kg/hab)

Contexte

Se rendant compte que les quantités de déchets inertes collectés en déchèterie étaient importantes et que les remblais étaient de mauvaise qualité en raison d'un mauvais tri et pollués par divers indésirables (notamment des plastiques), l'agglomération de Lannion Trégor a pensé qu'une partie des inertes pouvait être valorisée. La collectivité a engagé une réflexion avant d'obtenir la compétence 'gravats' en janvier 2010 et d'expérimenter concrètement le tri des inertes.

Cette démarche s'intègre dans la politique globale de valorisation de l'ensemble des déchets sur son territoire.



Déchèterie séparant les différents types de déchets inertes

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Le tri et la valorisation des différents déchets inertes permet non seulement de réduire les apports en zones de remblais nécessaires (3 à 5 zones de remblais prévues pour l'ensemble du territoire lors d'une étude en 2005), mais aussi de répondre à un besoin permanent en matériaux des services et des usagers (terre végétale, matériaux de sous-couche, ...).

Résultats quantitatifs obtenus :

Le passage de la collecte des inertes en mélange à une collecte séparée de différents types d'inertes s'est très bien déroulé dès le début, il y a peu de refus dans les catégories. Les **déchets inertes résiduels** (terre mélangée avec des cailloux) représentent maintenant **1/5 des déchets inertes** utilisés pour des zones de remblais. Cependant, étant donné la qualité du matériau obtenu, il sera probablement réutilisé pour des applications diverses.

80% des déchets inertes sont ainsi valorisés.

La collectivité n'a pas suffisamment de recul pour fournir des tonnages fiables d'inertes valorisés mais estime à 8 000 tonnes par an l'ensemble des déchets inertes issus des déchèteries, soit 6500 tonnes qui pourraient être valorisées annuellement.

Résultats qualitatifs obtenus :

Des essais de broyage du béton non armé et du béton armé avec la faïence ont été effectués. Ils montrent qu'il n'est pas nécessaire de séparer béton armé et non armé car il y a un déferrailage avec le broyage, mais que la faïence - céramique doit bien être collectée et traitée à part (matériaux coupant).

La communauté d'agglomération a acheté à proximité de ses ateliers communautaires un terrain de 3 ha qu'elle va aménager d'ici 2012 en plateforme de tri et de valorisation des déchets inertes issus des déchèteries (avec notamment du broyage de matériaux).

Evolutions prévues :

L'ensemble des déchèteries communautaires sera pourvu de boxes de tri en mars 2011. Une étude est en cours de lancement avec pour objectif d'analyser la situation et de faire des propositions en termes d'organisation et de filières pérennes locales pour les déchets triés. Elle comportera également une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la plateforme de tri et de valorisation.

Cette étude débouchera sur la mise en œuvre d'un plan communautaire de valorisation des déchets inertes.

Mise en oeuvre

Planning :

- **Mi 2009** : mise en place du tri et de la valorisation des déchets inertes dans une déchèterie.
- **Fin 2009** : devant le succès de l'opération (80 % valorisable et uniquement 20 % à mettre désormais en zone de remblais), la décision a été prise de généraliser le tri à tous les sites.
- **Juin 2010 à mars 2011** : construction de boxes dans les 7 autres déchèteries.

Moyens humains :

Moyens humains utilisés en 2010 : en interne au service déchets et au service voirie communautaire pour le transport des matériaux

Une plaquette de communication a été réalisée, et a été distribuée aux utilisateurs des déchèteries.

Moyens financiers :

Coût des travaux des boxes : 150 000 € HT subventionné à 60 % (30% par l'ADEME et 30% par le Conseil Général des Côtes d'Armor).

Moyens techniques :

Avant les déchets inertes étaient collectés soit dans des caissons 10 m³ soit dans des fosses. Désormais, ce sont 5 boxes de 30 m² environ chacun, qui collectent séparément :

- la terre
- le béton
- les ardoises
- la faïence / la vaisselle / les sanitaires
- les déchets inertes résiduels.

Les usagers sont autorisés à reprendre des déchets inertes triés.

Partenaires mobilisés :

L'ADEME, le Conseil Général des Côtes d'Armor

Principaux facteurs de réussite

- Communiquer dans la presse et sur le site, ainsi que lors d'événements divers (portes ouvertes, ...) en présentant les applications possibles avec les produits obtenus : exemple de paillage d'ardoises ...
- Bien choisir les catégories de tri
- Expliquer clairement la démarche aux usagers

Dernière actualisation de la fiche : 02/2011

*Boxes pour les gravats et pour les
remblais en déchèterie*



Filière de valorisation du polystyrène expansé

Porteur de projet : **Communauté d'Agglomération de Tours**

60 avenue Marcel Dassault BP 651 - 37206 TOURS Cedex 3

Contact : D. GUEDON / d.guedon@agglo-tours.fr / 02 47 78 13 05

Nombre d'habitants : 280 000

Nombre de déchèteries : 6

Tonnage total collecté sur l'ensemble des déchèteries en 2009 : 28 343 tonnes (soit 123 kg/hab)

Contexte

La filière de récupération du polystyrène expansé (PSE) a été mise en place sur une déchèterie de la Communauté d'Agglomération de Tours (déchèterie de La Riche) afin de détourner ce polystyrène de l'enfouissement. Les professionnels ne sont pas acceptés pour limiter les quantités de déchets à traiter.



Collecte du PSE en déchèterie

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

La mise en place d'une filière dédiée au polystyrène permet d'augmenter le taux de valorisation des déchets apportés en déchèterie et d'éviter leur enfouissement. L'installation de la collecte séparée du PSE sur une déchèterie a permis d'évaluer les avantages et inconvénients de la filière.

Résultats quantitatifs obtenus :

En **2009** (de juin à décembre) **1,1 tonne de PSE** a été collectée et valorisée. En **2010 4,66 tonnes de PSE** ont été collectées (soit 0,83% du tonnage total de déchets collectés dans cette déchèterie de 5600 tonnes en 2010) sur 22 rotations de bennes.

Résultats qualitatifs obtenus :

La collecte est effectuée en saches plastiques (big-bags) supportées par des bornes adaptées. Le polystyrène collecté n'est donc pratiquement pas « pollué » par d'autres matériaux : il s'agit d'un geste volontaire.

Evolutions prévues :

La Communauté d'agglomération de Tours envisage d'étendre la collecte du PSE à d'autres déchèteries mais la filière est lourde à mettre en place, notamment pour des raisons logistiques (espace disponible limité).

Mise en oeuvre

Planning :

Dans la déchèterie de la Riche, la mise en place du point de collecte PSE s'est effectuée en **juin 2009**.

Moyens humains :

Les moyens mis en œuvre en interne : le personnel de la déchèterie, soit 2 à 3 agents, pour la mise en place et le retrait des saches plastiques. Les saches pleines sont ensuite stockées dans une benne 30m³. En externe, le prestataire s'occupe de la rotation de la benne 30m³. Le traitement du polystyrène est effectué par un prestataire (SITA Montlouis/Loire).

Moyens financiers :

Coût de l'opération :

- immobilisation d'une benne 30m³
- coût de traitement à la tonne : 73,85 €TTC + coût de rotation de la benne 73,85 €TTC par benne.

- coût de location de la benne de 30 m³ : 89,68 € TTC /mois
- coût des saches plastiques dépendant du fournisseur

Au total, le coût de gestion du PSE est de **653 € TTC à la tonne**, sans compter le coût des saches plastiques ni le temps de travail des agents de déchèterie. Cela représente le coût de traitement le plus élevé à la tonne parmi toutes les filières en place dans les déchèteries de l'agglomération.

Moyens techniques :

- Une benne de 30m³ dédiée.
 - 2 supports de sache plastique en haut de quai pour remplissage par les usagers.
- Les saches pleines sont mises dans la benne 30m³ dédiée. Une fois cette benne remplie, elle est vidée sur le site de SITA à Montlouis/Loire pour reconditionnement (compactage sous presse) avant envoi en filière de recyclage.
- Un guide de déchèterie est automatiquement distribué aux nouveaux usagers de la déchèterie, afin de les informer sur les déchets acceptés en déchèterie.

Partenaires mobilisés :

Le prestataire

Principaux facteurs de réussite

- Avoir la possibilité et la place suffisante de dédier une benne 30m³ au polystyrène.
- Utiliser un ou plusieurs supports pour les saches plastiques car celles-ci se remplissent très vite, obligeant les agents de déchèterie à les remplacer souvent sur une journée.

Dernière actualisation de la fiche : 09/2010



Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

2) Fonctionnement en réseau

Il permet une optimisation des moyens de transport et du personnel dédié, ainsi qu'une maîtrise des coûts, en facilitant la gestion des factures des professionnels.

A- Logiciel pour la gestion en réseau de 29 déchèteries

B- Harmonisation d'un réseau de 21 déchèteries

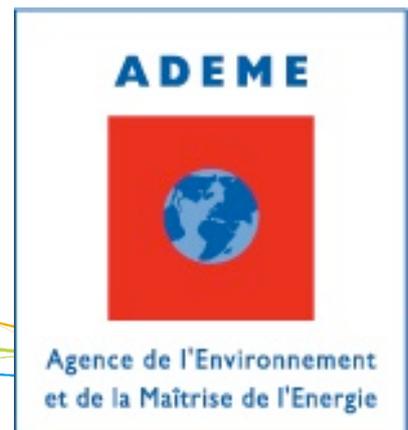
C- Groupement de commandes pour la collecte de l'amiante

D- Entente inter-syndicale pour la gestion du polystyrène expansé collecté en déchèterie

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Logiciel pour la gestion en réseau de 29 déchèteries

Porteur de projet : SYDED du Lot

Les Matalines – 46 150 CATUS

Contact : Vincent GUENIN / vguenin@syded-lot.fr / 05 65 21 54 30

Nombre d'habitants : 174 876 en basse saison, 201 415 en comptant les résidences secondaires

Nombre de déchèteries : 29

Tonnage total sur l'ensemble des déchèteries en 2009 : 42 263 tonnes (soit 210 kg/hab sur la base des habitants incluant les résidences secondaires).

Contexte

Le SYDED du Lot gère en régie l'ensemble des 29 déchèteries. Il est donc indispensable que leur fonctionnement soit coordonné.

Les déchèteries sont exploitées en régie sauf pour la gestion de quelques déchets comme les DEEE, les déchets dangereux des ménages, et le bas de quai pour les ferrailles, les encombrants et les cartons.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Le SYDED du Lot a cherché à optimiser la gestion du personnel et la logistique, notamment l'enlèvement des bennes, sur l'ensemble des déchèteries, en tenant compte des variations saisonnières.

Résultats quantitatifs obtenus :

Le taux de valorisation global des déchets déposés en déchèterie était de 64% en 2009.

Résultats qualitatifs obtenus :

Le réseau de déchèteries est divisé en 3 secteurs géographiques. Les déchèteries sont ouvertes suivant la fréquentation et la population. Les mêmes déchets sont acceptés dans toutes les déchèteries. Les conditions d'acceptation des professionnels sont également identiques sur toutes les déchèteries.

Evolutions prévues :

La déchèterie de Cahors va être déplacée et agrandie en 2011. Le SYDED du Lot veut faire évoluer le réseau en acceptant de nouveaux déchets pour augmenter le taux de valorisation.

Mise en oeuvre

Planning :

Mise en place du logiciel Lomaco : **2003**.

Début des rénovations et des optimisations en **2011** et sur une période de **3 ans**.

Moyens humains :

26 gardiens s'occupent des 29 déchèteries, la majorité travaillant sur 2 déchèteries grâce à la complémentarité des horaires d'ouverture des déchèteries. Des chauffeurs sont affectés aux 3 secteurs pour l'enlèvement des bennes.

Moyens financiers :

Coût du logiciel et du matériel associé (mallette avec ordinateur portable et imprimante) pour 20 déchèteries en 2003 : 100 000 €.

Moyens techniques :

Le logiciel Lomaco, développé par la société Lomaco Informatique en collaboration avec le SYDED du Lot, est utilisé par les gardiens pour l'organisation des tournées d'enlèvement et pour la facturation des professionnels.

Ce logiciel se décompose en deux parties, "bas de quai" avec la gestion des enlèvements de bennes et "haut de quai" avec la facturation des dépôts des professionnels.

BAS DE QUAÏ : Le gardien saisit la demande via l'écran ci-dessous.

Désignation	Nb contenant	Code contenant	Date souhaitée	Matin	A midi	Remarques
DEEE GEM HF				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ENCOMBRANTS SYDED				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OMS EMBALLAGES SOUILLES				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
EXTINCTEUR				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GRAVATS PREVOST				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DEEE PAM				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DEEE NEONS				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DEEE LAMPES				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DEEE GEM F				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

HAUT DE QUAI :

Le gardien saisit le dépôt du professionnel via l'écran ci-dessous.

Nature et coûts	Quantité
DEEE LAMPES (0 € / M3)	
AEROSOLS (2.15 € / M3)	
DMS EMBALLAGES SOUILLES (0.55 € / Kg)	
DEEE NEONS (0 € / M3)	
DEEE GEM F (0 € / M3)	
DEEE ECRANS (0 € / M3)	
DEEE PAM (0 € / M3)	
DEEE GEM HF (0 € / M3)	
ENCOMBRANTS (23 € / M3)	
DMS BATTERIES (0 € / Kg)	
DMS PATELUX (0.39 € / Kg)	

2 tickets sont imprimés et signés par le professionnel qui en garde un exemplaire. Le deuxième exemplaire est transmis au siège.

La facture est générée mensuellement directement par le logiciel, après contrôle et rapprochement avec les bons édités sur les déchèteries.

Partenaires mobilisés :

Lomaco Informatique

Principaux facteurs de réussite

- Consignes de récupération et de tri uniformes sur toutes les déchèteries (y compris pour les professionnels)
- Formation régulière des gardiens (mise à jour des consignes,...)
- Nombreux flux collectés sur les déchèteries (5 flux majeurs, DDS, DEEE, ...)
- Maillage départemental homogène

Dernière actualisation de la fiche : 02/2011

Harmonisation d'un réseau de 21 déchetteries

Porteur de projet : **SMVO (Syndicat mixte de la vallée de l'Oise)**

3 rue de l'Anthémis - BP 30316 - 60203 Compiègne

Contact : Benjamin LEFEVRE / benjamin.lefevre@smvo.fr / 03 44 38 29 00

Nombre d'habitants : 436 723

Nombre de déchetteries : 21

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchetteries en 2009 : 76 000 tonnes (soit 174 kg/hab)

Contexte

Lors de la reprise des déchetteries en régie en 2006, et suite aux remarques des usagers, le SMVO a décidé d'harmoniser les horaires et les catégories de déchets acceptés dans l'ensemble des déchetteries.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Les principaux objectifs du SMVO étaient :

- Harmoniser les horaires d'ouverture des déchetteries pour satisfaire les usagers.
- Ajouter la collecte des seringues usagées et de l'amiante lié sur les 5 plus grandes déchetteries (réparties régulièrement sur le territoire).

Résultats quantitatifs obtenus :

Les déchetteries ont enregistré 600 000 visites en 2009.

76 600 tonnes de déchets ont été collectées sur les 21 déchetteries en 2009 dont 70 tonnes d'amiante récupérées.

950 mini-collecteurs à seringues usagées ont été distribués en 2009.

Actuellement, 1170 personnes bénéficient du service de collecte de seringues usagées.

Résultats qualitatifs obtenus :

Avant 2006, les déchetteries avaient un horaire variable en fonction des saisons, ce qui ne convenait pas aux usagers. Le SMVO a donc d'abord modifié le système d'horaires en fonction de la taille et de la fréquentation des sites ce qui n'était pas pratique. Finalement, le SMVO a opté pour un horaire unique pour toutes les déchetteries qui convient mieux aux utilisateurs.

Le fonctionnement en réseau permet d'optimiser la gestion des flux et la négociation avec le prestataire chargé du transport (un seul prestataire pour toutes les opérations logistiques au départ des déchetteries). Cela favorise aussi la mutualisation de la fonction de communication.

Mise en oeuvre

Planning :

- **2006** : mise en place de la collecte de l'amiante lié en déchetterie
- **2006** : mise en place de la collecte des seringues usagées en déchetterie
- **1^{er} janvier 2009** : harmonisation des horaires d'ouverture des sites
- **1^{er} janvier 2010** : passage des 21 déchetteries en régie pour la gestion du haut de quai.

Moyens humains :

Les 21 déchetteries du réseau VERDI sont gérées par 51 agents, encadrés par 3 coordonnateurs de secteur.

Une formation sur les risques et la manipulation de l'amiante lié a été dispensée aux agents volontaires pour participer à cette opération.

Moyens financiers :

La collecte et le traitement des mini-collecteurs à seringues usagées sont intégrés dans le marché de collecte et de traitement des déchets dangereux.

Grâce à la contribution des usagers, la gestion de l'amiante se fait à coût neutre pour le SMVO (service payant 0,50 € /kg pour les particuliers et pour les professionnels).

Moyens techniques :

Une enquête de satisfaction des usagers a été lancée fin 2010 pour apprécier le ressenti des usagers du réseau de déchetteries sur leur mode de fonctionnement.

La collecte des seringues usagées se fait uniquement pour les particuliers, avec un maximum de 10 mini-collecteurs par an par demandeur, donné sur présentation de la carte personnelle (qui permet la tracabilité des seringues, tout en restant un service anonyme). Les mini-collecteurs sont récupérés dans un bloc en béton avec trappe, fermant à clé.

L'amiante lié est collecté les deux premiers jeudis de chaque mois sur cinq déchetteries. Un marché spécifique de collecte et traitement a été passé. Le titulaire de ce marché a obligation de venir collecter l'amiante lié le lendemain de chaque jeudi de collecte de l'amiante en déchetterie.

L'amiante lié est conditionné en big-bags spécifiques de différentes tailles. Les apports des utilisateurs du service sont pesés à l'aide d'un transpalette peseur, puis conditionnés par les agents formés et spécialement mobilisés sur ces journées.

Principaux facteurs de réussite

- Harmonisation des horaires et des catégories de déchets acceptés sur l'ensemble des déchetteries pour une meilleure compréhension des usagers.

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011

Groupement de commandes pour la collecte de l'amiante

Porteur de projet : **SYTRAD** (Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme)

7 rue Louis Armand - ZI la Motte - 26800 PORTES LES VALENCE

Contact : Magali BERGER / magali.berger@sytrad.fr / 04 75 57 80 00 (ou M. PERRIER, g.perrier@sytrad.fr)

Nombre d'habitants : 521 000 (dont 146 000 concernés)

Nombre de déchèteries : 8 concernées

Contexte

La quantité d'amiante récupérée par chaque déchèterie n'étant pas suffisante pour que chaque déchèterie passe un marché de collecte, le SYTRAD a organisé un groupement de commandes, ouvert aux collectivités qui le souhaitent, afin de collecter et de traiter l'amiante lié. Un groupement de commandes était déjà en place pour les déchets ménagers spéciaux.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Le SYTRAD a souhaité optimiser les coûts de gestion de l'amiante pour les collectivités. 4 collectivités se sont inscrites au groupement de commandes, soit 8 déchèteries, mais le groupement reste ouvert à de nouvelles collectivités.

Résultats quantitatifs obtenus :

49 tonnes d'amiante lié ont été collectées **entre avril et août 2010**.

Evolutions prévues :

D'autres collectivités vont probablement se joindre au groupement pour la collecte de l'amiante lié.

Mise en oeuvre

Planning :

- Collecte test de trois mois (**septembre à novembre 2008**) sur trois déchèteries.
- Groupement de commande pour l'amiante mis en place en **2009**.
- Début effectif du marché en **février 2010** ; premières collectes en **avril 2010**.

Moyens humains :

SYTRAD : 1 technicien référent

Pour chaque collectivité membre du groupement : 1 technicien référent + des gardiens de déchèterie
Un prestataire effectue la collecte et le traitement.

Moyens financiers :

Les collectivités gardent la gestion des demandes d'enlèvement et assument les dépenses de collecte et de traitement de l'amiante.

- Forfait d'enlèvement pour un déplacement en déchèterie : 335,50 € HT
- Traitement :
 - Plaques de fibro-ciment sur palette Europe : 115,00 € HT/tonne
 - Amiante lié en vrac dans big-bag sur palette Europe : 120,00 € HT/tonne

Moyens techniques :

Le prestataire met à disposition :

- Les contenants (palettes Europe et film plastique de filmage pour les plaques de fibro-ciment ; palette Europe et big-bag pour le vrac)
- Le camion de collecte (polybenne PTAC 26 tonnes avec grue équipée d'un lève-palettes)
- Le centre de traitement (ISDND).

Partenaires mobilisés :

Les collectivités actuellement concernées par le groupement de commande sont la Communauté de Communes du Pays de Romans, le SIRCTOM, le SITVOM Rhône-Eyrieux et la Communauté de Communes Barrès-Coiron.

Principaux facteurs de réussite

- Avoir suffisamment de déchèteries intéressées pour que le tonnage total à collecter ne soit pas négligeable.

Dernière actualisation de la fiche : 09/2010

Entente inter-syndicale pour la gestion du polystyrène expansé collecté en déchèterie

Porteur de projet : **SYMTOMA Aigoual Cévennes Vidourle (Entente avec le SITOM Sud Gard)**

Place des Enfants de Troupe – 30 170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

Contact : Philippe DESHONS / philippe.deshons@symtoma.org / 04 66 77 98 29

Nombre de déchèteries : 9 pour le SYMTOMA (+24 pour le SITOM Sud Gard dont une concernée par la collecte du polystyrène)

Nombre d'habitants : 44 897 pour le SYMTOMA (+ 283 927 habitants pour le SITOM)

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 11 425 tonnes hors gravats pour le SYMTOMA (soit 254 kg/hab) (+ 54 437 tonnes pour le SITOM soit 192 kg/hab)

Contexte

Le SYMTOMA a décidé, depuis 2008, de détourner le polystyrène expansé (PSE) du traitement classique des déchets résiduels en le compactant et en l'envoyant dans des centres de recyclage spécialisés. Un autre syndicat mixte, le SITOM Sud Gard (Nîmes et sa région), souhaitant aussi mettre en place une filière de récupération du PSE, une convention a été signée entre les deux syndicats afin de mutualiser les équipements de compactage.



Stockage du polystyrène expansé

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Éviter le transport et le traitement par la filière des déchets résiduels, d'un produit commun, léger et recyclable tout en permettant une mutualisation des coûts grâce à un partenariat intersyndical.

Résultats quantitatifs obtenus :

L'équivalent de **58 bennes (30 m³) de polystyrène** a été détourné et valorisé **en 2009**, soit 1 750 m³ (8,2 tonnes) avant compactage, réduits à 60 m³ après compactage.

En moyenne le SYMTOMA collecte 8 à 10 tonnes de PSE par an. L'Entente avec le SITOM Sud Gard va probablement permettre de doubler cette quantité.

Résultats qualitatifs obtenus :

Grâce à la médiatisation de cette opération à travers la presse locale, le site Internet ou lors d'interventions en milieu scolaire (Noël Blanc, programme pédagogique), le polystyrène expansé entre peu à peu dans l'esprit de la population comme une matière recyclable.

Le compactage du polystyrène permet de soustraire chaque année une soixantaine de véhicules lourds sur des routes relativement étroites et sujettes à accidents. De plus, 58 bennes en moins en 2009, cela représente 58 bennes en moins exportées au delà du périmètre syndical pour un traitement « classique » en déchets résiduels, donc une pollution évitée, le repreneur du PSE compacté venant récupérer le produit sur place et en seul voyage.

Mise en oeuvre

Planning :

- Mise place de la collecte du polystyrène sur les déchèteries du SYMTOMA : premiers tests en **décembre 2007**
- Début du compactage du PSE : 1er **janvier 2008**
- Signature de l'entente inter-syndicale avec le SITOM Sud Gard : 15 **novembre 2010**
- Début de la collecte du PSE sur une déchèterie du SITOM Sud Gard : 17 **janvier 2011**

Moyens humains :

Un emploi à temps partiel (20 heures) a été créé pour gérer le compactage du polystyrène au sein même de la structure.

Le transport des petites bennes de collecte, disposées dans les déchèteries du SYMTOMA, jusqu'au centre de compactage est assuré également en interne par les équipes en place grâce à une redistribution du travail.

Dans le cadre de l'entente, le SITOM Sud Gard utilise un prestataire extérieur pour acheminer la benne de 30 m³, nouvellement placée sur une de ses déchèteries, jusqu'au lieu de compactage du SYMTOMA.

Moyens financiers :

Une **presse neuve** a été achetée en **2008 pour 11 000 € HT**, lors de la mise en place du compactage, mais elle s'est avérée trop petite pour les tonnages à compresser, donc le SYMTOMA en a acheté **une plus grande, d'occasion, pour 10 000 € HT**.

Les **frais de fonctionnement** sont d'environ **2 euros par m³** compte tenu de la consommation électrique de la presse, de sa maintenance, de la prévision d'amortissement, des frais de collecte internes et du coût de personnel de compaction (emploi aidé).

L'emploi créé ne génère pas de surcoût pour la collectivité, qui économise même environ 1000 euros sur les coûts de transport et de traitement du PSE. Le **prix de vente du PSE compacté** oscille, selon les cours mondiaux, **entre 200 et 350 euros par tonne**.

Dans le cadre de l'Entente, le SYMTOMA compacte le polystyrène du SITOM en échange d'une compensation financière de 2 € / m³ ou 60 € par benne de 30 m³, livré sur place.

Moyens techniques :

Le SYMTOMA **collecte le polystyrène sur toutes ses déchèteries**, dans des bennes de 9 m³ ou dans des sacs d'un m³ pour les plus petits sites (sacs fournis par Eco-PSE pour le lancement de l'opération). Le SITOM Sud Gard va commencer la collecte avec une benne de 30 m³ sur sa plus grosse déchèterie à Nîmes.

Une **opération « Noël blanc »** a aussi été organisée, avec le concours d'Eco-PSE, lors des fêtes de fin d'année 2009 et 2010 pour récupérer, via les classes d'élèves volontaires du périmètre syndical, le polystyrène issu des cadeaux de Noël : environ 200 kg ont été récupérés à chaque fois.

Ce PSE est ensuite transporté par les agents du syndicat mixte jusqu'aux ateliers techniques du SYMTOMA où il est compacté grâce à la presse avec le polystyrène issu de déchèterie.

L'ensemble compacté est alors envoyé sur des sites de recyclage, en Espagne ou en Chine. A Tarragone (Espagne), le polystyrène est traité comme matériau isolant de construction.
A Shanghai, il est utilisé comme matière première dans la production d'encadrements décoratifs.

Partenaires mobilisés :

- Eco-PSE

Le SYMTOMA est en attente d'une reconnaissance par les filières « officielles » Valorplast et Eco-Emballages/Adelphe qui ne considèrent pas, à ce jour, le PSE comme un emballage plastique ménager devant être soutenu.

Principaux facteurs de réussite

- Une volonté politique sans faille
- Un contexte « transport » ayant permis d'équilibrer plus rapidement les coûts

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011



Compactage du polystyrène expansé



Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

3) Sécurisation du gisement et protection des personnes

Face à l'augmentation des vols et des dégradations observés en déchèterie, les exploitants doivent mettre en place des mesures de sécurité efficaces. La protection des personnes doit également être garantie, aussi bien pour les usagers que pour le personnel d'accueil.

A- Mesures d'amélioration de la sécurité en déchèterie

*B- Outils d'aide pour la protection du gisement et des personnes :
compactage des déchets et garde-corps*

C- Mesures de sécurité : efficacité de la vidéosurveillance

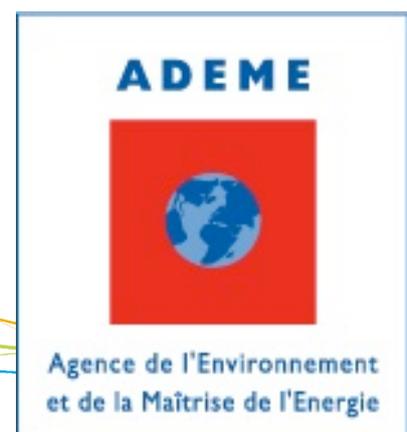
D- Diagnostic sécurité et application des mesures préconisées

E- Mesures de sécurité mises en place sur une nouvelle déchèterie

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Mesures d'amélioration de la sécurité en déchèterie

Porteur de projet : **SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon**

Maison intercommunale, 12, rue Blaise Pascal, BP 88051 - 35 580 GUICHEN

Contact : **Guillaume BOUCHERIE** / g.boucherie@smictom-nar.fr / **02 99 57 02 50**

Nombre d'habitants : 80 000

Nombre de déchèteries : 7

Tonnage total de déchets collectés dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 17 696 tonnes
(soit 221 kg/hab)

Contexte

Face à l'augmentation des actes de vandalisme et des problèmes de sécurité en déchèterie, le SMICTOM du Nord de l'Arrondissement de Redon a décidé de prendre des mesures pour améliorer la sécurité du personnel et du gisement. La collectivité a repris en régie « l'accueil des usagers des déchèteries » de 6 de ses 7 déchèteries le 1^{er} décembre 2009.

Le SMICTOM n'a pas souhaité reprendre la septième déchèterie en régie car elle est liée à une recyclerie gérée par une association d'insertion et la prestation de service pour cette déchèterie se termine fin 2011.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Le SMICTOM a voulu renforcer la sécurité du personnel et des usagers, tout en cherchant à garantir la protection du gisement et des lieux.

Résultats quantitatifs obtenus :

Avant la prise de mesures de sécurité, les dépenses liées aux dégradations dans les déchèteries du SMICTOM s'élevaient de 40 000 à 50 000 € par an pour l'ensemble des sites.

En 2010, les coûts sont au 1^{er} novembre 2010 de 27 228 € dont :

Surveillance par maître-chien	5 634,17 €
Réparation par entreprises extérieures	17 697,07 €
Dépollution suite au vandalisme	768,72 €
Matériels divers pour réparations en régie	3 050,94 €
Remplacement extincteur volé	77,02 €

TOTAL : 27 227,92 €

La diminution des coûts de 2009 à 2010 est due a :

- Une bonne réactivité de l'équipe « entretien » pour réparer les différents dégâts
- Une surveillance accrue pour les sites les plus touchés par le vandalisme
- Des dépôts de plaintes réguliers auprès des services de gendarmerie
- Un investissement dans des systèmes de fermeture renforcés pour les différents caissons et portails.

37 dépôts de plainte ont été enregistrés en 2010.

Evolutions prévues :

Une vidéosurveillance est envisagée sur la prochaine nouvelle déchèterie qui remplacera un ancien site.

Mise en oeuvre

Planning :

1er décembre 2009 : reprise en régie de 6 des 7 déchèteries du SMICTOM Du Nord de l'Arrondissement de Redon.

Moyens humains :

Sur les 5 agents de déchèterie, deux réalisent les réparations et l'entretien des sites. Ceci permet une réactivité importante lors de dégradations et un suivi des sites (propreté, espaces verts, etc.) régulier. Le résultat est visible particulièrement sur certains sites qui étaient en très mauvais état lors de la reprise en régie.

Certains agents d'accueil ont reçu une formation de gestion de conflits (organisée par le CNFPT).

Moyens financiers :

Un investissement de 48 000 € HT a été réalisé pour sécuriser les 6 déchèteries fin 2009.

Moyens techniques :

Diverses mesures ont été appliquées : marquage des DEEE et des batteries, dépôt de plainte systématique en gendarmerie, suppression de certains caissons.

Le gardiennage avec maître-chien a été testé sur un site et va être étendu aux autres sites.

Un prototype de cadenas non fracturable a été développé par un plombier local sur un caisson maritime.

Le compactage des déchets favorise également la sécurité du gisement.

Partenaires mobilisés :

Le SMICTOM du NAR a rencontré la gendarmerie. Certaines gendarmeries ont accepté d'inclure la déchèterie dans leur tournée de surveillance.

Des discussions ont également été engagées avec une association des gens du voyage (AGV35).

Principaux facteurs de réussite

- **Implication de l'équipe :** application du règlement intérieur beaucoup plus rigoureuse qu'auparavant, meilleure gestion des bennes (taux de valorisation (hors gravats, déchets verts et déchets dangereux des ménages) de 40 % en 2009 et de 60% sur les 9 premiers mois de 2010), etc.
- **Fermeture sécurisée des caissons de DEEE :** « diminution des vols des unités hors froids »
- **Plaintes régulières auprès des services de gendarmerie :** quelques condamnations et passages devant le délégué du procureur.
- **Réparations rapides après dégradation :** pas de surenchère dans les dégradations
- **Marquages à la « bombe indélébile » de certains déchets :** batteries, grosses pièces de ferraille, unités hors froid.
- **Refus systématique de la récupération :** aucune récupération pendant la journée.

Dernière actualisation de la fiche : 10/2010

Outils d'aide pour la protection du gisement et des personnes : compactage des déchets et garde-corps

Porteur de projet : **Communauté de Communes Val d'Amboise**

9 bis rue d'Amboise - 37530 NAZELLES-NEGRON

Contact : Elisabeth BOUCHE / valdamboise@cc-valdamboise.fr / 02 47 23 47 44

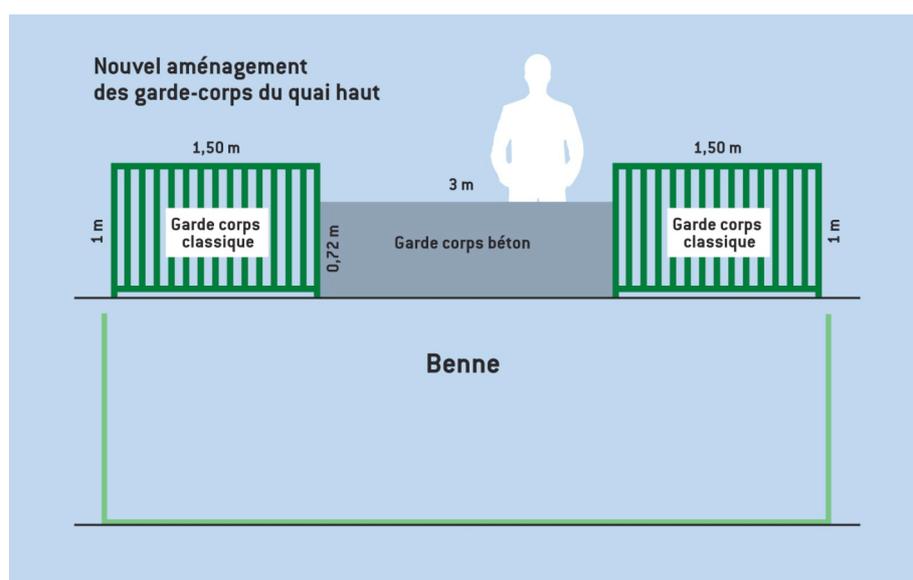
Nombre d'habitants : 26 593 (Insee 2010), 13 communes, (population de Val d'Amboise + population d'une partie de la Communauté de Communes des Deux Rives qui a accès à la déchèterie par convention)

Nombre de déchèteries : 1

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 6 312 tonnes (soit 237 kg/hab)

Contexte

La Communauté de Communes Val d'Amboise a choisi de mettre en place le compactage des déchets sur la déchèterie d'Amboise pour mieux optimiser les rotations de bennes et contrôler les flux, notamment les flux de déchets sujets à des vols. De plus, des garde-corps ont été installés pour protéger les usagers contre les chutes dans les bennes, en répondant à la réglementation sur les installations recevant du public (norme NF P01-012).



*Schéma des garde-corps qui seront installés sur la déchèterie
(Infographie Agence Efil Tours)*

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Le compactage des déchets permet de diminuer le volume de déchets et donc de réduire le nombre d'enlèvements de bennes nécessaires, tout en luttant contre les vols. Les barrières et les murets devant les bennes servent à protéger les usagers, en gérant au mieux le déversement de déchets.

Résultats quantitatifs obtenus :

Il est compliqué d'estimer le tonnage ou le manque à gagner récupéré grâce au compactage. Les garde-corps sont en place depuis l'ouverture du site. Un accident a été évité : un véhicule manoeuvrant a poussé un usager qui n'est pas tombé dans la benne grâce aux garde-corps installés.

Résultats qualitatifs obtenus :

Le compactage des déchets, et leur évacuation régulière, limite la récupération illégale de déchets. De plus, le compactage des déchets (tout-venant, ferrailles, déchets verts, cartons, et bois) sert à réduire de 30 % en moyenne sur une année le nombre de rotations des bennes. Il permet une meilleure répartition de la charge et réduit les risques de renversement des véhicules en charge du transport des bennes.

Grâce au compactage, les envois de déchets sont limités et la saturation des bennes est évitée le week-end lorsque les exutoires sont fermés.

Les usagers de la déchèterie ont parfois des difficultés de vidage des produits lourds ou des gravats et déchets verts, à cause des barrières devant les bennes.

Evolutions prévues :

La déchèterie va être agrandie et réaménagée pour fluidifier la circulation, limiter le temps d'attente des usagers en période d'affluence et faciliter le dépôt des déchets volumineux par un nouveau système de garde-corps. La création d'un quai bas (3 bennes) pour les gravats, dont la hauteur est inférieure à un mètre, est également prévue. Ce quai bas ne nécessite pas la mise en place de garde-corps et permet de vider facilement les déchets dans les bennes.

Mise en oeuvre

Planning :

- Mise en place du compactage des déchets : **2005**
- Installation des garde-corps : dès l'ouverture de la déchèterie (**2000**) et ils ont été réparés à plusieurs reprises en **2003** et en **2009**. Modification et remplacement total des garde-corps en **2011** (courant février).

Moyens humains :

Le compactage des déchets nécessite environ deux heures de travail par jour pour les agents de déchèterie.

Le temps dédié à la maintenance du compacteur est estimé à deux heures par mois (hors temps de réparation en cas de panne).

Moyens financiers :

- Coût du **compacteur** : investissement de 95 680 € TTC avec un entretien annuel estimé à 14 350 € TTC hors fluide (TVA à 19.6%). Ce coût est pris en charge par l'exploitant.
- Coût du **remplacement des garde-corps** et de leur mise en place : estimé à environ 30 000 € HT, pris en charge par la collectivité dans son programme de réaménagement. Il comprend la pose de garde-corps minces fixes en acier et de la partie centrale constituée de murets en béton.

Moyens techniques :

Il est nécessaire de posséder un permis spécial pour utiliser un compacteur 'Packmat', les agents de déchèterie doivent donc être formés à la manipulation de cet équipement.

Le réaménagement de la déchèterie est en cours (agrandissement et mise en place de nouveaux garde-corps). Les garde-corps, en métal, sont placés devant les bennes, de chaque côté d'un muret en béton de 70cm de haut et 60cm de profondeur. Ces dimensions (conformes à la réglementation) ont été choisies pour que les usagers soulèvent leurs déchets moins haut et pour qu'ils déversent plus facilement leurs remorques. Les barreaux des garde-corps sont espacés de moins de 11cm.

Equipements mobilisés :

Compacteur de type packmat PK451 construit par la société JSB et Solen

Principaux facteurs de réussite

- Utilisation régulière dans la journée de la compaction (favoriser les passages brefs mais fréquents)
- Management et formation des gardiens à la bonne utilisation du compacteur et aux objectifs de densités pour une optimisation du remplissage des bennes.

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011

Mesures de sécurité : efficacité de la vidéosurveillance

Porteur de projet : [Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix](#)

Hôtel Boadès – 8, place Jeanne d'Arc – BP 322 – 13 626 AIX EN PROVENCE

Contact : Emmanuel LESIMPLE elesimple@agglo-paysdaix.fr, 04 42 91 49 49

Nombre d'habitants : 367 000

Nombre de déchèteries : 17

Tonnage total de déchets collectés dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 95 933 tonnes
(soit 262 kg /hab)

Contexte

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix a décidé de prendre des mesures concernant la sécurité des personnes et des biens suite aux actes de vandalisme sur plusieurs déchèteries, agressions de gardiens et vols des usagers sur certains sites.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Améliorer la sécurité des gardiens et des usagers, ainsi que la protection du gisement et des lieux.

Résultats quantitatifs obtenus :

On observe une augmentation significative des tonnages de ferrailles et de DEEE collectés sur les sites où ont été prises des mesures de sécurité, notamment la vidéo-surveillance.

Résultats qualitatifs obtenus :

La Communauté d'agglomération a essayé de disposer de manière ponctuelle des maîtres-chiens sur certaines déchèteries. Leur présence est dissuasive, mais les vols et les actes de vandalisme réapparaissent dès que les maîtres-chiens ne sont plus sur site.

Par contre, depuis l'installation de la vidéosurveillance, la situation s'est nettement améliorée. Les actes de vandalisme ont chuté et la collectivité a enregistré très peu de casse de matériel sur le site au démarrage de la prestation.

Evolutions prévues :

Il est prévu d'élargir la mise en place de la vidéosurveillance à la quasi-totalité des déchèteries de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix.

Mise en oeuvre

Planning :

En **septembre 2010**, deux sites étaient équipés de vidéo-surveillance. Il est prévu à court terme d'équiper 4 sites supplémentaires (les dossiers sont en cours d'instruction à la préfecture).

Moyens humains :

La prestation de vidéosurveillance est intégrée dans les marchés d'exploitation des déchèteries. Il n'y a pas de moyens humains supplémentaires particuliers.

Moyens financiers :

Le coût de la prestation de vidéosurveillance est intégré dans les marchés d'exploitation. Il est d'environ 6 000 € HT/ an par site pour la mise à disposition des caméras et des détecteurs avec liaison avec la société de surveillance et de 80 € HT en moyenne par intervention.

La remise en état des sites est à la charge des prestataires. Les dépenses sont essentiellement liées à l'achat de cadenas, à la réparation de la clôture ou du local d'accueil (porte et fenêtre).

Moyens techniques :

Deux déchèteries sont équipées de vidéosurveillance, de détecteurs et de boîtiers d'alarme pour les gardiens, l'une depuis mars 2008, l'autre depuis mars 2010.

La ferraille et les DEEE ont été marqués sur une autre déchèterie et un courrier a été adressé aux ferrailleurs, mais l'efficacité de cette action n'a pu être démontrée pour cette déchèterie.

Partenaires mobilisés :

Les forces de l'ordre, l'exploitant de la déchèterie, la mairie, la société de surveillance.

Principaux facteurs de réussite

- Bonne coordination avec les forces de l'ordre (police municipale, nationale ou gendarmerie)
- Dépôt de plainte quand interpellation sur site d'individus
- Proximité géographique de la déchèterie et de la société de surveillance (rapidité d'intervention)

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011

Diagnostic sécurité et application des mesures préconisées

Porteur de projet : **SMICTOM d'Alsace Centrale**

2, rue des Vosges - BP 12 - 67 750 SCHERWILLER

Contact : Jean-Luc PATRIS / jlpatris@smictom-alsacecentrale.fr / 03 90 56 41 52

Nombre d'habitants : 125 000

Nombre de déchèteries : 8

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 33 200 tonnes (soit 265 kg/hab)

Contexte

Une enquête a été réalisée en 2009 auprès de 60.000 ménages et professionnels sur le territoire du SMICTOM d'Alsace Centrale pour déterminer les volumes à mettre en place pour chaque point de collecte. Suite à cela, les bacs gris pour les OMR ainsi que les bacs jaunes concernant les déchets recyclables ont été remplacés, et une procédure de contrôle de qualité du tri dans les bacs de déchets recyclables a été mise en place sur le terrain (15 000 bacs refusés sur les 8 premiers mois de l'année 2010).

De ce fait, les tonnages collectés en OMR sont passés de 31.000 tonnes en 2007 à 24.000 tonnes en 2010. Les tonnages collectés en collecte sélective ont également diminué, de 11.000 tonnes en 2007 à 7.600 tonnes en 2010 avec une forte amélioration du taux de recyclage (passage de 30% à 11 % de refus en moyenne).

En conséquence, les tonnages entrants sur les déchèteries ont augmenté. De plus en plus de vols étaient enregistrés sur ces sites.

L'importance des dépenses liées aux dégradations et aux vols dans ses huit déchèteries a conduit le SMICTOM d'Alsace Centrale à faire réaliser un diagnostic sécurité par la gendarmerie et à mettre en œuvre un plan d'action sur plusieurs années pour y faire face.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Le SMICTOM souhaitait déterminer les points faibles de la sécurité dans les déchèteries, et décider des mesures à prendre pour améliorer la protection des personnes et du gisement.

Résultats quantitatifs obtenus :

Les mesures de sécurité n'ont pas permis d'augmenter les recettes pour le moment.

Sur l'ensemble des 8 déchèteries du territoire, le SMICTOM d'Alsace Centrale devait affecter 15 000 €/an pour réparer les dégradations et évalué à 50 000 à 100 000 €/an le manque à gagner causé par les vols de ferrailles et de batteries.

Evolutions prévues :

L'installation d'une vidéo-surveillance sur les déchèteries est prévue pour 2012-2013. Le SMICTOM d'Alsace Centrale projette également la mise en oeuvre d'un accès par badge à partir de 2012.

L'analyse des enregistrements qui seront effectués sur les 8 déchèteries permettra d'identifier les comportements aberrants, pour lesquels des enquêtes seront menées auprès des usagers concernés.

Mise en œuvre

Plan d'action :

-**2008** : Réalisation du diagnostic sûreté par la gendarmerie sur environ 4 mois. **Septembre 2008** : rendu du rapport de conclusion avec des préconisations pour la collectivité.

- **2010** : Installation de barrières d'entrée et de sortie sur les 8 déchèteries, agrandissement des espaces de stockage et augmentation du nombre de quais pour améliorer le tri des déchets collectés (14 flux), formation des gardiens des déchèteries.

- **2011** : Recrutement d'un chef d'exploitation dédié à la gestion et au fonctionnement des déchèteries
Distribution des badges pour tous les ménages du SMICTOM pour permettre le contrôle et l'enregistrement de tous les usagers entrants sur le site à partir de 2012 ; paramétrage des données sur le logiciel « métier » du SMICTOM, couplé avec la gestion de la redevance incitative.

- **2012** : Exploitation des enregistrements des passages en déchèterie afin de contrôler les entrées des professionnels et des particuliers et détecter les fréquentations anormales.

- **2013** : Installation de caméras de vidéosurveillance pour mieux contrôler les activités des déchèteries.

Moyens humains :

Le diagnostic de sûreté a été réalisé par un gendarme, sur 4 mois (visites de sites, réunions avec le SMICTOM Alsace-Centrale, rédaction du rapport).

Le personnel est formé de façon systématique : en 2010, deux jours de formation sur la gestion des déchèteries ont été consacrés aux gardiens, complétés par une formation portant sur la notion de service public des déchets ménagers, des dispositifs de collecte et les installations de traitement.

Un programme de formation des gardiens a été établi sur 4-5 ans, assuré par le CNFPT du Bas Rhin (Centre national de la fonction publique territoriale).

Moyens financiers :

Le **diagnostic** a été réalisé gratuitement par la gendarmerie, celle-ci peut sur demande de la collectivité mettre à disposition le gendarme affecté à la sécurité (un référent sécurité par région) pour réaliser un diagnostic sécurité en déchèterie.

Les **investissements réalisés** en 2009 et en 2010 pour la sécurité des déchèteries comprennent les gardes corps, les barrières, les réseaux pour la vidéo et les grillages rigides, pour un montant de 193 000 € HT dont :

- Subventions du Conseil Général du Bas-Rhin : 25%
- Autofinancement : 75 %

Le SMICTOM d'Alsace Centrale bénéficie du **barème sécurité** : 10 € par tonne selon les critères de l'éco organisme pour les DEEE (OCAD3E).

Par ailleurs, une plus grande rigueur de facturation des professionnels a engendré une augmentation des recettes encaissées dans les déchèteries d'environ 50.000 €.

Moyens techniques :

Le diagnostic sécurité a été effectué sur l'ensemble des huit déchèteries par la gendarmerie.

Le SMICTOM a testé la présence de vigiles sur les déchèteries pendant six mois. Le coût de cette prestation reste trop cher par rapport au bénéfice engendré.

Quelques **préconisations de la gendarmerie** ont été appliquées : murets en pied de clôture, clôtures rigides, éclairage avec capteur de présence, plantes piquantes le long de la clôture, stockage des matériaux qui subissent des vols dans des conteneurs maritimes fermés avec cadenas.

Les DEEE sont stockés pour certaines déchèteries dans des caissons maritimes et pour d'autres déchèteries dans un abri fermé couvert. Cependant ces abris ont déjà été vandalisés.

Partenaires mobilisés :

- Les élus du SMICTOM et les Maires des Communes du lieu d'installation des déchèteries.
- La gendarmerie au niveau régional pour le diagnostic sécurité et au niveau local pour la surveillance des déchèteries et les dépôts de plaintes.

Principaux facteurs de réussite

- Analyse des besoins à mener en concertation avec les Elus et les Services de gestion des déchèteries
- Diagnostic sécurité à réaliser en collaboration avec la gendarmerie (un référent sécurité par région)
- Définition des investissements à réaliser pour solliciter les subventions des organismes financeurs
- Programmation des investissements

Dernière actualisation de la fiche : 12/2010

Mesures de sécurité mises en place sur une nouvelle déchèterie

Porteur de projet : [Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne](#)

Place du 13^{ème} RG - BP 80526 – 51 331 EPERNAY Cedex

Contact : Laurence MINASSIAN / minassian@ccepc.fr / 03 26 56 47 47 (secrétariat
DIRECTION DECHETS)

Nombre d'habitants : 37 000

Nombre de déchèteries : 2

Tonnage total collecté sur l'ensemble des déchèteries en 2009 : 3 797 tonnes (soit 103 kg/hab)

Contexte

Une nouvelle déchèterie a été ouverte à Epernay en juin 2010 afin de remplacer l'ancienne déchèterie (située à 500m de la nouvelle), trop petite et vétuste, datant de 1992, qui était régulièrement vandalisée : surface d'exploitation de 3200 m² et d'espaces verts : 4211 m². La Communauté de communes Epernay Pays de Champagne a intégré à cette nouvelle réalisation de nombreuses mesures de sécurité.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Assurer la sécurité du gisement de déchets (notamment les ferrailles et les DEEE) et des personnes, usagers et personnel communautaire, dans la déchèterie, de jour comme de nuit.

Résultats quantitatifs obtenus :

Concernant le gisement de ferrailles :

2009 - Période du 01/06 au 30/11 : 53,05 tonnes collectées.

2010 - Période du 02/06 au 30/11 : 79,54 tonnes, soit une augmentation de 50% par rapport à 2009.

Les DEEE ne pouvaient être collectés sur l'ancienne déchèterie. Sur le nouvel équipement de Pierry 97,8 tonnes de DEEE ont été collectés de juin à décembre 2010.

Résultats qualitatifs obtenus :

Aucun dépôt de plainte n'a été enregistré pour la nouvelle déchèterie depuis son ouverture : aucune infraction ni agression du personnel, aucune tentative de vol de ferrailles ou de démantèlement de DEEE, et aucune tentative de destruction du dispositif de vidéosurveillance.

L'interdiction de chinage est respectée pendant l'exploitation : pas de visites ni de présence de « ferrailleurs » alors qu'il y avait une omniprésence de ces récupérateurs sur l'ancien site.

Evolutions prévues :

Mise en place d'un dispositif de cartes d'accès réservé aux résidents du territoire et d'un logiciel dédié.

Mise en oeuvre

Planning :

- **Année 2009** consacrée aux **études de Maîtrise d'œuvre** : conception réalisée en interne par le bureau d'Etudes Voirie et au dossier de **déclaration ICPE** confié à un bureau d'études extérieur (déclaration). Les marchés d'exploitation ont également été lancés : le haut de quai (accueil et collecte) est géré en régie mais le bas de quai (évacuation et traitement des déchets) ainsi que l'évacuation des DDS sont confiées à des entreprises privées.

Début des travaux en **novembre 2009**.

-Année 2010 :

Avril 2010 : attribution des marchés d'exploitation.

1er trimestre 2010 : consultation pour mise en place d'un dispositif de vidéo-surveillance , consultation et achat des mobiliers de déchèterie.

Mai 2010 : installation du dispositif de vidéo-surveillance, renforcement de la sécurité sur le local d'accueil du gardien : double porte de sécurité et pose de barreaux aux fenêtres. Installation des mobiliers de déchèterie : local DEEE, armoire DDS, bac à batteries, benne à huile, portique...

Fin mai 2010 : installation de la signalétique directionnelle et de la signalétique d'information sur le site

Début juin 2010 : nouvelle plaquette d'information sur la déchèterie et dossier du journal communautaire

Juin 2010 : ouverture de la déchèterie.

Juin 2010 : dépôt du dossier de demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo-protection - audition de la collectivité le 15 **septembre 2010**- arrêté préfectoral délivré le 25 **octobre 2010**.

Moyens humains :

Les plans de la déchèterie, conçus par le service voirie, ont été transmis aux gardiens pour commentaires.

- Les gardiens ont été formés pendant trois jours (par Rudologia) notamment au métier d'agent d'accueil en déchèterie : identification des déchets, connaissance des filières de traitement, appréhension des risques en déchèterie, accueil des usagers et gestion des situations conflictuelles.
- Deux personnels d'accueil sont en permanence présents sur le site pour accueillir les usagers efficacement et avec qualité, et rompre aussi l'éventuel sentiment d'isolement et donc d'insécurité.

Moyens financiers :

Honoraires du **bureau études** pour l'élaboration du dossier ICPE : 2332,20 euros TTC

Frais d'annonces et publicité des marchés : 3868,89 euros TTC

Frais de géomètres : 1014,03 euros TTC

Construction : 462 886 euros TTC

Alimentation électrique : 1021,98 euros TTC

Espaces verts : 29 710 euros TTC (attention à prévoir en frais de fonctionnement l'entretien des espaces verts)

Mobiliers : 36 073 euros TTC (dont local DEEE : 6 649,76 euros TTC, local DDS : 14 080,87 euros TTC, benne à huile, bac à batteries, benne à verre, portique tournant, renforcement des portes du local du gardien)

Conception et **Signalétique** de communication : 5 337,68 euros TTC

Signalisation directionnelle extérieure au site, plaquettes de présentation, fax : 2 669 euros TTC

Installation de **vidéosurveillance** - détection anti-intrusion - protection des travailleurs isolés (PTI) : 24 605,76 euros TTC

Formation des agents d'accueil en déchèterie : 3 188 euros TTC

Les contrats liés à la sécurité :

- **Télé-surveillance** environ 600 € par an

- **Intervention** société de sécurité : 45 € par déplacement lorsque l'alarme sonne. (35 € si demande de ronde d'environ 20 à 30 mn)

-Présence d'un **maître chien** : 22,72 euros TTC/heure (coût très variable selon les consultations).

Moyens techniques :

La nouvelle déchèterie comporte dix emplacements pour les bennes plus deux autres emplacements ouverts si nécessaire.

La Communauté de communes Epernay Pays de Champagne a organisé une réunion avec la Police en amont de l'application de **mesures de sécurité**.

Le local gardien est un algéco en bardage bois, avec des barreaux aux fenêtres et une double porte sécurisée.

La déchèterie comporte une armoire pour les déchets dangereux, un local spécial DEEE avec fermeture anti-vandalisme, une alarme anti-intrusion et deux caméras de vidéo-surveillance.

La télé-surveillance permet à la société de sécurité d'intervenir sous 5 à 8 minutes en cas d'alerte. Les gardiens disposent aussi d'un boîtier individuel d'alarme relié à la société de surveillance en cas d'agressions ou de malaise.

En plus de cela, des **mesures temporaires** sont appliquées :

- Maître-chien durant la période des pré-vendanges et vendanges aux côtés des gardiens
- Retrait de la benne ferraille tous les soirs et le dimanche

L'accent a également été porté sur la communication sur le site et dans la presse sur les dispositifs de sécurité.

Sur la deuxième déchèterie d'Epernay, la Communauté de Communes a décidé de supprimer la benne ferrailles pour éviter les vols. Les habitants doivent donc se rendre dans la nouvelle déchèterie pour déposer de la ferraille.

Partenaires mobilisés :

La société de sécurité, la Police

Principaux facteurs de réussite

- Vidéosurveillance associée nécessairement à des contrats de télésurveillance et d'intervention d'une société de sécurité.
- Doublement du poste d'agent d'accueil
- Evacuation quotidienne des ferrailles (rotation évaluée à 35 euros /jour)
- Rigueur dans l'accueil des usagers et application stricte du règlement intérieur.
- Achat d'un local DEEE, avec fermeture anti-vandalisme
- Professionnalisation du métier d'agent d'accueil de déchèterie (formation)

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011

PHOTOS ILLUSTRANT LES DISPOSITIFS DE SECURITE

1- *Signalétique de communication*
rappelant les interdictions de chiner, de fumer, de descendre dans les bennes, et indiquant les dépôts interdits les dimanches pour la ferraille et les DEEE.

**Epernay
Pays de
Champagne**
Communauté de Communes

**SUR CE SITE,
MÉRCI DE RESPECTER LES CONSIGNES**

- 1 INTERDICTION DE FUMER
- 2 INTERDICTION DE DESCENDRE DANS LES BENNES
- 3 INTERDICTION DE RÉCUPÉRER DES DÉCHETS SUR LE SITE OU DANS LES VÉHICULES DES USAGERS
- 4 INTERDICTION DE DÉPOSER LES :
 - 1-Appareils électroménagers et ferraille le dimanche
 - 2-Ordures ménagères et sacs de tri
 - 3-Médicaments et déchets contaminés (coquilles, pesticides...)
 - 4-Cadavres d'animaux
 - 5-Produits radioactifs, objets militaires et objets sous pression (extincteurs, bouteilles de gaz)
- 5 LES ENFANTS ET ANIMAUX DOIVENT RESTER À L'INTÉRIEUR DES VÉHICULES
- 6 RESPECTER LES RÈGLES DE CIRCULATION
- 7 RESPECTER LES INSTRUCTIONS DU GARDIEN

L'INTÉGRALITÉ DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR EST DISPONIBLE AUPRÈS DU GARDIEN

**Epernay
Pays de
Champagne**
Communauté de Communes

RÉSERVÉE EXCLUSIVEMENT AUX PARTICULIERS POUR DÉPOSER GRATUITEMENT

BOIS	PAPIER	PLASTIQUE	VERRE	MÉCANIQUE	ÉLEC.	VÉHICULE	JARDIN	BOUTEILLE	ANIMAUX	DÉCHETS

DANS 1 A 1 M² PAR PASSAGE ET DE DEUX PASSAGES PAR JOUR

Apports d'appareils électroménagers et ferraille interdits le dimanche
Déchets professionnels interdits
Déchets d'ordures ménagères et sacs de tri interdits
Récupération interdite

Tel : 03 26 56 47 15 - Mail : info@ccpepc.fr
Site : www.ccepc.fr

BENNE N°

9

DÉCHETS VERTS
(sans sac)

ne sont pas acceptés
cailloux, terre, pots de fleurs,
trunks et souches

2-Autres signalétique de sécurité

Armoire DMS



Local DEEE

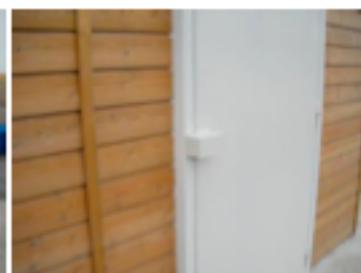


3-Local gardien

Barreaux aux fenêtres



Double porte et fermeture sécurisée



4 - Vidéosurveillance et dispositif anti-intrusion

Dôme (caméra)



et

Détecteurs :



5-PTI



6-Local DEEE à fermeture anti-vandalisme



7- Bac à batterie et conteneurs à textiles





Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

4) Gardiennage

Le métier de gardien de déchèterie a considérablement évolué, notamment suite à l'introduction de nouvelles filières de collecte. Il exerce aujourd'hui une mission d'accueil et de guide des usagers, tout en garantissant la sécurité sur le site. Il doit donc être régulièrement formé et tenu informé des changements concernant la gestion des filières.

A- Gestion des agents de déchèterie en régie

B- Gestion de l'effectif et des formations du personnel

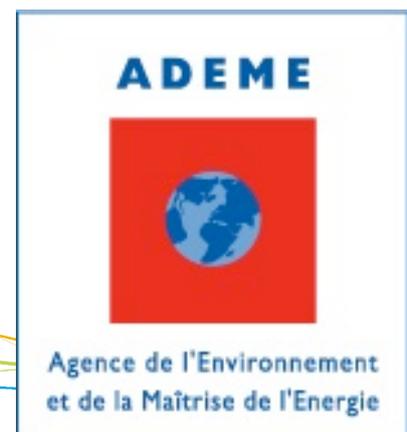
C- Gestion des agents de déchèterie en zone urbaine

D- Gestion du haut de quai des déchèteries par une association d'insertion

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Gestion des agents de déchetterie en régie

Porteur de projet : **SMVO (Syndicat mixte de la vallée de l'Oise)**

3 rue de l'Anthémis - BP 30316 - 60203 Compiègne Cedex

Contact : Benjamin LEFEVRE / benjamin.lefevre@smvo.fr / 03 44 38 29 00

Nombre d'habitants : 436 723

Nombre de déchetteries : 21

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchetteries en 2009 : 76 000 tonnes (soit 174 kg/hab)

Contexte

Depuis la reprise des déchetteries en régie en 2006, le SMVO gère les agents d'accueil soit 51 agents et 3 coordonnateurs de secteur. La mission de ces agents d'accueil a beaucoup évolué ces dernières années, en fonction de la mise en place de nouvelles filières, et comprend aujourd'hui l'entretien du site, l'accueil et le guidage des usagers, ainsi que des tâches administratives.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Le SMVO cherche

- à améliorer les conditions de tri pour avoir les meilleures performances de recyclage et de valorisation matière,
- à former les agents d'accueil pour qu'ils soient au mieux préparés aux évolutions de leur métier.

Résultats quantitatifs obtenus :

600 000 visites ont été enregistrées dans les déchetteries en 2009.

Les agents de déchetterie interviennent dans la maîtrise des refus de tri dans les différentes filières.

Résultats qualitatifs obtenus :

La majorité des agents sont impliqués dans leur travail et font des propositions d'amélioration. Les agents interviennent beaucoup pour guider les usagers dans les déchetteries.

Les résultats des campagnes de visites mystères et de l'enquête de satisfaction des usagers sont positifs.

Mise en oeuvre

Planning :

- **2007** : certification ISO 9001 sur les déchetteries
- **2008** : mise en place de campagnes de visites mystères sur le réseau de déchetteries.
- **2009** : formations habilitation électrique, sauveteurs secouristes du travail, manipulation des extincteurs, accueil de public difficile.
- **2010** : formation au port de charges lourdes, assermentation « gardes particuliers » pour les coordonnateurs (assermentation pour que les coordonnateurs aient le droit de visionner les images de la vidéosurveillance).

Moyens humains :

3 coordonnateurs de secteur assurent le suivi du respect des consignes et règlements, et forment les nouveaux agents d'exploitation à leurs missions.

Un agent ACMO chargé de l'hygiène et de la sécurité propose une formation d'une journée à chaque nouvel agent recruté même temporairement (présentation du SMVO, missions, règles d'hygiène et de sécurité, Equipements de Protection Individuelle, visite de sites).

Moyens financiers :

Campagne de visites mystères : environ 25 000 € HT.

Formation habilitation électrique, sauveteurs secouristes du travail, gardes particuliers : environ 6 000 € HT.

Moyens techniques :

Une formation régulière est dispensée aux agents d'accueil de déchetterie (accueil du public difficile, habilitation électrique, secourisme, charges lourdes, manipulation d'extincteurs, ..), le nombre de formations est variable suivant les demandes. Une formation gestion de conflits est également assurée à la demande des agents d'accueil.

La mise en place de campagne trimestrielle de visites mystères permet d'apprécier le respect des consignes et des règlements des agents d'exploitation. Les résultats de ces visites sont utilisés pour axer la communication et la formation auprès des agents d'exploitation.

Partenaires mobilisés :

CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), APAVE

Principaux facteurs de réussite

- Suivi quotidien des agents d'exploitation par les trois coordonnateurs.
- Réunion hebdomadaire entre le responsable d'exploitation et les coordonnateurs.
- Recrutement des agents effectué par un cabinet de recrutement.

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011

Gestion de l'effectif et des formations du personnel

Porteur de projet : **SMICTOM Sud Est Ille-et-Vilaine**

10, rue de la Haie Robert - 35 500 VITRE

Contact : Frédéric DEBARRE / f.debarre@smictom-sudest35.fr / 02 99 74 27 40

Nombre d'habitants : 120 000

Nombre de déchèteries : 12

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 27 345 tonnes (soit 228 kg/hab)

Contexte

Afin que les agents puissent renseigner et guider au mieux les usagers dans les déchèteries, tout en gérant le flux de déchets efficacement, le SMICTOM Sud Est d'Ille-et-Vilaine suit une logique de gestion du personnel qui inclut une formation adaptée aux conditions de travail.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Gérer au mieux les agents de déchèterie et leur garantir une formation adaptée à l'évolution de leurs fonctions.

Résultats qualitatifs obtenus :

Gestion de l'effectif :

Le **nombre d'agents** par déchèterie dépend de la fréquentation, parfois saisonnière, du site.

Le SMICTOM Sud Est s'est fixé un seuil de fréquentation des déchèteries (400 passages par jour sur une déchèterie soit entre 50 et 60 passages à l'heure) à partir duquel un deuxième agent est ajouté sur le site.

Certaines déchèteries sont gérées toute la semaine par deux agents, d'autres sites ont un seul gardien la semaine et deux agents le samedi, et un troisième groupe de déchèteries est géré par un gardien de septembre à mars et par deux gardiens le vendredi et le samedi d'avril à août.

Cette gestion se justifie par rapport à la fréquentation des sites et est bien acceptée par le personnel.

Les **horaires d'entretien** sont fixés au prorata de la surface de voirie et de la plage d'ouverture de la déchèterie, pour que la gestion soit équitable.

Il est prévu de mettre en place des **systèmes d'identification des usagers**, ainsi que des comptages journaliers par carte magnétique qui seront plus fiables que le comptage manuel.

Ces équipements permettront d'ajuster au mieux les heures d'entretien.

Formations :

En 2007, le SMICTOM Sud Est a décidé de fermer toutes les déchèteries le mardi, afin de réunir les agents pour des **journées de formation 3 à 4 fois par an**.

Un recyclage des formations indispensables et obligatoires est systématiquement effectué (premiers secours, incendie, habilitation électrique ...).

Les agents suivent des formations liées à leur travail : interventions de prestataires, visites de site pour l'ensemble des filières des déchèteries, informations sur le devenir des déchets, sur le Grenelle et sur la réglementation, ...

Les agents ont également des formations de remise à niveau informatique (pour les déchèteries équipées d'ordinateurs), notion du service public, gestion des conflits, gestes et postures et déchets dangereux.

Mise en oeuvre

Planning :

Formations les mardis : **trois à quatre fois par an**, dont un ou deux jours sur la sécurité (accueil du public, extincteurs, contrôle électrique).

Moyens humains :

Deux personnes participent à l'élaboration des plannings des agents titulaires et remplaçants (le responsable du personnel et le responsable des déchèteries).

Au total 7 gardiens du SMICTOM Sud Est ainsi que 4 gardiens mis à disposition par les communes adhérentes au syndicat travaillent sur les déchèteries.

Trois à quatre personnes interviennent en remplacement sur les déchèteries pour les congés et les doublons du week-end. Le SMICTOM Sud Est fait également appel à une association de réinsertion (Le Relais) pour les remplacements de courtes durées.

Moyens financiers :

Les **remplacements** pour congés et formation représentent sur l'année 2010 l'équivalent d'un poste à temps complet : soit environ 23 000 €.

Les **formations sécurité** (premiers secours, incendie, gestes et postures, habilitation électrique) représentent un budget total de 3 300 € TTC pour 2010.

Les formations informatique, gestion des conflits et déchets ménagers spéciaux représentent un budget total de 6 050 € TTC.

Cela représente au total 110 jours de formation par an.

Partenaires mobilisés :

Association d'aide à la réinsertion Le Relais, CNFPT, AFTEC (établissement de formation dans l'ouest de la France)

Principaux facteurs de réussite

- Implication des agents et valorisation de leur travail.

Les formations servent à préparer les gardiens à leurs fonctions, mais également à tisser des liens entre les agents d'accueil et à créer un esprit d'équipe malgré la distance entre les déchèteries.

Dernière actualisation de la fiche : 12/2010

Gestion des agents de déchèterie en zone urbaine

Porteur de projet : **Grand Roanne Agglomération**

63, avenue Jean Jaurès – BP 70005 – 42 311 ROANNE

Contact : **Nathalie STRIVAY / nstrivay@agglo-grandroanne.fr / 04 77 44 29 50**

Nombre d'habitants : 68 190

Nombre de déchèteries : 2

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 11 883 tonnes hors gravats pour les habitants du Grand Roanne + les habitants de 9 communes rurales acceptées par convention (7896 habitants), soit environ 156 kg/hab

Contexte

Les deux déchèteries du Grand Roanne sont gérées en régie. Elles acceptent, outre les déchets des habitants de l'agglomération, les déchets de neuf communes rurales voisines. Les déchèteries sont de petite taille alors que l'agglomération est densément peuplée, ce qui génère entre autres des temps d'attente pour les usagers, parfois mécontents. Des formations régulières et adaptées permettent au personnel de mieux répondre aux demandes des habitants et de mieux gérer les déchèteries.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Accompagner les gardiens de déchèterie dans leur gestion du site et des usagers pour améliorer les conditions de travail des agents et le service rendu aux habitants.

Résultats qualitatifs obtenus :

Les agents sont actifs dans la gestion des sites, ils cherchent à améliorer la qualité du tri des déchets par les usagers. Cependant, ils sont parfois trop zélés et descendent dans les bennes pour corriger les erreurs de tri, ce qui peut s'avérer dangereux. Un travail a donc été engagé entre les agents de déchèterie, leur hiérarchie et le médecin du travail afin de fixer des règles de sécurité.

Evolutions prévues :

Un agent de maîtrise va être nommé responsable des déchèteries par Grand Roanne Agglomération, pour individualiser le service déchèterie par rapport à la collecte. Des groupes de travail seront mis en place pour renforcer l'écoute des agents, créer un espace de débriefing du type « analyse de la pratique » (agents soumis à une forte pression de la part des usagers)

Mise en oeuvre

Planning :

- Gestion en régie des déchèteries : depuis leur construction respectivement en **1996** et **1999**.
- Réalisation d'une étude ergonomique par la médecine du travail en **2003**.
- Mise en place de formations régulières pour accompagner les gardiens depuis **2004**.
- 2 responsables de déchèteries nommés en **2007**. Suite à un départ en retraite en 2010, recrutement prévu d'un agent de maîtrise en **2011**.
- Travail sur la sécurité avec le médecin du travail : depuis **2004** pour la réalisation du Document Unique de prévention des risques avec mise à jour annuelle, en **2009** sur le thème « Gestes et postures » et en **2010** sur le bruit.

Moyens humains :

Nombre d'agents de déchèterie sur les 2 sites : 3 agents + 1 chauffeur /site

Les agents ont des réunions avec les responsables de déchèterie toutes les semaines, et suivent 2 à 4 jours de formation par an.

Moyens financiers :

Le coût annuel des formations dispensées aux gardiens reste modique.

Moyens techniques :

Le Grand Roanne propose à ses agents de déchèterie des formations sur différents thèmes dispensées principalement par le CNFPT :

- gestion des conflits,
- analyse des risques et aménagement du site,
- gestes et postures,
- gestion du bruit : à mettre en place avec la médecine du travail
- tri des déchets toxiques

D'autre part, une formation spécifique « acquérir une culture générale sur les déchets » est proposée aux gardiens : orientations européenne et française, déclinaison locale, explication du choix de la collectivité pour que les gardiens aient une vision globale de la gestion des déchets.

Partenaires mobilisés :

Le CNFPT

Principaux facteurs de réussite

- Rester à l'écoute des demandes des gardiens
- Proposer au personnel des formations adaptées à l'évolution de leur métier

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011

Gestion du haut de quai des déchèteries par une association d'insertion

Porteur de projet : Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais

(Parc des Fourriers – 3, avenue Maurice Chupin – BP 50224 – 17 304 ROCHEFORT)

Candidat retenu : **Association Vivractif** (12, rue Alfred Nobel – 17 430 TONNAY-CHARENTE)

Contacts : Jean-Philippe GARNIER (jp.garnier@cda-paysrochefortais.fr / 05 46 82 17 80)

Maël KERDONCUFF (mael.kerdoncuff@vivractif.com / 05 46 83 19 58)

Nombre d'habitants : 57 000

Nombre de déchèteries : 6 (dont celle de l'île d'Aix gérée en régie)

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 17 665 tonnes (soit 310 kg/hab)

Contexte

La communauté d'agglomération du Pays Rochefortais a souhaité passer un marché public en 1996 pour la gestion du haut de quai de ses 5 déchèteries, avec une clause favorisant l'insertion professionnelle. L'association d'insertion choisie, VIVRACTIF, met donc à disposition de la collectivité un encadrant technique et des agents de déchèterie formés et compétents.

Présentation de la structure VIVRACTIF :

VIVRACTIF est un « **ensemblier d'insertion** » du Pays Rochefortais qui regroupe un chantier d'insertion et une entreprise d'insertion ainsi que des actions complémentaires d'aide à la mobilité (location de mobylettes et aide au permis).

Cela dans le but d'aider des personnes très éloignées de l'emploi à retrouver un emploi stable ou simplement à se rapprocher du monde du travail.

VIVRACTIF est une association de loi 1901. **20 personnes permanentes** travaillent dans la structure pour le suivi de 91 salariés en parcours (chiffres pour l'année 2009). Les activités de VIVRACTIF sont concentrées autour de la gestion des déchets, de l'entretien des espaces verts et des métiers du bâtiment (taille de pierres et petite maçonnerie).

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectifs :

- Déléguer la gestion du haut de quai des déchèteries à une association locale en favorisant l'insertion de personnes en difficulté par une activité professionnelle.
- Réduire la part des déchets « tout-venant enfouis » en augmentant le tri pour valoriser au maximum.

Résultats obtenus :

La structure VIVRACTIF réalise tous les ans l'évaluation des risques professionnels sur l'ensemble de ses activités. Sur le secteur des déchèteries, les principaux risques sont :

- Les risques liés à la manutention des charges
- Les risques de chute dans les bennes
- Les risques liés à la circulation des véhicules sur le site.

Chaque année ces risques sont réévalués et un plan d'action est réalisé.

Les déchèteries sont visitées en dehors des heures d'ouverture et les agents sont souvent confrontés à des demandes de la part des usagers. VIVRACTIF s'est rapproché de la Communauté d'agglomération pour envisager des solutions comme l'installation de caméras de surveillance ou de barrières limitant l'accès aux sites.

D'une manière générale, les agents de déchèterie sont appréciés par les usagers car ils les aident à décharger leurs déchets et ils les orientent sur le site.

Afin de corriger une partie des erreurs de tri des usagers, les bennes sont retriées par les agents de déchèterie avant envoi vers les installations de valorisation.

Le but de la structure n'est pas d'employer définitivement les personnes sur leur poste. En effet, l'insertion n'est que le métier support qui permet l'insertion des personnes. Ces personnes peuvent être employées dans un autre secteur d'activité par la suite.

Evolutions prévues :

L'ISCT (Instance pour la Sécurité et les Conditions de Travail) qui se déroule 2 fois par an à VIVRACTIF regroupe des salariés de tous les secteurs d'activité de VIVRACTIF. Le sujet de la relation parfois tendue avec les usagers va être abordé en 2011 car il devient préoccupant sur les déchèteries.

L'association d'insertion VIVRACTIF gère également des déchèteries d'un territoire de Vendée indépendant des déchèteries de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais. Pour des raisons géographiques, VIVRACTIF ne gère plus les déchèteries de Vendée à compter de 2011.

Mise en oeuvre

Planning :

- **1996** : Attribution de la gestion de la **déchèterie de Saint-Laurent-de-la-Prée** à VIVRACTIF, puis attribution de la **déchèterie de Tonnay-Charente**.
- **1997** : Attribution de la gestion de la **déchèterie de Rochefort** à VIVRACTIF. Création de la **Chinetterie** : extension de l'E.I par l'ouverture d'un point de vente d'objets récupérés sur les déchèteries et recyclés.
- **2001** : Appel d'offres de la Communauté d'Agglomérations du Pays Rochefortais pour la gestion de 4 déchèteries (Muron, Saint-Laurent-de-la-Prée, Tonnay-Charente, Rochefort) pour trois ans.
- **2005** : Deuxième appel d'offres lancé par la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais pour la gestion de 5 déchèteries sur une période de 5 ans.

Moyens humains :

Le nombre d'agents mis à disposition sur l'ensemble des déchèteries dépend des saisons, il varie de 16 à 24. Les gardiens ont des contrats renouvelables de 2 ans maximum.

Pour chaque gardien, 25h par an environ sont consacrées à la formation spécifique aux déchèteries.

Environ 20 à 30% du temps de travail des gardiens est consacré aux actions d'accompagnement socioprofessionnel en comptant les formations générales dispensées à tous les salariés de VIVRACTIF.

L'encadrant technique établit les plannings, visite chaque déchèterie plusieurs fois par semaine et se charge de faire appliquer le cahier des charges de la collectivité par les agents. Récemment, un outil recensant les points à contrôler lors des visites à été créé et permet ainsi le suivi Qualité de chaque déchèterie.

Formations :

Les agents de déchèterie sont formés à leur embauche par l'encadrant technique. D'autres formations et visites leur sont proposées durant le contrat afin d'enrichir leurs compétences :

- Visite de centre de traitement des déchets (usine d'incinération et plate-forme de compostage) qui leur permet d'acquérir une vision plus générale de la gestion des déchets et de l'intérêt du tri en déchèterie.
- Formation sur la manipulation des déchets diffus spécifiques.
- Formation de sauveteur secouriste du travail.
- Formation à la manipulation d'extincteurs.
- Formation à la sécurité au travail.

Un livret de formation est distribué aux gardiens après leur formation, récapitulant ce qu'ils ont appris. VIVRACTIF propose aussi des formations à l'obtention du CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) pour la manipulation de chariots élévateurs.

Partenaires mobilisés :

L'association d'insertion VIVRACTIF

Principaux facteurs de réussite

- Volonté politique d'encourager l'insertion professionnelle
- Formation adaptée du personnel de déchèterie

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011



Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

5) Gestion des déchets verts

Les quantités de déchets verts collectés en déchèterie sont très élevées. Il s'agit du tonnage de déchets le plus important sur les déchèteries. Il est donc nécessaire de bien gérer cette filière, en fonction des moyens de broyage disponibles et des installations de compostage à proximité.

A- Gestion des déchets verts en régie

B- Adaptation des solutions de valorisation des déchets verts au contexte

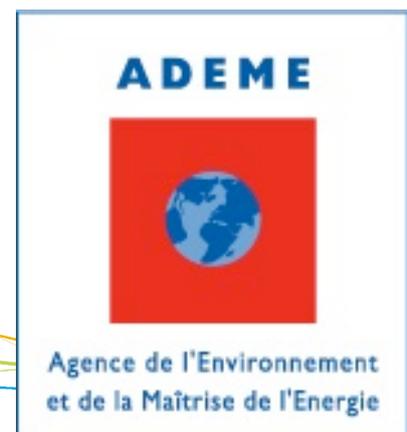
C- Traitement in-situ des déchets verts

D- Valorisation des déchets ligneux

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Gestion des déchets verts en régie

Porteur de projet : [SYDED du Lot](#)

Les Matalines – 46 150 CATUS

Contact : Vincent GUENIN / vguenin@syded-lot.fr / 05 65 21 54 30

Nombre d'habitants : 174 876 en basse saison, 201 415 en comptant les résidences secondaires

Nombre de déchèteries : 29

Tonnage total sur l'ensemble des déchèteries en 2009 : 42 263 tonnes (soit 210 kg/hab sur la base des habitants incluant les résidences secondaires)

Contexte

Le SYDED du Lot dispose de trois plateformes de compostage gérées en régie, qui reçoivent les déchets verts collectés en déchèterie, ainsi que quelques déchets verts de professionnels déposés directement sur les plateformes.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

L'objectif du SYDED du Lot est de valoriser les déchets verts en compost normé. Celui-ci est redistribué gratuitement aux usagers dans les déchèteries ce qui permet de sensibiliser les usagers à l'intérêt de trier les déchets verts.

Le SYDED gère ainsi la filière déchets verts de leur collecte en déchèterie jusqu'au débouché du compost.

Résultats quantitatifs obtenus :

3500 à 5000 tonnes de compost sont produites tous les ans. Pratiquement la totalité est écoulee sur les déchèteries par les usagers et via les mairies qui vont le chercher directement sur les plateformes.

Résultats qualitatifs obtenus :

Les usagers sont satisfaits de ce compost normé (conforme à la norme NF U44 051) et en demandent souvent plus qu'ils n'ont le droit (maximum **3 m³ /an /foyer**, distribué en vrac).

Evolutions prévues :

Le SYDED du Lot mène une réflexion sur l'extraction de la partie branchage pour valorisation en combustible bois. Par ailleurs, il est envisagé d'utiliser une partie des déchets verts en support carboné de co-compostage de boues de STEP.

Mise en oeuvre

Planning :

Les plateformes de compostage ont été mises en service en **2001, 2002 et 2004**. Le système de redistribution de compost est en place depuis **2001**.

Moyens humains :

La production de compost de qualité dépend des apports des usagers.

2 agents sont affectés à plein temps sur l'activité de compostage et disposent de deux broyeurs mobiles et d'un crible mobile pour l'ensemble des trois plateformes (situées à 20 à 30km des déchèteries).

Moyens financiers :

L'investissement pour l'ensemble des **trois plateformes** (incluant le matériel) est de 3,7 millions € HT. Un crible a été acheté en 2001 pour 94 000 € HT, et des broyeurs ont été achetés en 2002 et 2005 respectivement pour 220 500 € HT et 225 600 € HT. Les broyeurs et le crible sont également utilisés pour l'activité du bois.

Les professionnels paient 6 € /m³ pour déposer des déchets verts en déchèterie. Quelques professionnels amènent aussi leurs déchets verts directement sur les plateformes de compostage. Des indicateurs de coût sont en train d'être mis en place afin d'effectuer un suivi de la gestion des déchets verts.

Moyens techniques :

Des actions de communication sont régulièrement menées pour promouvoir le compost en déchèterie, notamment grâce au site Internet du SYDED, et au journal semestriel dans les boîtes aux lettres des habitants.

Les branchages et les tontes sont collectés séparément en déchèterie.

Principaux facteurs de réussite

- Suivi du process (temps de broyage, retournement,...)
- Respect du planning des activités de compostage par les agents.
- Analyses réalisées selon la norme NF 44-051, et respect de cette norme.
- 3 plateformes de compostage → meilleure logistique d'approvisionnement de compost sur les déchèteries.

Dernière actualisation de la fiche : 02/2011

Adaptation des solutions de valorisation des déchets verts au contexte

Porteur de projet : **SYTEVOM** (Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères)

Centre de Valorisation Les Fougères, 70 130 NOIDANS LE FERROUX

Contact : **Nathalie COIRATON** / ncoiraton.sytevom@orange.fr / **03 84 76 93 05**

Nombre d'habitants : 246 251

Nombre de déchèteries : 31

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 60 767 tonnes (soit 247 kg/hab)

Contexte

Les 31 déchèteries du SYTEVOM acceptent les déchets verts. Les usagers apportent ainsi 16 000 tonnes de déchets verts par an, qu'il faut gérer suivant les installations de compostage existantes et suivant les débouchés disponibles pour le compost.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Le SYTEVOM gère les déchets verts collectés en déchèterie en fonction du contexte. Les usagers les déposent soit dans des bennes de 30 m³ soit sur des plates-formes en vrac. Suivant les déchèteries, les déchets verts sont soit broyés sur place, soit évacués par des prestataires qui les compostent seuls, soit co-compostés avec des effluents d'élevage soit méthanisés par des agriculteurs.

Résultats quantitatifs obtenus (depuis le 1^{er} avril 2010) :

12 074 tonnes de déchets verts ont été broyées au total puis redirigées vers les différentes filières de compostage et de méthanisation :

10 037 tonnes de déchets verts sont compostés par un prestataire

493 tonnes de déchets verts sont co-compostés avec des effluents d'élevage

1 544 tonnes de déchets verts sont méthanisés

Résultats qualitatifs obtenus :

Une expérimentation devait être menée sur une déchèterie pour que les usagers reprennent le broyat de déchets verts, mais la qualité du broyat n'a pas permis de proposer le produit aux usagers. En effet celui-ci était trop grossier pour une valorisation en paillage.

Evolutions prévues :

Le SYTEVOM souhaite développer la réalisation de plates-formes de broyage de déchets verts sur ses déchèteries. L'exploitation est réalisée par le gardien de déchèterie du SYTEVOM. Un appel d'offres a été lancé pour les prestations de transport, de broyage et de traitement du broyat.

Une réflexion est menée sur la typologie des broyeurs pour :

- appréhender la faisabilité de valoriser une partie du broyat auprès des particuliers et des services des espaces verts des collectivités
- adapter le broyeur au gisement à traiter

Mise en oeuvre

Planning :

- 2 plates-formes de compostage de déchets verts, appartenant à la collectivité ont été construites **en 2010**.
- 3 autres plates-formes sont en projets sur l'année **2011**.

Moyens humains :

Ce sont des prestataires privés (agriculteurs notamment) qui s'occupent de broyer les déchets verts.

Moyens financiers :

Coût du broyage sur place : 9 à 18 €/tonne HT (suivant les tonnages à traiter collectés en déchèterie)

Coût du co-compostage : 23 €/tonne HT

Coût du compostage par un prestataire : entre 16 et 22 €/tonne HT

Coût de la méthanisation par un prestataire : 7 €/tonne HT (unités de méthanisation agricoles subventionnées par l'ADEME)

Ces coûts n'incluent pas le transport des déchets verts.

Moyens techniques :

Le SYTEVOM passe des marchés pour le transport et le traitement des déchets verts collectés en déchèteries. Il y a donc différents prestataires en charge notamment du broyage.

Partenaires mobilisés :

- Prestataires techniques : les titulaires des marchés, les services techniques de certaines communes et les agriculteurs.
- Partenaires financiers : l'ADEME, le Conseil Général du Doubs.

Principaux facteurs de réussite

- Etre vigilant à l'exploitation de la plate-forme de collecte des déchets verts : ne pas sous-estimer le temps à passer pour contrôler les apports de déchets verts et le temps pour mettre en tas les déchets verts pour optimiser la surface de la plate-forme.
- Optimiser les transports grâce au broyage : on divise par trois le nombre de rotation des camions.
- Bien appréhender les débouchés par rapport à la qualité du broyat exigée pour assurer la pérennité de la filière.

Dernière actualisation de la fiche : 02/2011

Traitement in-situ des déchets verts

Porteur de projet : [Communauté de Communes Avre Luce Moreuil](#)
144 rue du cardinal Mercier - 80110 MOREUIL

Contact : Sarah BOUCHEZ / environnement@ccalm.fr / 03 22 09 03 14

Nombre d'habitants : 12 361

Nombre de déchèteries : 1

Tonnage total collecté sur l'ensemble des déchèteries en 2009 : 3 672 tonnes, soit 297 kg/hab (2 223 tonnes hors gravats soit 180 kg/hab)

Contexte

La déchèterie de la communauté de communes Avre-Luce-Moreuil est gérée en régie. Les déchets verts représentant un tonnage important, la collectivité a décidé de les valoriser sur place en construisant une plateforme de compostage sur le site de la déchèterie. Cela permet une optimisation des coûts et de la logistique liés à la gestion des déchets verts. Ce système est complété par une collecte de déchets verts en porte-à-porte, tous les 15 jours et par une sensibilisation au compostage individuel.



Plateforme de compostage in-situ de la communauté de communes Avre Luce Moreuil

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

- Réaliser des économies sur les coûts de traitement, et générer des recettes grâce à la vente du compost.
- Limiter les coûts de transports en valorisant les déchets verts localement.
- Fournir aux agriculteurs et aux habitants un compost de qualité pour nourrir les sols.

Résultats quantitatifs obtenus :

En 2009, la communauté de communes a collecté 608 tonnes de déchets verts en déchèterie (plus 375 tonnes de déchets verts collectés en porte-à-porte, soit un tonnage de l'ordre de 1000 tonnes, amené sur le site).

Environ 432 tonnes de compost ont été produites en 2009 et au premier trimestre 2010, dont 144 tonnes distribuées aux usagers (évaluation à 1/3 du gisement de compost), et 288 tonnes vendues à des agriculteurs.

Une partie du gisement de déchets verts (déchets verts broyés uniquement) est mise de côté pour du co-compostage avec un agriculteur (en juin 2009 : 130.46 tonnes de déchets verts broyés ont été co-compostés).

Résultats qualitatifs obtenus :

Les agriculteurs utilisant le compost sont satisfaits du produit. Les habitants ne communiquent par contre pas beaucoup leur opinion sur le compost.

Mise en oeuvre

Planning :

- Construction de la plateforme de compostage : **2001**

Moyens humains :

Les agents de déchèterie surveillent la qualité des déchets verts entrant sur la plateforme, pour éviter la présence d'indésirables, notamment des plastiques. Le broyage est réalisé par un prestataire. 3 agents intercommunaux assurent la gestion de la plateforme de compostage.

Moyens financiers :

Investissements totaux : 345 515 € HT (soit 413 661 € TTC) dont 35 825,52€ HT (soit 42 847,32€ TTC) pour le chariot télescopique.

Montant total des **subventions accordées** : 262 960 € dont

Etat (DDR) = 20%

Etat (ADEME) = 20%

Conseil Régional (FEDER) = 15%

Conseil Général = 25%

Le broyage, le criblage et l'analyse du compost avant toute distribution représentent un **coût d'exploitation** de l'ordre de 12 000 €/ an.

Le compost est vendu 8 € la tonne aux agriculteurs, ce qui a généré en 2009 une **recette** de 2720 euros. Par ailleurs, les déchets verts issus de collecte en porte-à-porte et broyés ont apporté 450 euros de recettes en 2009 (vente à 1,5 € la tonne).

Moyens techniques :

Une plateforme entièrement bétonnée a été aménagée sur la déchèterie afin que les usagers, particuliers ou professionnels, y déposent leurs déchets verts.

• Surface utile de 3000 m² dont :

- 700 m² pour le stockage des déchets verts entrants,
- 1100 m² pour la zone de fermentation / maturation,
- 200 m² de surface couverte pour le stockage du compost et l'entrepôt du matériel,
- aire de circulation.

• Récupération des eaux (jus et eaux pluviales) :

- bassin de récupération des eaux de 150 m³ équipé d'une pompe d'aspiration pour le recyclage et d'une pompe d'oxygénation pour éviter la fermentation,
- recyclage de l'eau pour l'arrosage des andains.

Les déchets sont broyés deux fois par an et compostés. La maturation dure de 6 à 9 mois.

Le compost produit, conforme à la norme NF U44 051, est pour un tiers mis gratuitement à disposition des habitants, et pour deux tiers vendu à des exploitants agricoles.

Par ailleurs, les déchets verts collectés en porte-à-porte sont broyés et vendus à un exploitant agricole.

Partenariats :

Le compost est vendu à des agriculteurs du territoire et distribué deux fois par an, en fonction des périodes de broyage et criblage.

D'autre part, un partenariat a été mis en place avec un agriculteur pour du co-compostage avec les déchets verts broyés.

Principaux facteurs de réussite

- Gestion des déchets verts en régie permettant à la collectivité de maîtriser le process (arrosage, retournement, prise de température par les agents ayant une certaine pratique).
- Solution adaptée à la production de déchets verts du territoire (en régie : maîtrise des tonnages).
- Débouchés également étudiés avec des acteurs locaux (intérêt : peu de transport).

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011



Criblage du compost

Valorisation des déchets ligneux

Porteur de projet : **Communauté de Communes des Portes de la Thiérache**

320, rue des Verseaux – 02 360 ROZOY-SUR-SERRE

Contact : Pamela ANTONI / pamelaantoni@wanadoo.fr / 03 23 98 04 54

Nombre d'habitants : 7 454

Nombre de déchèteries : 2

Tonnage total collecté sur l'ensemble des déchèteries en 2009 : 1318 tonnes (soit 177 kg/hab)

Contexte

Les déchets verts sont collectés dans les déchèteries de la communauté de communes depuis 2001. Leur gestion a été revue plus globalement en 2006 et a abouti à prendre des mesures de prévention, tout en continuant à valoriser les déchets verts produits, dans une installation plus proche. Les déchets ligneux sont maintenant collectés séparément des déchets compostables.



Broyeur utilisé pour le broyage de la fraction ligneuse des déchets verts

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Optimiser la gestion des déchets verts, en séparant la fraction compostable de la fraction ligneuse qui peut être broyée.

Résultats quantitatifs obtenus :

En 2009, 394 tonnes de déchets verts non ligneux ont été collectés en déchèterie et compostés. 24 tonnes de déchets ligneux ont été collectés en déchèterie de septembre à décembre 2009, ce qui a généré 73 m³ de broyat à distribuer. 4 m³ de branchage permettent d'obtenir 1m³ de broyat au sol.

En 2010, 300 m³ de broyat ont été obtenus sur les deux déchèteries et mis à la disposition des usagers du territoire.

L'équipe technique a aussi produit 200 m³ de broyat issus des espaces verts gérés par la communauté de communes : chemin de randonnée de 16 km, abords de déchèterie, station d'épuration. Ce broyat a été utilisé essentiellement en paillage aux pieds des haies et autour de panneaux de signalisation.

Résultats qualitatifs obtenus :

Les usagers des déchèteries sont incités à développer des pratiques de paillage et de compostage, et peuvent reprendre gratuitement les copeaux sur les deux déchèteries.

Evolutions du dispositif depuis sa mise en place :

La puissance du broyeur utilisé ne permet pas de broyer des résineux dans de bonnes conditions : usure prématurée des contre-lames et temps de broyage pour obtenir 1m³ de broyat au sol allant de 30 minutes (pour le bois blanc) à 45 minutes (pour des résineux) pour obtenir 1m³ de broyat au sol. Le broyage de résineux a donc été abandonné en déchèterie.

Mise en oeuvre

Planning :

- Mise en service des déchèteries : **2001**
- Sensibilisation et distribution de composteurs individuels aux habitants : **depuis 2003**
- Réflexion sur la gestion globale des déchets verts (dans le cadre d'un Contrat Territorial Déchets avec l'ADEME) : **2006**
- Sensibilisation des élus et des employés communaux à la gestion différenciée des espaces verts communaux : **1^{er} semestre 2009**
- Acquisition d'un broyeur mobile et mise en place des bennes déchets verts compostables et déchets ligneux en déchèterie: **automne 2009**

...

Moyens humains :

La mise en place du service de broyage a nécessité la création d'un poste de 10h par semaine.

Moyens financiers :

- **Investissements** liés à la mise en place du broyage : 14 500 € HT dont 50% subventionnés par l'Agence de l'eau Seine Normandie et le Conseil Régional de Picardie.
- Coût du broyage en déchèterie en 2010 (**fonctionnement**) : 4 000 € TTC (taux de TVA 19,6%) incluant les moyens humains avec charge patronale, le carburant et le remplacement des contre-lames. L'économie en coûts de transport et de traitement permet de couvrir les coûts de fonctionnement (carburant, maintenance), l'amortissement du broyeur après déduction des subventions et 50 % des coûts liés au personnel.
- Moyens affectés à la **communication** et à la sensibilisation au compostage individuel : 4000 € HT en 2009-2010 (cycle de formation, articles dans le bulletin intercommunal et plaquettes, journée d'action sur le compostage).

Moyens techniques :

3 flux sont collectés séparément en déchèterie : les déchets verts compostables dans une benne de 30m³, les déchets ligneux non résineux dans une benne de 15 m³ et les déchets ligneux résineux sur une zone bien délimitée jusqu'à l'hiver 2010. Ensuite, les déchets ligneux non résineux ont fait l'objet d'un broyage.

Les **déchets ligneux** sont broyés sur place et le broyat est mis à disposition des habitants et des communes. Une fiche technique est distribuée pour informer les usagers sur l'utilisation de ce broyat :

- pour le broyat de **non résineux** : en paillage dans les massifs, au pieds des haies ou en substrat carboné dans les composteurs individuels,
- pour le broyat de **résineux** : en couverture de sol (allée de jardin, de parc communaux, autour des jardinières fleuries ...)

Pour optimiser l'utilisation de l'équipement, le broyeur sert aussi à broyer les déchets verts municipaux des 29 communes du territoire.

Les **déchets verts non ligneux** sont envoyés sur une plateforme de compostage gérée par un prestataire.

Partenariats :

L'ADEME pour le Contrat Territorial Déchets de 2006.

Principaux facteurs de réussite

- **Vision globale du projet** sur le territoire, transversalité des thématiques (eau, déchets, aménagements paysagers et tourisme vert) : économie d'eau, limitation de produits phytosanitaires si les broyats sont utilisés comme paillage, baisse de la quantité de déchets verts à traiter et mise à disposition de matière sèche pour le compostage qui fait souvent défaut chez le particulier (apport massif de tonte de pelouse dans le compost)

- Une **campagne de sensibilisation** des élus et des employés communaux à la gestion différenciée des espaces verts avec 4 modules de formation : dosage et manipulation des produits phytosanitaires, étalonnage du pulvérisateur, démonstration de solution alternative (broyage , désherbage thermique), solution alternative et plan de désherbage, aménagement paysager des espaces publics, process de compostage.
- **Acquisition d'un broyeur** pour développer des solutions alternatives sur le territoire.
- **Mise en place de techniques alternatives** sur les espaces verts gérés par la collectivité (paillage, fauche tardive)
- **Information** de l'utilisateur (brochures, gardien de déchèterie, élus ...)

Dernière mise à jour : 01/2011



Broyage des déchets verts ligneux



Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

6) Amélioration du taux de valorisation

Les déchets collectés en déchèterie sont généralement ceux qui ne peuvent être collectés en porte-à-porte, par leur taille ou parce qu'une collecte sélective coûterait trop cher. La déchèterie permet la séparation des différents types de déchets, dans l'objectif d'une valorisation, et les collectivités doivent chercher à améliorer la quantité de déchets valorisés.

A- Caractérisation du gisement 'tout venant'

B- Mise en place de la valorisation du bois selon sa qualité

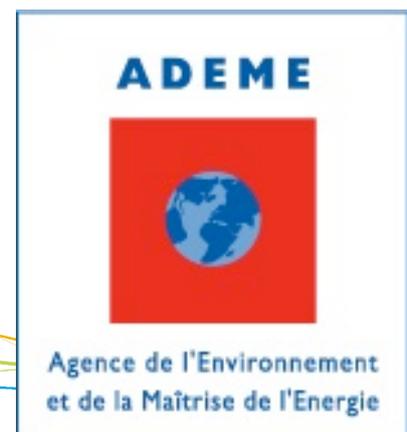
C- Détournement des encombrants

D- Développement de différentes filières (collecte des plastiques et polystyrène, ré-emploi)

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Caractérisation du gisement 'tout venant'

Porteur de projet : **SEDNO** (Syndicat d'Etudes pour l'élimination des Déchets de la zone Nord Ouest du Maine et Loire), 4 rue de la Roirie - 49 500 SEGRE

Contact : Cyrille DE LA CHAPELLE / cyrille.delachapelle@sisto.fr / 02 41 92 52 72

Nombre d'habitants : 80 000

Nombre de déchèteries : 12

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 19 964 tonnes (soit 249 kg/hab)

Contexte

Le SEDNO est un syndicat d'études regroupant 4 structures ayant la compétence déchets : SISTO, SYCTOM Loire Béconnais, Communauté de Communes Loire Layon, Communauté de Communes Pouancé Combrée. Les collectivités envisageant de mettre en place de nouvelles filières, une campagne de caractérisation à été réalisée, afin d'évaluer les quantités des différents types de déchets qui se retrouvent dans la benne « tout venant » ainsi que dans la benne bois.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectifs :

Vérifier si le tri est bien fait par les usagers, évaluer les tonnages pour des nouvelles filières potentielles, quantifier le mobilier par rapport à la nouvelle REP, quantifier le ré-emploi et les objets démantelables.

Résultats quantitatifs obtenus :

- 8,4% du tout venant est du placoplâtre,
- 2 fois moins de mobilier que prévu (par rapport aux enquêtes nationales), 7,1% du tout-venant
- 1% de ré-emploi,
- 8,6% d'objets démantelables (par exemple canapés)
- 17,2% d'erreurs de tri sur l'ensemble des déchèteries (fortes disparités entre les déchèteries, de 10,4% à 25,5% d'erreurs selon les bennes).
- Au maximum, un potentiel de 45% de détournement de la benne tout-venant.

Résultats qualitatifs obtenus :

Le gisement des objets ré-employables n'est pas évident à quantifier, étant donné les manipulations successives avant le tri, qui cassent ou abîment une partie des objets. Le gisement obtenu est donc sous-estimé.

D'après les résultats, les erreurs de tri des usagers sont assez importantes pour les cartons ou les gravats : il y a des gravats, des métaux, des déchets d'emballage et du carton dans la benne tout-venant. Il est donc envisagé d'améliorer la communication auprès des usagers de manière ciblée sur le tout-venant.

Un film de 6 minutes a été réalisé sur la campagne de caractérisation, afin de sensibiliser les élus et les usagers. (A regarder sur internet : <http://www.youtube.com/watch?v=ZhOa4xPJDzE>).

Evolutions prévues :

- Une filière de valorisation du placoplâtre serait intéressante mais compliquée à mettre en œuvre faute de place (il faudrait environ un mois pour remplir une benne de 15 m³).
- La collecte des objets réemployables existe sur certaines déchèteries (avec détournement de 3kg/hab/an) et pourrait se généraliser aux autres installations du territoire avec la mise en place d'un conteneur spécifique réemploi et le conventionnement avec une association.
- Le projet de refaire une déchèterie avec un bâtiment d'accueil servant au démantèlement a été abandonné au niveau du SISTO car le gisement n'est pas suffisant et le coût de gestion serait important. Cependant le SISTO est en contact avec un établissement de travailleurs handicapés (ESAT) qui a pour projet de construire un bâtiment qui pourrait servir au démantèlement. Une expérimentation pourrait démarrer en 2011.
- Il n'y a pas suffisamment de place dans les déchèteries pour ajouter plusieurs bennes plastiques, il est donc envisagé d'installer une benne plastique en mélange. Les plastiques seraient ensuite triés en centre de tri avant d'être envoyés dans les filières de valorisation. Cependant la séparation par type de plastique n'est pas encore au point.
- Le principal frein à la mise en place de nouvelles filières sur toutes les déchèteries est le facteur place, mais le fait de cibler les déchèteries à plus forte fréquentation serait un compromis.

Mise en oeuvre

Planning :

- Préparation de la campagne : un mois minimum
- Caractérisation tout le mois de **juin 2010**,
- Rédaction du rapport en **juillet 2010**,
- Validation du rapport en **septembre 2010**,
- Décision des élus pour la suite (nouvelles filières, démantèlement) en **fin d'année 2010**.

Moyens humains :

La caractérisation a nécessité le travail de 4 trieurs (dont 3 issus d'une association d'insertion et 1 de la collectivité concernée), 7h/jour pendant 16 jours, avec la participation et sous la supervision d'un stagiaire (Antoine MORILLON – Master I – stage de 3 mois) et de M. DE LA CHAPELLE.

Moyens financiers :

14 800 euros TTC (hors encadrement de la mission) pour l'ensemble de la campagne de caractérisation, y compris le film, soit :

- Matériel EPI : 600 € HT
- Transport et mise en balle : 3400 € HT
- Personnel : 8500 € HT
- Film 1500 € HT
- Encadrement de la mission 2500 € HT

Le chargeur appartenait au SYCTOM Loire Béconnais.

Moyens techniques :

- 14 bennes tout-venant caractérisées ainsi que 6 bennes bois, sur 11 déchèteries (la benne tout-venant de la douzième déchèterie n'a pas été caractérisée car le tonnage n'était pas suffisant).
- Une **méthodologie** fortement inspirée du protocole MODECOM et adaptée à la nature des déchets de tout-venant et aux objectifs de la campagne. Le guide de l'ADEME pour la caractérisation en déchèterie reste compliqué à mettre en oeuvre et inadapté pour ce cas de figure (il n'y a pas d'objectif sur les déchets professionnels) et par manque de place chronique sur toutes les déchèteries. 29 catégories ont été considérées, ce qui a nécessité l'emploi de contenants divers (conteneurs de 120L et de 660 L, bennes remorques 15 m3), d'une balance de précision, d'un pont-bascule et de moyens de manutention (chargeur).
- La caractérisation s'est déroulée sur le lieu-même d'un centre d'enfouissement, sur une plateforme bitumée. Les bennes devaient être pleines et autant que possible couvertes.

Partenaires mobilisés :

L'ADEME, une association d'insertion, le personnel et les moyens des collectivités membres du SEDNO.

Principaux facteurs de réussite

- Un bon sujet de stage, une bonne manière de responsabiliser un stagiaire en lui donnant une mission de réflexion, d'organisation, de réalisation concrète et d'analyse des résultats.
- Une implication de chaque collectivité membre du SEDNO.
- Une phase de préparation très importante, à ne pas négliger.
 - Détermination des objectifs avant le démarrage : que cherche-t-on ?
 - Construction de la méthodologie à partir de la littérature disponible et des opérations similaires

Dernière actualisation de la fiche : 09/2010

Mise en place de la valorisation du bois selon sa qualité

Porteur de projet : **Quimper Communauté**

Hôtel de Ville - place Saint Corentin, BP1759 - 29107 QUIMPER Cedex

Contact : Gilles LAGADIC / gilles.lagadic@mairie-quimper.fr / 02 98 98 89 89

Nombre d'habitants : 90 000

Nombre de déchèteries : 4

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 20 033 tonnes (soit 222 kg/hab)

Contexte

La Communauté d'agglomération de Quimper Communauté a vu son taux de valorisation en déchèterie augmenter en 2009, principalement grâce à une meilleure information des usagers et à un accroissement de la quantité de déchets verts collectés. La valorisation des déchets va se poursuivre grâce à une collecte séparée de deux types de bois.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Amélioration de la valorisation des déchets collectés en déchèterie, en séparant bien les filières et en diminuant le taux de refus.

Résultats quantitatifs obtenus :

1 800 tonnes de bois en mélange ont été récupérées en 2009.

Le **taux de valorisation matière 2009** en déchèterie est de **68 % hors gravats**. Sachant que les incinérables sont traités sur l'unité de valorisation énergétique du SIDEPAQ (syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des résidus urbains et ruraux du Pays de Quimper), le taux de valorisation global (matière et énergie) est de 76 %.

Evolutions prévues :

La Communauté de Communes de Quimper va mettre en place deux types de caissons pour le bois (bois de classe B pour panneaux de particules et bois de classe A pour chaudière) dans les deux déchèteries qui viennent d'être construites pour remplacer les deux anciennes déchèteries de Quimper.

Elle a également un projet de marquage de la ferraille et des DEEE et souhaite installer une vidéo-surveillance sur les déchèteries neuves.

Mise en oeuvre

Planning :

Marquage des DEEE effectif depuis **début novembre 2010**.

Ouverture de deux nouvelles déchèteries avec des filières bois prévue en **janvier 2011**.

Moyens humains :

Pour les nouvelles déchèteries, renforcement des moyens humains sur le quai :

- trois agents sont prévus sur la principale déchèterie contre deux actuellement (tonnage annuel 12 000 tonnes),

- deux agents au lieu d'un sur la deuxième nouvelle déchèterie (4 000 tonnes par an).

Le prestataire gère le haut et le bas de quai.

Moyens financiers :

L'investissement total pour les deux déchèteries s'élève à 2 400 000 € HT, incluant la création sur le même site d'un local de stockage des bacs roulants et des conteneurs du service gestion des déchets de Quimper pour un montant de 400 000 € HT.

Coût de la mise en place des deux filières bois :

La séparation du bois des encombrants permet un gain de valorisation matière et une diminution des coûts.

En effet, le coût de traitement du bois de classe A est de 22 € HT /tonne et le coût de traitement du bois de classe B est de 20 € HT /tonne, à comparer au coût de traitement des encombrants qui est de 90 € HT /tonne hors TGAP.

Moyens techniques :

Le même prestataire gère les deux catégories de bois.

Afin de diminuer les problèmes de sécurité, qui pourraient nuire à la valorisation des déchets, une société privée surveille les déchèteries lorsqu'elles sont fermées.

Partenaires mobilisés :

Société VEOLIA pour les déchèteries.

Société Le PAPE Environnement pour le bois.

Principaux facteurs de réussite

- Formation des agents d'accueil des déchèteries.
- Forte implication et présence de la collectivité en terme de contrôle des prestataires, de suivi mais aussi d'information des usagers. Un guide du bon usage de la déchèterie sera distribué en 2011.
- Piste d'amélioration : le contrôle d'accès généralisé par badges avec barrière d'entrée en déchèterie pour une prise en charge plus aisée des usagers par l'agent d'accueil.

Dernière actualisation de la fiche : 11/2010

Détournement des encombrants

Porteur de projet : **SICTOM Montoire la Chartre**

50, rue Saint Denis BP 38 – 41 800 MONTOIRE SUR LE LOIR

Contact : M. ACOT / sictom.montoire@wanadoo.fr / 02 54 85 00 11

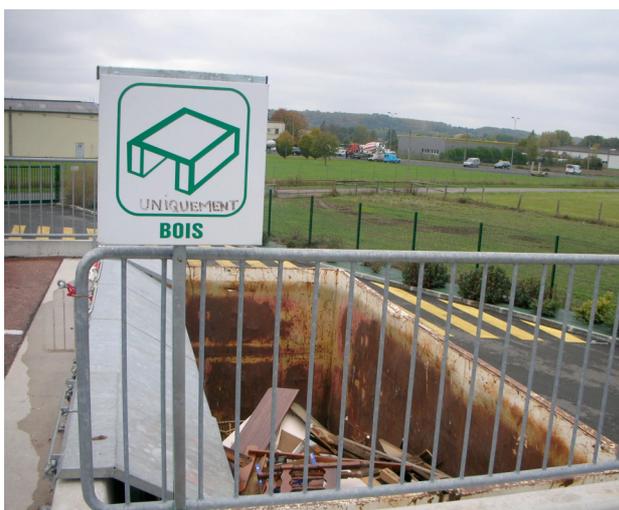
Nombre d'habitants : 26 002

Nombre de déchèteries : 7

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 6 353 tonnes (soit 244 kg/hab)

Contexte

Le SICTOM Montoire la Chartre gère sept déchèteries sur son territoire. L'augmentation des coûts d'enfouissement et la volonté d'améliorer la valorisation des déchets collectés en déchèterie ont décidé le SICTOM à rechercher les possibilités de valorisation des déchets de la benne encombrants.



Benne bois mise en place sur les déchèteries du SICTOM Montoire la Chartre.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Afin d'augmenter le taux de valorisation des déchets déposés en déchèterie, le SICTOM Montoire la Chartre a décidé de cibler le bois, qui allait auparavant dans la benne encombrants puis en enfouissement. La mise en place de bennes bois spécifiques dans 6 déchèteries permet de détourner du stockage un tonnage important (20 à 25% du tonnage d'encombrants). La septième déchèterie n'a pas été pourvue de benne réservée au bois par manque de place.

L'instauration de la redevance spéciale avec une carte de pré-paiement a également fait diminuer les tonnages de déchets apportés par les professionnels en déchèterie.

Résultats quantitatifs obtenus :

- **Bois** : 91 tonnes de bois ont été collectées en 2009 et 348 tonnes en 2010. Le tonnage d'encombrants a été réduit de 20% grâce à la mise en place de la benne bois.

- **Professionnels** : les tonnages de déchets des professionnels ont diminué de 20% depuis l'instauration de la redevance spéciale.

Evolutions prévues :

Le SICTOM Montoire la Chartre a également mis en place le tri des vêtements en mai 2010 (via des points d'apport volontaire) et des radiographies depuis le 1^{er} octobre 2010. Le renouvellement du marché d'exploitation sera effectué en 2011, le SICTOM étudie également la collecte séparée et la valorisation pour les pneus et pour l'amiante.

Mise en oeuvre

Planning :

- Les bennes pour le bois ont été mises en place le 1^{er} **septembre 2009** dans les trois déchèteries les plus importantes puis dans trois autres déchèteries le 1^{er} **mai 2010**.
- La collecte des vêtements a débuté en **mai 2010** et la collecte des radiographies a été mise en place en **octobre 2010**.
- La redevance spéciale a été instaurée le 1^{er} **janvier 2010**.

Moyens humains :

Il n'y a pas de personnel spécialement affecté à la collecte du bois.

Moyens financiers :

Pour la dalle en béton réalisée sur une déchèterie (pour une benne gravats et bois) : 10 358 € TTC pour l'ensemble des travaux (taux de TVA 19,6%).

La mise en œuvre de la collecte des vêtements et des radiographies est totalement gratuite pour la collectivité.

Moyens techniques :

Des travaux d'aménagement ont été nécessaires sur une seule déchèterie pour mettre la benne bois en place.

Principaux facteurs de réussite

- Communication auprès des gardiens et usagers sur la valorisation du bois qui n'est plus enfoui.
- Bonne évaluation des débouchés pour assurer la rentabilité du tri du bois.

Dernière actualisation de la fiche : 10/2010

Développement de différentes filières (collecte des plastiques et du polystyrène, ré-emploi)

Porteur de projet : **Angers Loire Métropole**

83, rue du Mail BP 80529 – 49 105 ANGERS Cedex 02

Contact : **Christian PROU** / christian.prou@angersloiremetropole.fr / 02 41 54 56 60

Nombre d'habitants : 270 000

Nombre de déchèteries : 8

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 50 808 tonnes (soit 188 kg/hab)

Contexte

Plusieurs actions ont été initiées par Angers Loire Métropole afin d'augmenter le taux de valorisation des déchets collectés en déchèterie : détournement du bois de classe AB (trié par le prestataire), collecte des films plastiques avec recyclage matière, essai de collecte du polystyrène, et ré-emploi en partenariat avec Emmaüs.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Améliorer la valorisation des déchets amenés en déchèterie.

Résultats quantitatifs obtenus :

Pour les **films plastiques** : 7 tonnes ont été collectées sur 6 mois en 2009, 41 tonnes ont été collectées sur 10 mois en 2010.

Pour le **bois** : 500 tonnes de bois de classe A ont été collectées en 2008, 2400 tonnes de bois AB en mélange sur 6 mois en 2009, 5000 tonnes de bois AB en mélange estimées en 2010.

4,5% du tonnage d'encombrants pourrait être détourné grâce au **ré-emploi**.

Résultats qualitatifs obtenus :

L'essai de collecte du polystyrène sur une déchèterie ne s'avère pas rentable et pose des problèmes d'envol de polystyrène, la collecte se faisant en big bags.

Evolutions prévues :

Angers Loire Métropole envisage d'élargir les filières mais il se pose un problème de place sur les déchèteries. Une filière meuble sera notamment étudiée lorsque la REP meuble sera en place.

Il y a encore une marge de progrès sur la collecte des films plastiques, les gardiens n'étant pas toujours suffisamment vigilants.

Mise en oeuvre

Planning :

- Mise en place de la collecte de films plastiques : **mai 2009** dans toutes les déchèteries.
- Mise en place du détournement du bois de classe AB (par le prestataire) : **juillet 2009** dans toutes les déchèteries.
- Mise en place du ré-emploi : essai de **mars 2010 à avril 2011**.

Moyens humains :

Pour le ré-emploi : le haut de quai est géré par Angers Loire Métropole. L'enlèvement des objets est par contre géré par Emmaüs. Il n'y a pas de moyens humains complémentaires.

Moyens financiers :

Le détournement des objets par Emmaüs coûte 40 € HT / tonne (enlèvement et transport) à la collectivité.

Le flux en mélange de bois B collecté avec le bois AB est traité par un prestataire au prix de 46 € HT / tonne. Le bois B seul coûtait auparavant 92,50 € HT / tonne, TGAP comprise.

Moyens techniques :

Une benne est utilisée pour les films plastiques. En 2009, la récupération des films plastiques s'effectuait en bacs roulants de 340 litres qui n'étaient pas suffisamment visibles, donc Angers Loire Métropole a changé de bacs en 2010, qui attirent plus le regard des usagers. Ce sont des bacs rouges, plus grands, sur roulettes. Cela s'est avéré efficace puisque la quantité collectée a augmenté.

Des big bags sont utilisés pour le polystyrène. Une benne sert à collecter le bois en mélange.

Pour le ré-emploi, les objets sont collectés dans un conteneur maritime.

Partenaires mobilisés :

Emmaüs

Principaux facteurs de réussite

- Visibilité du tri et communication auprès des usagers. L'idéal serait d'avoir un système grillagé pour la récupération des films plastiques.
- Pour le ré-emploi, la compétence de l'agent d'accueil pour gérer les objets est très importante, il doit être formé à reconnaître les objets ré-employables.

Dernière actualisation de la fiche : 11/2010



Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

7) Recyclerie et ré-emploi

De nombreux objets amenés en déchèterie sont réutilisables avec ou sans réparation préalable. Les déchèteries s'équipent donc de recycleries, en général gérées par des acteurs du réemploi ou des associations d'insertion (Emmaüs par exemple). Elles permettent de détourner une partie du flux à la base, augmentant le taux de valorisation des apports en déchèterie.

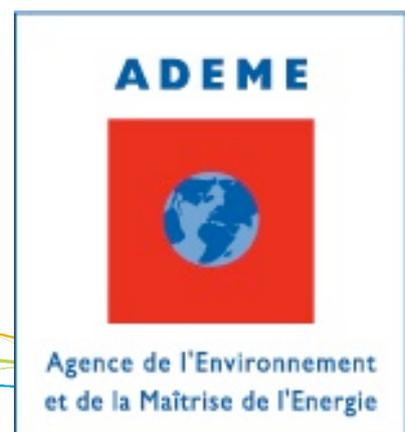
A- Recyclerie mobile

B- Recyclerie mise à disposition d'Emmaüs

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Recyclerie mobile

Porteur de projet : **Brest Métropole Océane**

24, rue Coat ar Guéven BP 92242 - 29 222 BREST Cedex 2

Contact : Arnaud BOTQUELEN / arnaud.botquelen@brest-metropole-oceane.fr / 02 98 34 26 95

Nombre d'habitants : 210 000

Nombre de déchèteries : 5

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 43 655 tonnes (soit 208 kg/hab)

Contexte

Brest Métropole Océane a mis en place une "recyclerie mobile" sur deux de ses déchèteries. Il s'agit d'un fourgon aménagé qui se positionne devant les déchèteries afin de recueillir les objets du réemploi. Cela permet notamment d'éviter le stockage en déchèterie, d'envisager une extension du service sur d'autres sites et de faire face au manque de place à l'intérieur des déchèteries.



Fourgon utilisé comme recyclerie.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

L'intérêt de la recyclerie mobile est d'adapter sa présence en fonction des tendances de fréquentation et de flux observées. Les problèmes éventuels liés à la sécurité et à la dégradation du gisement sont par ailleurs réduits.

Résultats quantitatifs obtenus :

En **2008**, 16 tonnes d'objets ont été détournées sur les 6 mois de mise en place de la recyclerie mobile et en **2009**, 30 tonnes ont été détournées, ce qui correspond à 1% du tonnage. Les objets sont envoyés chez Emmaüs (association nationale d'économie solidaire et d'aide à l'insertion).

Résultats qualitatifs obtenus :

Les **objets acceptés** par la recyclerie sont le mobilier, la vaisselle, les jouets, les bibelots, mais pas les textiles (la déchèterie a déjà un partenariat pour la récupération des textiles) ni les DEEE (il existe un point de collecte DEEE OCAD3E/ECOSYSTEMES). L'agent de la recyclerie n'a en effet pas le moyen de vérifier l'état de fonctionnement des appareils électroniques et électriques. Aucun problème de sécurité n'a été relevé sur la recyclerie.

Brest Métropole Océane a identifié un certain nombre de **leviers d'optimisation** de cette recyclerie, dont la présence du fourgon l'après-midi sur différentes déchèteries. On observe en effet des moments de faible fréquentation certains jours.

Evolutions prévues :

Brest Métropole Océane envisage de travailler avec d'**autres acteurs du réemploi**.

Mise en oeuvre

Planning :

- Recyclerie mobile testée **6 mois en 2008 et toute l'année 2009**.
- Opération poursuivie en **2010** sous forme de prestation.
- Mise en place de la recyclerie mobile sur une deuxième déchèterie : **octobre 2010**.
- Mise en place de la recyclerie mobile sur deux autres déchèteries (soit 4 au total) : **avril 2011**.

Moyens humains :

Lors de la **phase de test**, le fourgon et un agent ont été mis à disposition par la société de tri Sotraval (prestation payante).

Depuis janvier 2010, la gestion de la « recyclerie mobile » (accueil du public et récupération des objets du réemploi) se réalise dans le cadre du **marché public** « accueil et gestion des flux en déchèteries » dont le prestataire est l'entreprise d'insertion TRIBORD.

L'agent d'accueil en déchèterie employé par TRIBORD a été formé pendant une semaine par Emmaüs pour apprendre à reconnaître et gérer les objets ré-utilisables.

Moyens financiers :

1/ Pendant l'opération test (janvier à décembre 2009)

Salaire + charges : 27 810 €

Location du fourgon : 14 782 € TTC

Carburants + entretien : 830 € TTC

Sur un an, le coût de la recyclerie s'est donc élevé à 44 252 € TTC.

2/ Prévisionnel 2010

La gestion de la recyclerie est maintenant incluse dans le marché d'accueil et de gestion des flux de déchèteries.

Pour l'année 2010, le coût de cette ligne est de 36 000 € TTC : prix unitaire multiplié par le nombre d'heures (ce prix tient compte du salaire de l'agent et de l'amortissement de l'achat du fourgon) + communication et signalétique sur le fourgon.

Moyens techniques :

Le fourgon est présent 4 demi-journées (lundi, mercredi, vendredi et samedi après-midis) par semaine.

La gestion et l'exploitation de la recyclerie sont intégrées dans le marché d'exploitation des déchèteries attribué à TRIBORD.

Partenaires mobilisés :

L'entreprise d'insertion TRIBORD

Emmaüs

Partenariat avec Sotraval (société de tri) uniquement lors de l'opération test.

Principaux facteurs de réussite

- Estimer le flux d'objets ré-utilisables avant de mettre en place une recyclerie
- Adapter la présence du fourgon à la fréquentation des déchèteries
- Former l'agent d'accueil à gérer les objets ré-employables
- Bien communiquer auprès des usagers

Dernière actualisation de la fiche : 02/2011



Meubles récupérés par la recyclerie.

Recyclerie mise à disposition d'Emmaüs

Porteur de projet : **SMICTOM Pays de Fougères**

Zone d'activités de l'Aumallerie allée Freyssinet – 35 133 JAVENE

Contact : Erwan CADOUX / erwan.cadoux@smictom-fougeres.fr / 02 99 94 34 58

Nombre d'habitants : 74 000

Nombre de déchèteries : 7

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 18 907 tonnes (soit 255 kg/hab)

Contexte

Le SMICTOM du Pays de Fougères a inauguré une nouvelle déchèterie en mars 2010, couplée à une recyclerie gérée par Emmaüs qui a développé un chantier d'insertion. Cette déchèterie est présente sur le même site que le Centre Administratif et Technique du SMICTOM qui est un bâtiment basse consommation et à énergie positive ayant un impact environnemental minime. Cette déchèterie avec recyclerie remplace une ancienne déchèterie fermée par manque d'espace. La recyclerie appartient au SMICTOM et est mise à la disposition d'Emmaüs.

Une convention organise l'articulation du travail entre la déchèterie et la recyclerie, et fixe des objectifs à atteindre en terme de valorisation des déchets.

Emmaüs a développé un chantier d'insertion pour assurer cette mission.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Fort du constat qu'une partie importante des dépôts en déchèterie pourrait être valorisée, le SMICTOM a souhaité développer une filière favorisant le réemploi et le démantèlement des objets pour assurer une meilleure valorisation des dépôts.

Par cette activité, le SMICTOM souhaite pouvoir offrir la possibilité à des publics fragilisés de s'insérer professionnellement par des activités économiques durables.

La recyclerie est également un outil pédagogique de sensibilisation et d'information du public.

Résultats quantitatifs obtenus :

La déchèterie concernée par la recyclerie représente 50% des tonnages gérés par le SMICTOM dans ses sept déchèteries.

Grâce à la recyclerie, **12 tonnes d'objets** sont détournées **par mois** depuis mars 2010 (sur environ 780 tonnes de déchets collectées par mois sur cette déchèterie soit 1,5% du gisement).

Résultats qualitatifs obtenus :

Après un an de fonctionnement, des sorties positives du chantier d'insertion commencent à apparaître sous forme de CDD et de missions temporaires.

Evolutions prévues :

Le SMICTOM du Pays de Fougère a pour projet l'extension de la pratique du tri des objets potentiellement réutilisables dans les autres déchèteries de son territoire.

Mise en oeuvre

Planning :

- Ouverture de la nouvelle déchèterie : **mars 2010**
- Mise en place de la recyclerie : **mars 2010**
- Création d'un site Internet : **septembre 2010**

Moyens humains :

Sur le haut de quai, deux à trois gardiens du SMICTOM orientent les usagers et un agent d'Emmaüs valide les objets qui vont transiter vers la recyclerie.

L'équipe d'Emmaüs est constituée de 8 femmes et 2 hommes à mi-temps, d'un encadrant à temps complet et d'une accompagnatrice socioprofessionnelle à mi-temps.

Moyens financiers :

Le bâtiment appartient au SMICTOM, qui en assure l'ensemble du fonctionnement (l'équipement est commun à la déchèterie gérée par le Syndicat).

Moyens techniques :

1 bâtiment de stockage de 350 m², 1 atelier de 30 m² et des vestiaires sont mis à disposition d'Emmaüs pour la recyclerie.

Partenaires mobilisés :

Emmaüs

DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

Principaux facteurs de réussite

- Communication (presse, site Internet, ambassadeurs du tri,...)
- Travail avec des partenaires ayant de l'expérience dans le ré-emploi
- Volonté politique d'installer une recyclerie

Dernière actualisation de la fiche : 02/2011



Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

8) Communication et sensibilisation

La bonne gestion des déchèteries passe par une communication efficace auprès des usagers. L'agent intervient pour informer les personnes, mais d'autres outils sont indispensables pour communiquer, notamment la signalétique. Une signalétique esthétique et pédagogique facilite la compréhension des usagers lors du dépôt de leurs déchets et favorise la réduction des taux de refus dans les différentes filières. Certaines collectivités organisent également des circuits de visites pédagogiques sur leurs déchèteries.

A- Mise en place d'une nouvelle signalétique

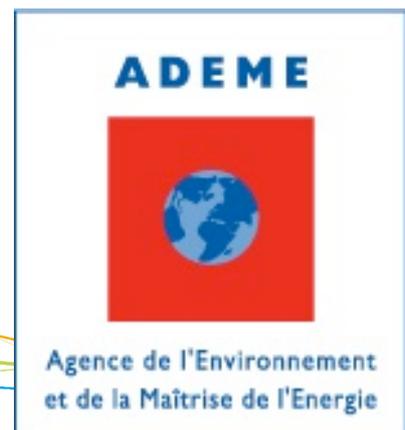
B- Signalétique : panneaux en dur

C- Outil de communication : opérations de distribution de compost aux usagers de déchèterie

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Mise en place d'une nouvelle signalétique

Porteur de projet : **SMICTOM Sud Est Ille-et-Vilaine**

10, rue de la Haie Robert - 35 500 VITRE

Contact : Frédéric DEBARRE / f.debarre@smictom-sudest35.fr / 02 99 74 27 40

Nombre d'habitants : 120 000

Nombre de déchèteries : 12

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 27 345 tonnes (soit 228 kg/hab)

Contexte

Dans les déchèteries, une bonne signalétique est nécessaire afin de favoriser la compréhension des usagers et de diminuer le taux de refus des filières de déchets à valoriser.

Le SMICTOM Sud Est a donc décidé de revoir la signalétique de ses déchèteries.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Le SMICTOM Sud Est souhaitait améliorer la lisibilité des panneaux désignant les déchets autorisés dans les différentes bennes et informer les usagers sur la destination des déchets.

Résultats qualitatifs obtenus :



Avant / après changement de la signalétique

L'avis des usagers est très positif : les couleurs sont vives, elles attirent l'œil des usagers.

La forme et les couleurs des panneaux donnent une impression de renouveau à la déchèterie (propreté, lieu de tri et non pas seulement lieu de dépôt).

Les usagers sont curieux de connaître le devenir des déchets déposés.

Evolutions prévues :

Toutes les déchèteries ont été équipées en 2010.

Mise en oeuvre

Planning :

- Décision de changer la signalétique : **janvier / février 2010**
- Validation des bons à tirer (BAT) : **Juillet 2010**
- Installation des panneaux dans l'ensemble des déchèteries : **septembre / octobre 2010**

Moyens humains :

L'avis des gardiens des déchèteries a été pris en compte, notamment sur les consignes de tri, ils ont pu voir et commenter les BAT avant validation.

Deux personnes (le responsable du service déchets, le responsable des déchèteries) ainsi que les élus ont validé les BAT.

Une personne a suivi la pose des panneaux en déchèterie.

Moyens financiers :

Le coût total pour la pose et la fourniture de 97 mâts signalétiques et pour la fourniture de 46 panneaux pour filières annexes a représenté 31 143,5 € HT.

La subvention accordée par l'ADEME a couvert 15% du coût total.

Moyens techniques :

La nouvelle signalétique par filière (code couleur, écriture plus grosse) se trouve sous forme de grands drapeaux en PVC (0.60m x 2m) recto/verso accrochés à des mâts de 3m de hauteur.

Les drapeaux contiennent :

- la dénomination de la filière
- les types de déchets admis
- les consignes de tri
- les déchets interdits dans la filière
- une partie deuxième vie
- un numéro amovible
- des photos d'objets admis dans la filière.

Les couleurs et les photos de déchets ont été choisies par le SMICTOM Sud Est.

Les pictogrammes ADEME ont été remis sur les panneaux.

Partenaires mobilisés :

- le candidat retenu « SELF SIGNAL »,
- l'ADEME.

Principaux facteurs de réussite

- Grande taille des panneaux (3m) pour une bonne visibilité,
- Code couleur distinct et numéro qui servent à orienter les usagers plus facilement et plus rapidement en période d'affluence.

Dernière actualisation de la fiche : 11/2010

Bon à tirer des panneaux de signalétique du SMICTOM Sud Est d'Ille-et-vilaine

SMICTOM SUD EST 35

Signalétique de déchèterie :
modèle 1 - décors recto - poteau à gauche
impression numérique - plastif anti-UV brillante

<ul style="list-style-type: none"> ■ pantone 7490c ■ pantone 421c ■ pantone 1795c ■ pantone 638c 	<ul style="list-style-type: none"> ■ pantone 7505c ■ pantone 2735c ■ pantone 116c ■ pantone 340c 	
--	--	--

plateforme caisson mixte

plaque magnétique 150x250mm: placée sur le côté du poteau

poteau galva 80*80mm
- obturateur plastique noir

panneau PVC choc
60.6mm
riveté sur poteau

rayon de 50mm

massif béton 0.5m³

2 GRAVATS

EXEMPLAIRES x15

3 MÉTAUX

EXEMPLAIRES x15

4 INCINÉRABLES

EXEMPLAIRES x11

5 BOIS

EXEMPLAIRES x10

6 ENCOMBRANTS

EXEMPLAIRES x11

7 CARTONS

EXEMPLAIRES x10

COURBON, imprimés et non destructibles

SELF SIGNAL 13 rue de Bray - CS77705 - 35177 - Cesson-Sévigné cedex - tel. 02 99 14 40 90 - fax. : 02 99 24 95 13

Signalétique : panneaux en dur

Porteur de projet : **SIEVD** (Syndicat mixte intercommunal pour l'exploitation, la gestion et la valorisation des déchets de la région de Rungis) 15, rue des Hautes Bornes – 94 310 ORLY

Contact : Ingrid EGEA / ingrid.egea@sicio.fr / 01 58 42 73 68

Nombre d'habitants : 210 000

Nombre de déchèteries : 2 (+ 1 nouvelle installation en 2011)

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 3 799 tonnes (soit 18 kg/hab)

Contexte

A l'occasion de la construction d'une nouvelle déchèterie, le SIEVD a réfléchi à une signalétique esthétique, informative et compréhensible par les usagers. Cette signalétique a été mise en place sur les deux déchèteries et le sera également sur la troisième.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Informers de manière claire et attractive les usagers des déchèteries, pour faciliter le travail des agents et diminuer le taux de refus dans les différentes filières.

Résultats qualitatifs obtenus :

Il n'y a pas eu de problème pour l'installation de la signalétique sur la déchèterie de Villeneuve-Le-Roi, mais la deuxième déchèterie a posé des difficultés pour l'installation des mâts sur les bornes relais. La signalétique a été très bien perçue par les usagers qui ont émis des remarques positives sur la forme et le contenu des panneaux.

Evolutions prévues :

La troisième déchèterie sera ouverte en 2011.



Mise en oeuvre

Planning :

Validation des bons à tirer : **octobre 2009**.

Mise en place sur la déchèterie de Villeneuve-Le-Roi : début **novembre 2009**, lors de la construction du site.

Mise en place sur la déchèterie de Fresnes / Chevilly –Larue : **avril 2010**.

Moyens humains :

Une agence de communication a été choisie pour la réalisation de la conception graphique des totems. Pour le choix de la signalétique : 3 personnes au SIEVD (Directeur, Ingénieur en charge des travaux et chargée de communication)

Pour l'installation des panneaux : une agence extérieure a été missionnée.

Moyens financiers :

16 625 € HT pour les 2 déchèteries : 10 950 € HT pour la conception et la réalisation des panneaux en PVC (15 panneaux avec fixation au sol, 12 panneaux avec fixation en coin de benne, 6 panneaux pour fixation murale), 5 675 € HT pour la fabrication des supports (27 mâts en aluminium).

Moyens techniques :

Il s'agit de panneaux en dur avec les informations suivantes :

- les éléments qui peuvent être mis dans les bennes représentés par un dessin,
- les éléments qui ne peuvent pas être mis dedans,
- le devenir des déchets,
- un geste prévention « ce que vous auriez pu faire de cet objet au lieu de jeter ».

Partenaires mobilisés :

Agence de communication L et M.

Principaux facteurs de réussite, recommandations

- Fournir une information complète à l'utilisateur pour chaque catégorie de déchets
- Attention aux bennes qui peuvent être changées de place, il faut prévoir des panneaux interchangeables, mais qui soient facilement démontables par les agents de déchèterie.

Dernière actualisation de la fiche : 12/2010



Exemples de panneaux de signalétique mis au point par le SIEVD



Photos de la déchèterie du SIEVD avec les panneaux de signalétique installés

Outil de communication : opérations de distribution de compost aux usagers de déchèterie

Porteur de projet : [SIGIDURS](#) (Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles)

1, rue des Tissonvilliers - 95 200 SARCELLES

Contact : Laurence TROUZIÈRE-EVEQUE, laurence.trouzier@sigidurs.fr, 01 34 19 69 70

Nombre d'habitants : 305 000

Nombre de déchèteries : 3

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 12 600 tonnes (soit 41 kg/hab)

Contexte

Les déchets verts collectés dans les trois déchèteries du SIGIDURS, ouvertes en 2008, sont compostés sur une plateforme exploitée par un prestataire. Sachant que le taux de fréquentation des déchèteries n'était pas satisfaisant, le SIGIDURS a souhaité mettre en place une opération de distribution de ce compost aux usagers des déchèteries, sur trois week-ends en juin 2010. Compte-tenu du succès de cette opération, elle a été renouvelée en automne, sur les trois premières semaines du mois d'octobre.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Outre le fait de récompenser les personnes ayant déposé des déchets verts, l'objectif du SIGIDURS, en distribuant du compost sur les déchèteries, est d'encourager les habitants à venir en déchèterie et de leur faire découvrir l'intérêt des déchèteries.

Résultats qualitatifs obtenus :

L'opération est très bien perçue par la population. 1 447 usagers se sont vus remettre des sacs de compost, accompagnés d'un guide portant sur la valorisation des déchets apportés en déchèterie et sur « le geste déchèterie » qui permet d'orienter le bon déchet vers la bonne filière.

Résultats quantitatifs obtenus :

Au total 2 579 sacs de compost 100 % végétal, certifié NF U 44-051, ont été distribués au cours des deux opérations (1 à 2 sacs par foyer).

Avec une augmentation de plus de 40 % de la fréquentation des déchèteries lors de ces journées, l'opération de distribution de compost a permis de faire connaître les installations auprès des habitants résidant sur le territoire du SIGIDURS. 220 nouvelles cartes d'accès ont ainsi été demandées.

Evolutions prévues :

Compte tenu du succès de ces opérations, le SIGIDURS souhaite les pérenniser et les a déjà planifiées pour 2011 en les inscrivant dans tous ses calendriers de collecte.

Mise en oeuvre

Planning :

Deux mois avant la distribution, il faut préparer les supports de communication pour pouvoir les diffuser un mois avant.

Première opération de distribution de compost menée en **juin 2010**.

Moyens humains :

En amont de l'opération, il est essentiel de mobiliser le service communication et le technicien déchèteries.

Les jours de distribution, deux à trois personnes sont nécessaires pour donner le compost et sensibiliser les habitants.

Moyens financiers :

Le budget prévu en 2010 pour l'opération de distribution de compost (achat du compost en sacs au prestataire de la plateforme) était de 15 000 € TTC et la dépense réalisée s'élève à 14 854 € TTC (taux de TVA 5,5%). Les supports de communication utilisés pour cette opération ont représenté 1700 €TTC (impression d'un guide remis avec le compost et distribution de brochures annonçant l'opération).

Moyens techniques :

Le compost est produit par le prestataire de la plate-forme de compostage. Il s'agit de compost criblé à 10mm.

Pour faire connaître cette opération, le SIGIDURS a **publié des articles** dans la presse locale, a communiqué auprès des habitants par l'intermédiaire des communes adhérentes, grâce à l'apposition d'affiches, à la distribution de prospectus, et à la publication d'articles dans les bulletins communaux.

Par ailleurs, le SIGIDURS mène depuis 6 ans une **campagne de sensibilisation au tri et à la valorisation** des déchets auprès des élèves d'écoles primaires. La campagne de 2009 a inclus une visite de la déchèterie de Sarcelles.

Partenaires mobilisés :

Les communes adhérentes au Syndicat
Le prestataire de traitement des déchets végétaux
L'exploitant des déchèteries.

Principaux facteurs de réussite

- La communication en amont est très importante pour la distribution de compost, et celle-ci semble un moyen intéressant d'amener les usagers à découvrir les déchèteries.

Dernière actualisation de la fiche : 12/2010



Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

9) Exemple de déchèterie innovante

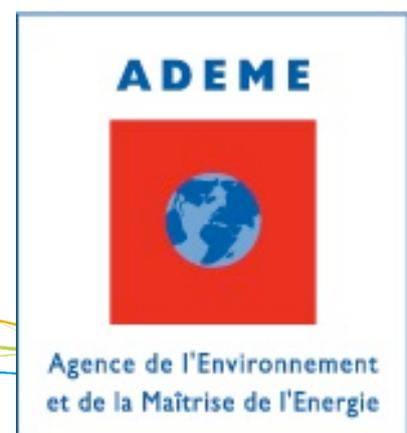
Afin de prendre en compte l'évolution des filières, l'augmentation des problèmes de sécurité, le développement du ré-emploi, et la législation, les collectivités réfléchissent à des concepts de déchèteries innovants.

A- Concept de déchèterie innovant

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Concept de déchèterie innovant

Porteur de projet : **SMICTOM des Châtelets**

rue du Boisillon BP 80 – 22 440 PLOUFRAGAN

Contact : Gilles MERRIEN / direction@smictomdeschatelets.fr / 02 96 52 40 20

Nombre d'habitants : 140 000

Nombre de déchèteries : 7 (8 en 2014)

Tonnage total collecté sur l'ensemble des déchèteries en 2009 : 38 300 tonnes (soit 273 kg/hab)

Contexte

Le SMICTOM des Châtelets comprend 4 EPCI adhérents et fonctionne en régie à 100 %, autour de trois pôles de compétences : traitement, déchèteries, optimisation des filières et prévention. Cinq des sept sites en exploitation ont le label ADEME Bretagne de niveau 3, deux autres sites n'ont pas été présentés à la labellisation (dont une déchèterie à déplacer et une autre à moderniser) ne sont pas classés. Enfin, une huitième déchèterie sera également construite sur un secteur Ouest de son territoire, insuffisamment desservi. Le SMICTOM des Châtelets a donc réfléchi à un concept pour les deux équipements qu'il souhaite construire pour 2014 afin de finaliser son parc.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Disposer de nouvelles idées pour optimiser le fonctionnement des deux déchèteries restant à réaliser. Le nouveau concept devrait permettre d'augmenter le taux de valorisation matière et d'améliorer la qualité du dépôt des usagers en limitant les erreurs de tri. Le renforcement de la sécurité des usagers, une bonne circulation des véhicules sur le site et une meilleure flexibilité des évacuations sont également des objectifs prioritaires.

Grands principes :

Le concept s'appuie sur une déchèterie de **type urbain** desservant plus de **15 000 habitants**, avec 45 000 passages par an.

Deux agents à temps plein sont considérés suffisants pour l'exploitation sur site : un agent d'accueil contrôlant également les sorties et un agent de site.

Pour limiter les risques de chute, les quais hauts sont enlevés (Max : 90 cm de hauteur – Application de la norme ERP NF P 01-012). Le **système de box et d'alvéoles** est par contre développé et le dépôt en benne disparaît (hormis pour les emballages). Les espaces de dépôts sont couverts pour lisser les fréquentations et rendre le service moins tributaire des conditions météorologiques (Atténuation des pics de fréquentation permettant un meilleur accompagnement des usagers par le personnel d'exploitation).

La circulation sur le site s'appuie sur un **principe de chronologie des dépôts**, de la recyclerie jusqu'au tout venant résiduel (« Le déchet du déchet »). En parallèle, les déchets sont regroupés par famille afin que l'agent de site ne soit physiquement présent que pour contrôler les catégories dites « problématiques » (regroupement des déchets sur le site selon leur degré de complexité à être triés). Les déchets verts sont déposés sur une plateforme indépendante et ne font l'objet d'aucun contrôle (hormis pour la facturation des professionnels).

Pour des raisons de sécurité, les **espaces de dépôt** des déchets et les **zones d'interventions** professionnelles sont **clairement différenciées** (100 % de différenciation).

La communication sur site concernant les consignes de tri est renforcée en s'appuyant sur les infrastructures (Box et stands).

Evolutions prévues :

Le SMICTOM des Châtelets doit encore déterminer l'emplacement des futures déchèteries avant de pouvoir leur appliquer le nouveau concept.

Mise en oeuvre

Planning :

Mise en exploitation du 1^{er} site : **fin 2012 /début 2013.**

Moyens humains :

Un groupe de travail rassemblant 5 agents volontaires (chauffeurs et gardiens) et le responsable du pôle déchèteries a été mis en place pour réfléchir à ce nouveau concept. Un architecte a accompagné la démarche afin de transcrire les objectifs fixés par le Syndicat (réalisation d'un avant projet sommaire).

Moyens financiers :

La prestation du cabinet d'architecte était de 10 000 € HT. Cette étude a été financée à 50% par l'ADEME et à 30% par le Conseil Général des Côtes d'Armor. Le coût résiduel pour le SMICTOM des Châtelets était donc de 2000 € HT.

L'investissement prévisionnel pour la construction d'une déchèterie selon le nouveau concept établi est estimé à environ 1 00 000 € HT. Le surcoût d'investissement est amorti par un tri optimisé sur l'ensemble des produits susceptibles d'être valorisés et par conséquent une minimisation des quantités de tout venant résiduel obtenues.

Moyens techniques :

L'architecte a dressé des plans illustrant ce nouveau concept de déchèterie (15 planches – diffusion gratuite sur demande par courriel à l'adresse suivante compta fournisseur@smictomdeschatelets.fr).

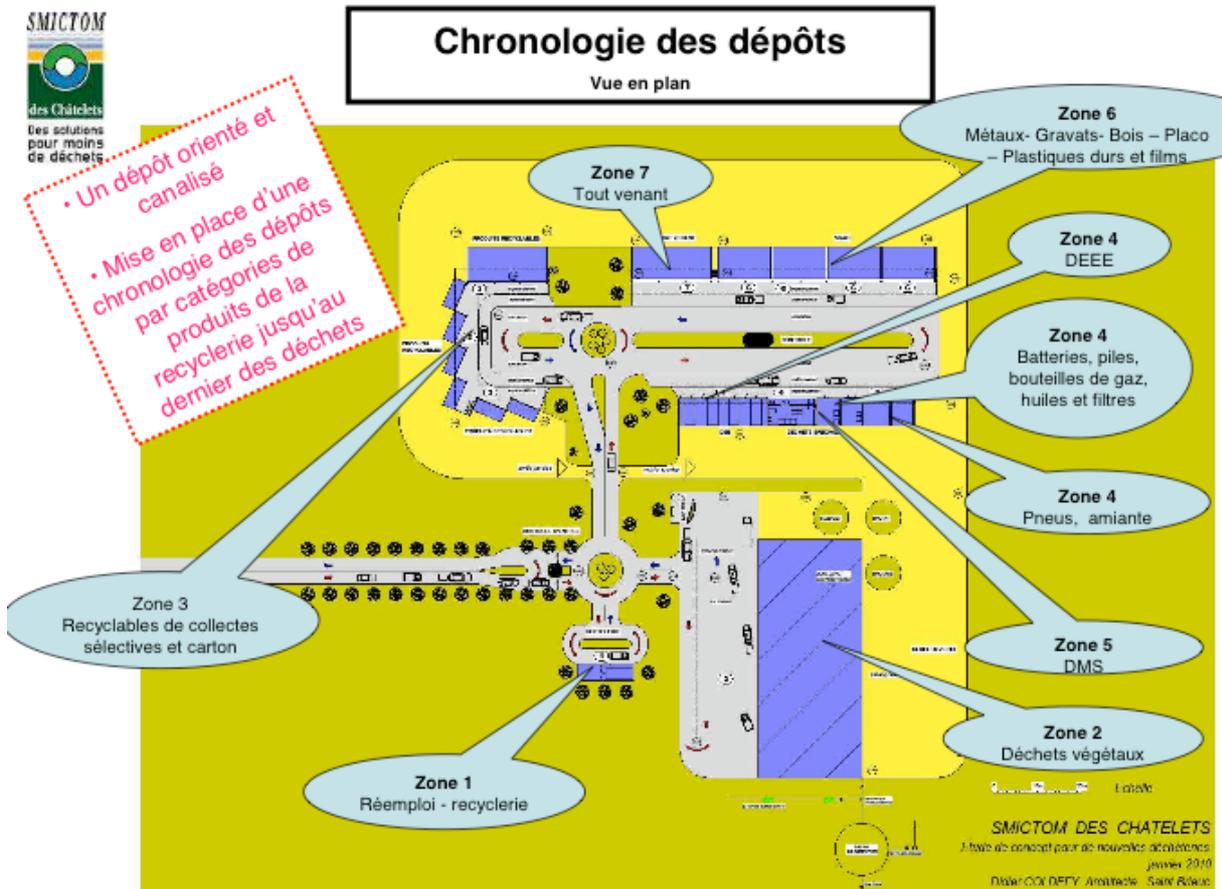
Partenaires mobilisés :

- La Direction, le Responsable du Pôle déchèteries, les membres volontaires du groupe de travail et l'architecte.
- L'ADEME
- Le Conseil Général des Côtes d'Armor

Principaux facteurs de réussite

- Les futures installations seront un compromis entre le concept créé, la surface effectivement disponible (besoin minimum de 12 000 m²) et les arbitrages budgétaires nécessaires afin de maîtriser l'enveloppe globale d'investissement.

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011



Plan imaginé par le SMICTOM des Châtelets pour une déchèterie innovante



Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

10) Optimisation générale

Qu'il s'agisse d'une optimisation du nombre de déchèteries, de l'instauration d'un label de qualité, ou de la mise en place d'une déchèterie mobile, ces opérations contribuent à optimiser les parcs de déchèteries des collectivités.

A- Déchèterie mobile

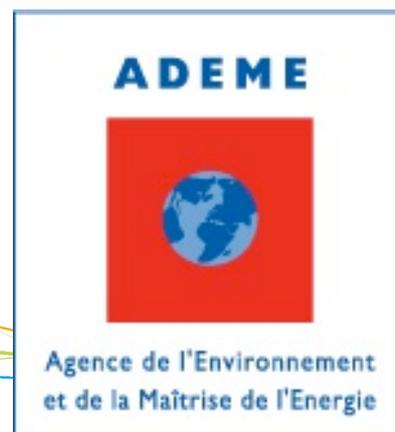
B- Démarche qualité

C- Optimisation du parc de déchèteries

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Déchèterie mobile

Porteur de projet : [Communauté d'agglomération Loire Forez](#)

17, boulevard de la Préfecture BP 30211 – 42 605 MONTBRISON Cedex

Contact : Jean-Philippe ROCHE / jeanphilipperoche@loireforez.fr / 04 26 54 70 62

Nombre d'habitants : 80 000 habitants

Nombre de déchèteries : 3 fixes + 1 mobile

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 19 714 tonnes (soit 246 kg/hab)

Contexte

La Communauté d'agglomération Loire Forez regroupe 45 communes dont 16 communes de moyenne montagne qui se trouvent éloignées des trois déchèteries fixes. La population globale de ces 16 communes (6 900 habitants) n'est pas très importante, il ne serait pas justifié de construire des déchèteries fixes à cet endroit. Une déchèterie mobile a donc été mise en place en mai 2009 à destination de ces communes.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Optimiser la gestion des déchets déposables en déchèterie pour les 16 communes éloignées des déchèteries fixes.

Résultats quantitatifs obtenus :

La déchèterie mobile peut collecter au maximum 60m³ de déchets par passage. On observe en moyenne une fréquentation de **20 entrées par jour**, la déchèterie étant ouverte de 11h à 16h.

148 tonnes de déchets ont été collectées **en 2009** et 107 tonnes en 2010. Au total, il y a eu 64 passages en 2010.

Résultats qualitatifs obtenus :

Les habitants des 16 communes concernées apprécient d'avoir un service « déchèterie » qui vient régulièrement sur leur commune ou sur la commune voisine. En effet, ils avaient auparavant entre 20 minutes et 1h de trajet afin d'accéder à une déchèterie fixe.

Evolutions prévues :

La prise en charge des pneus mise en place en 2010 lors de certains passages va continuer pour l'année 2011.

Mise en oeuvre

Planning :

La déchèterie mobile a commencé son fonctionnement en **mai 2009**. La fréquence de passage sur les 16 communes concernées dépend du nombre d'habitants de chaque commune et varie donc de 2 à 9 passages annuels. Sur une année complète, **la déchèterie mobile fonctionne de mars à novembre**, car les conditions hivernales gênent la circulation.

Moyens humains :

Un seul agent effectue les différentes missions permettant le service « Déchèterie mobile » : transport de la déchèterie mobile sur la commune concernée par un passage, mise en place du quai et des bennes, accueil des usagers pendant la période d'ouverture, démontage, transport, retour sur la déchèterie fixe. Le lendemain d'un passage, l'agent s'occupe ensuite du pesage puis du vidage des différents types de déchets collectés dans les bennes de la déchèterie fixe.

Moyens financiers :

Investissement total (camion + déchèterie mobile) : 320 000 € TTC (taux de TVA 19,6%), subventionné à 25% (Conseil général de la Loire 5,8%, Région Rhône Alpes 0,7% et procédure européenne LEADER 18,8%).

Moyens techniques :

Il s'agit d'un système de déchèterie mobile « moving tri ».

Les **déchets acceptés** sont :

- dans une benne de 30 m³ compartimentée en deux : les DEEE et les déchets tout venant,
 - le bois, la ferraille, les DDS, les cartons (ou pneus suivant les passages), chacun dans une benne de 6 m³.
- Une cinquième benne, de 6m³, n'est pas affectée à une catégorie de déchets en particulier, et est ouverte en fonction des apports (souvent en ferraille).

Les déchets inertes et les déchets verts (pour des raisons de volumes trop importants), ainsi que les déchets des professionnels, ne sont pas acceptés.

Partenaires mobilisés :

- Les communes concernées par cette déchèterie mobile.
- Le Conseil général de la Loire
- La Région Rhône-Alpes
- LEADER (Programme européen dédié aux zones rurales qui permet en France de soutenir 140 territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur).

Principaux facteurs de réussite

- Définir un lieu de passage facilement identifiable par la population concernée.
- Adapter les fréquences de passages d'une année à l'autre en fonction de la participation et accentuer la communication sur les dates de passages si nécessaire.

Dernière actualisation de la fiche : 02/2011



Photos de la déchèterie mobile.

Démarche qualité

Porteur de projet : [Conseil Général de Vendée](#)

40, rue Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE SUR YON

Contact : Aurélien SEILLER / aurelien.seiller@vendee.fr / 02 51 44 21 63

Nombre d'habitants : 712 249 habitants DGF en 2009

Nombre de déchèteries : 79 déchèteries (dont deux mobiles)

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 203 259 tonnes (soit 285 kg/hab)

Contexte

50 déchèteries de Vendée sont en cours de labellisation dans le cadre d'une démarche qualité lancée en janvier 2008 en partenariat avec l'ADEME et TRIVALIS (Syndicat mixte de traitement départemental). Le label comporte trois niveaux, le troisième étant le plus difficile à atteindre.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Améliorer la gestion et la qualité de service des déchèteries de Vendée afin d'augmenter les filières de tri et les performances de collecte.

Résultats quantitatifs prévus :

L'ensemble des déchèteries du département entre dans la démarche et un maximum de sites atteint le niveau 3 de qualité.

Résultats qualitatifs prévus :

Le maximum de filières de tri doit être mis en place dans les déchèteries.
L'amélioration de la sécurité sur les déchèteries.

Evolutions prévues :

La mise en place d'un suivi après l'obtention du niveau 3.

Mise en oeuvre

Planning :

- Lancement de la démarche qualité : **janvier 2008**
- Première labellisation : 21 **novembre 2008**

Moyens humains :

Un technicien du Conseil Général de Vendée
Un technicien de TRIVALIS
Un Ingénieur de l'ADEME

Moyens financiers :

Aides du Conseil Général de la Vendée :
30% de 150 000 € pour passer du niveau 0 au niveau 1
30% de 100 000 € pour passer du niveau 1 au niveau 2
30% de 50 000 € pour passer du niveau 2 au niveau 3
Ces aides sont cumulables (soit 30% de 300 000 € pour passer du niveau 0 au niveau 3).

Aide de l'ADEME : 30% du montant.

Moyens techniques :

Appui technique et de communication de la part du syndicat de traitement TRIVALIS.

Partenaires mobilisés :

Le Conseil Général de Vendée
L'ADEME
TRIVALIS
Les collectivités ayant en charge la collecte des déchets

Principaux facteurs de réussite

- Un partenariat fort entre trois structures couvrant un même territoire.

Dernière actualisation de la fiche : 11/2010

Optimisation du parc de déchèteries

Porteur de projet : [Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine](#)

ZI de Verdeil- RD 737 – 79800 SAINTE EANNE

Contact : [Géraldine GIRARD / ggirard@smc79.fr / 05 49 05 37 10](#)

Nombre d'habitants : 49 891 habitants

Nombre de déchèteries : 31 au début de l'année 2010 (plus que 10 en 2013)

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries en 2009 : 12 849 tonnes (soit 258 kg /hab)

Contexte

Le **Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine** souhaite réduire le nombre de ses déchèteries de 31 à 10 déchèteries d'ici 2013 en aménageant 7 anciens sites et en construisant 3 nouvelles déchèteries. L'organisation et les mesures de sécurité vont être revues pour optimiser l'ensemble du parc d'installations.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Les 31 déchèteries du Syndicat Mixte à la Carte sont devenues trop petites pour recevoir tous les déchets valorisables. De plus, les sites ne répondent plus aux normes de sécurité tant pour l'utilisateur que pour le personnel qui y travaille. Les élus ont donc fait le choix de restructurer le réseau de déchèteries afin qu'elles accueillent tous les déchets autorisés sur des horaires plus larges.

Un programme pluriannuel de rénovation et d'optimisation du parc de déchèteries a conduit à la fermeture de 9 sites en 2010 auxquels s'ajouteront 5 fermetures supplémentaires en janvier 2011 puis d'autres fermetures en 2012 et 2013, ainsi que 3 constructions, pour obtenir un parc de 10 sites en janvier 2013.

Résultats quantitatifs prévus :

Une économie est attendue sur les frais de transport et sur les frais de gardiennage : les titulaires partant à la retraite ne seront pas remplacés et les personnes sous contrat ne seront pas prolongées. Cependant, étant donné les investissements qui vont être engagés, l'économie ne sera visible qu'à partir de 2016.

Résultats qualitatifs prévus :

Les terrains libérés seront récupérés par les communes auxquelles ils appartiennent, démantelés ou non. Sur les neuf déchèteries fermées en 2010, huit terrains ont été récupérés par les collectivités après nettoyage (réalisé en interne pour un coût de 1600 € HT) et une collectivité demande le démantèlement des cloisons (travail en interne pour un coût estimé à 3500 € HT).

Evolutions prévues :

Une recyclerie est envisagée pour la plus grande déchèterie, de même que la mise en place d'une vidéo-surveillance et peut-être un dispositif d'accès par carte. Il est prévu de marquer la ferraille ainsi que d'installer des conteneurs maritimes pour stocker certains déchets (DEEE, lampes et néons, ..).

Mise en oeuvre

Planning :

- **2010** : fermeture de 9 sites – réhabilitation d'un site
- **2011** : fermeture de 5 sites – réhabilitation de deux sites
- **2012** : fermeture de 6 sites – réhabilitation de deux sites – construction de deux nouvelles déchèteries
- **2013** : fermeture de 2 sites – réhabilitation de deux sites – construction d'une nouvelle déchèterie

Moyens humains :

L'équipe Bâtiments et infrastructure compte 8 agents.

Moyens financiers :

Total des investissements estimés: 1 973 000 € HT, dont 166 000 € HT pour la recyclerie et 236 760 € HT pour la maîtrise d'œuvre, le contrôle Sécurité et Protection de la Santé (coordination sécurité et protection de la santé entre les différents intervenants du chantier de construction), l'étude géotechnique.

Les montants des subventions ne sont pas connus à ce jour (en cours d'instruction), un accord de principe a été passé avec l'ADEME.

Moyens techniques :

Un contrôle d'accès sera mis en place au moins sur la principale déchèterie (St Maixent).

Les usagers ont accès à toutes les déchèteries du Syndicat Mixte à la Carte.

Le syndicat mixte envisage d'ouvrir les déchèteries 6 jours sur 7 et d'accepter tous les déchets de base (ferraille, DEEE, gravats) dans toutes les déchèteries.

Les professionnels sont assujettis à la redevance spéciale.

Partenaires mobilisés :

ADEME
Conseil Général des Deux-Sèvres

Principaux facteurs de réussite

- Le programme de rénovation et d'optimisation résulte d'un an de concertation entre élus et techniciens. Le support de base est un état des lieux réalisé en interne permettant un diagnostic assez large de la situation existante.
- D'autre part, la communication a été bien coordonnée.

Dernière actualisation de la fiche : 02/2011



Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

11) Gestion des professionnels

Certaines déchèteries acceptent les dépôts des professionnels. Cependant, le gisement des particuliers a beaucoup augmenté ces dernières années, et les collectivités qui ne souhaitent pas gérer en plus les déchets des artisans peuvent créer, en partenariat avec un prestataire, des déchèteries réservées aux professionnels.

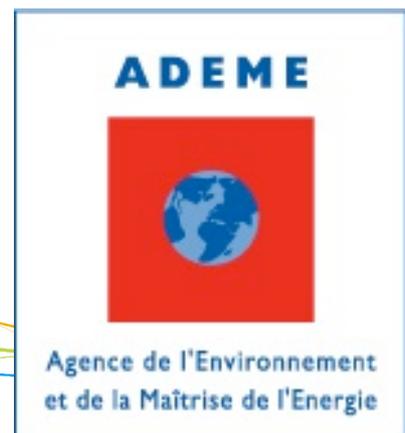
A- Déchèterie réservée aux professionnels

B- Service dédié à la collecte et au traitement des déchets des professionnels

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Déchèterie réservée aux professionnels

Porteur de projet : [Communauté d'agglomération de Nevers](#)

124, rue de Marzy – BP 41 – 58 027 NEVERS Cedex

Contact : Cécile JEAN-MARIE / cjean-marie@agglo-nevers.fr / 03 86 61 85 97

Nombre d'habitants : 70 000

Nombre de déchèteries pour les particuliers : 2

Tonnage total collecté dans l'ensemble des déchèteries pour particuliers en 2009 : 11 509 tonnes (soit 164 kg/hab)

Contexte

Les demandes des professionnels pour la gestion de leurs déchets, et le fait que les déchèteries intercommunales ne sont pas forcément adaptées à la réception de ces déchets, ont décidé la communauté d'agglomération de Nevers à rechercher une alternative pour la gestion des déchets des professionnels. La communauté d'agglomération a donc lancé un appel d'offre pour une délégation de service public de déchèterie réservée aux professionnels, à aménager sur un ancien site avec quai de transfert pour déchets municipaux. La déchèterie a ouvert en février 2010.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

La mise en place d'une déchèterie réservée aux professionnels permet de ne pas encombrer les déchèteries communales et de mieux gérer les déchets des professionnels. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h, et accueille également les professionnels venant de l'extérieur de l'agglomération.

Résultats quantitatifs obtenus :

6000 tonnes de déchets ont été collectés entre février et décembre 2010 (188 professionnels différents). La majorité des déchets apportés sont les gravats, les déchets verts et les DIB en mélange. Il n'y a pas de refus de tri puisque les déchets sont triés avant d'être dirigés vers les différentes filières.

Résultats qualitatifs obtenus :

Aucun problème de sécurité n'a été détecté depuis l'ouverture de la déchèterie.

Les professionnels sont satisfaits de ce service et ils reviennent régulièrement déposer leurs déchets. Ils apprécient le fait de déverser tous leurs déchets sans attente, par rapport à une déchèterie intercommunale.

Mise en oeuvre

Planning :

- **Novembre 2007 :**

La communauté d'agglomération de Nevers a lancé une étude de faisabilité technique et juridique suivie d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de déterminer la faisabilité de créer une déchèterie pour professionnels et afin de définir le montage financier à adopter.

- **4 septembre 2008 :**

Présentation des conclusions de l'étude de faisabilité et du choix du montage juridique aux chambres consulaires et aux syndicats de traitement des déchets de la Nièvre.

Suite aux conclusions de l'étude de faisabilité, lancement d'une consultation pour une délégation de service public.

- Convention de délégation de service public sous la forme d'une convention d'exploitation accompagnée d'un bail emphytéotique administratif signée avec ONYX (VEOLIA PROPLETE) le **24 février 2009**.

Cette convention concerne une opération globale visant la construction et la gestion d'une déchèterie pour professionnels.

La convention est conclue pour une durée de 20 ans.

- **Fin août 2009 au 9 février 2010 :**

Travaux de démolition du quai de transfert et de construction de la déchèterie pour professionnels.

- **12 février 2010 :** Inauguration de la déchèterie pour professionnels.

- **15 février 2010 :** Ouverture du site.

Moyens humains :

2 agents polyvalents effectuent l'accueil et le rechargement des déchets.

Ils n'ont pas reçu de formation spécifique par rapport aux agents des déchèteries pour particuliers excepté pour la conduite d'engins.

Moyens financiers :

Investissement total de l'ordre de 780 000 € HT.

Les professionnels paient le dépôt de leurs déchets au poids, le tarif étant variable suivant le type de déchets.

Moyens techniques :

Un badge d'accès, et la présence de ponts-bascules en entrée et après vidage, permettent la facturation soit à chaque passage soit en fin de mois.

Les déchets acceptés gratuitement sont les suivants : cartons, plastiques, ferrailles et huile de vidange.

Les déchets dont le dépôt est payant sont les déchets verts, le bois, les gravats, les DEEE, les déchets toxiques, les déchets ultimes (retriés après collecte), les pneus, le verre, l'amiante, les piles et accumulateurs, les bouteilles de gaz, les solvants, les aérosols, les lampes.

Une alarme anti-intrusion a été installée sur la déchèterie pour garantir la sécurité du gisement.

Campagne de communication : présentation auprès des syndicats de traitement autour de l'agglomération, articles dans la presse, inauguration, distribution d'un prospectus, envoi d'un mailing.

Partenaires mobilisés :

- Les Chambres consulaires.
- Les syndicats de traitement

Principaux facteurs de réussite

- Collaboration avec les chambres consulaires
- Site pratique, accessible et sécurisé : casiers amovibles, vidage au sol, horaires d'ouverture adaptés au besoin des professionnels, site adapté à la circulation des poids lourds
- Mobilisation des syndicats de traitement pour la diffusion de l'information.

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011



Déchèterie professionnelle de l'agglomération de Nevers

Service dédié à la collecte et au traitement des déchets des professionnels

Porteur de projet : [SETOM de l'Eure](#) (Syndicat mixte pour l'étude et le traitement des ordures ménagères) Lieu –dit Saint Laurent – BP 110 – 27091 EVREUX Cedex 9

Contact : MAURICE Frédéric / f.maurice@setom.fr / 02 32 23 47 47

Nombre d'habitants : 260 000

Nombre de déchèteries pour les particuliers : 12 (toutes acceptent aussi les professionnels)

Tonnage total de déchets collectés sur l'ensemble des déchèteries en 2009 : 31 184 tonnes

Tonnage de déchets des artisans (uniquement artisans commerçants) collectés sur l'ensemble des installations du SETOM, déchèteries comprises, en 2009 : 7 620 tonnes

Contexte

Afin de gérer les déchets des professionnels, qui représentent un volume annuel de déchets important, le SETOM a organisé un service dédié à la collecte et au traitement de ce type de déchets : SETOM pro. Cela a permis l'homogénéisation du réseau d'installations acceptant les professionnels. Grâce à une carte d'accès, ils peuvent déposer leurs déchets sur n'importe quel site géré par le SETOM et au même tarif.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Faciliter la gestion des déchets des professionnels et harmoniser leurs conditions d'accès aux installations de collecte.

Obtenir une rémunération pour service rendu auprès des entreprises pour éviter d'en faire supporter le coût par les contribuables.

Résultats quantitatifs obtenus :

1669 cartes d'accès avaient été établies fin 2009, **7 620 tonnes de déchets des artisans** ont été collectées **en 2009** sur toutes les installations, dont 1 400 tonnes de déchets verts, 2 908 tonnes de gravats, 2 834 tonnes de déchets encombrants.

Résultats qualitatifs obtenus :

Les déchèteries n'acceptent que des camions de taille inférieure à 3,5 tonnes, et les déchets verts en petites quantités (moins de 3 m³). Pour des tonnages supérieurs, le SETOM disposait en 2009 de deux centres de stockage de classe 3, un centre d'enfouissement de classe 2, et trois sites de transfert permettant d'accepter tous les gisements.

Mise en oeuvre

Planning :

Création du service SETOM pro en **automne 2004**, augmentation progressive du nombre de sites accueillant les professionnels : de 14 à 27.

Mise en place de la carte d'accès : sur demande auprès du SETOM et après avoir signé une charte de bonne conduite ou auprès de partenaires (CAPEB ou FFB) aux mêmes conditions. La carte est attribuée gratuitement et porte l'immatriculation du véhicule (une carte par véhicule – un numéro par entreprise). Les entreprises sont répertoriées sur un fichier comprenant toutes leurs coordonnées pour la facturation.

Moyens humains :

Personne ne travaille que pour SETOM pro, les agents des sites s'occupent à la fois des particuliers et des professionnels, tandis que des agents du siège du SETOM s'occupent de l'établissement des cartes et de la facturation.

Moyens financiers :

Il existe un tarif unique par filière pour la collecte et le traitement des déchets des professionnels dans l'ensemble des installations, à la tonne ou au volume, selon la présence d'un pont-basculé en entrée de site (sur les centres de stockage et de transfert, mais pas sur les déchèteries).

Le coût de gestion des déchets des professionnels est couvert par le tarif appliqué.

Moyens techniques :

24 sites en régie dont 12 déchèteries acceptent des déchets des professionnels.

Les déchets acceptés sont les gravats, les encombrants, les déchets verts, le bois, le carton brun, l'amiante, les peintures, les vernis et les colles.

Partenaires mobilisés :

Le SETOM s'est **associé à trois fédérations professionnelles** : la **Fédération Française du Bâtiment (FFB)**, la **Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Eure (CAPEB)**, l'**Association Régionale Environnement du BTP de Haute-Normandie (AREBTPHN)**.

3 collectivités adhérentes au SETOM proposent le service SETOM pro et complètent le dispositif mis en

place par le SETOM sur leurs propres installations : le Grand Evreux Agglomération et les Communautés de Communes rurales du sud de l'Eure et du Pays de Neubourg.

Facteurs de réussite

Sur un territoire à la fois rural et urbain, le fait d'appliquer un tarif unique sur toutes les installations acceptant les professionnels permet d'homogénéiser les flux à gérer, en ne favorisant aucun site par rapport à un autre.

Les déchèteries permettent de compléter le réseau de sites qui n'acceptent que les professionnels.

Dernière actualisation de la fiche : 12/2010



Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

12) Exemples étrangers

La Belgique et le Luxembourg, pays limitrophes de la France, n'ont pas les mêmes législations concernant les déchèteries. Cependant, il nous a semblé intéressant de vous présenter ces exemples, concernant la protection des usagers et des équipements en Wallonie, ainsi que les filières développées au Luxembourg.

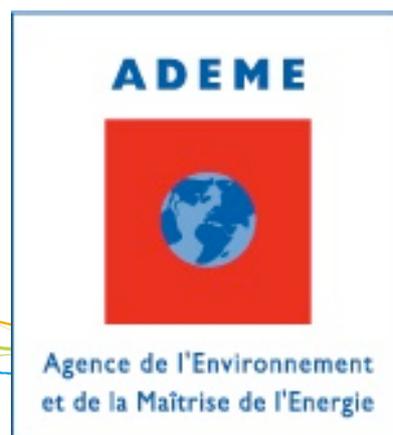
A- Exemple de déchèterie wallonne : mesures pour garantir la protection des usagers et limiter la dégradation des quais

B- Exemple de déchèterie sans quai au Luxembourg : développement du tri au maximum

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



Exemple de déchèterie wallonne : mesures pour garantir la protection des usagers et limiter la dégradation des quais

Porteur de projet : [Intercommunale du Brabant Wallon \(IBW\)](#)

10, rue de la Religion – 1400 NIVELLES – Belgique

Contact : Brigitte LORIDAN / brigitte.loridan@ibw.be / 0032-67 21 71 11

Nombre d'habitants : 320 420 (3 communes ne font pas partie du réseau IBW)

Nombre de déchèteries (appelées parcs à conteneurs) : 17

Tonnage total collecté sur l'ensemble des déchèteries en 2009 : 85 103 tonnes

Contexte

La législation wallonne (Règlement général des travailleurs) impose aux déchèteries de disposer des garde-corps de 80 à 100cm de haut devant les bennes. Sachant que ces garde-corps, en ferraille, sont volés s'ils sont mobiles, l'intercommunale du Brabant Wallon a décidé de les fixer. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour limiter la dégradation des quais lors du dépôt des conteneurs.

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Garantir la sécurité des usagers, et le bon état des équipements.

Résultats quantitatifs obtenus :

Il n'y a pas eu d'accident depuis l'installation de garde-corps.

Résultats qualitatifs obtenus :

La présence des garde-corps allonge la distance entre le quai et le conteneur pour déposer les déchets, c'est pourquoi les usagers essayaient de les enlever.

Cependant, placer les garde-corps le plus près du bord des quais entraîne des dégâts causés par les chauffeurs lors de la pose et l'enlèvement du conteneur. Si le chauffeur recule avec le camion et incline le conteneur le plus près possible du fond du quai, lorsqu'il redresse le conteneur, il cogne l'encrage du garde-corps, fait sauter le béton du quai et plie les garde-corps. Il faut au contraire incliner le conteneur, le déposer et puis le pousser sur ses rouleaux jusqu'au bout du quai.

L'installation de butoirs à la bonne hauteur a permis de limiter la dégradation des quais. Pour cela, le système de fixation des garde-corps avec un cavalier sur l'élément en L en bordure convient.

Mise en oeuvre

Planning :

- Mise en place de garde-corps sur les déchèteries : au moment de la construction de ces déchèteries, les premières déchèteries datent de **1992**.
- Ajout de quais sur les dalles pré-existantes : **2008**

Moyens humains :

Les candidats au poste d'agent d'accueil en déchèterie suivent une formation de 5 jours et un stage de 5 jours dans une déchèterie. Ils sont sélectionnés à l'issue de cette formation qui a lieu une fois par an et sont admis dans une réserve de recrutement d'environ 20 personnes.

Les agents nommés au poste suivent deux demi-jours par an de formation et apprennent en permanence sur leur lieu de travail.

Le suivi des sites est assuré par des fiches (une fiche par déchèterie) relevant chaque intervention des contremaîtres responsables des déchèteries. Ces informations sont transmises sous forme de notes de service signées par le personnel des déchèteries.

L'intercommunale du Brabant Wallon est certifiée EMAS (certification européenne Eco Management and Audit Scheme).

Moyens financiers :

Le coût d'un garde-corps est très variable selon l'entreprise sollicitée pour le mettre en place.

De même, le coût au m² des butoirs et des glissières reste très variable selon les fournisseurs. Des billes de chemin de fer en bois pourraient être utilisées pour cela mais elles sont très lourdes à manipuler lors du placement sur le quai.

Moyens techniques :

La déchèterie possède des conteneurs fermés pour les cartons (2,2m de largeur sur 6m de longueur, la hauteur et la forme du toit varient selon les fournisseurs), des bennes (de 30 à 40 m³, soit une longueur de 6 à 7 m par benne) avec quais et garde-corps pour les déchets plus lourds (déchets verts, bois, encombrants, ...) et des box-palettes (de dimensions 1,20m x 1m) pour les DEEE avec petits conteneurs fournies par Récupel (éco-organisme pour les DEEE) .

Pour les déchets verts, les **garde-corps** peuvent pivoter afin de les ouvrir, cela facilite le déversement des déchets.

Les garde-corps sont ouverts tous les soirs avant enlèvement des bennes, pour que les chauffeurs ne les cassent pas à la base.

Des **butoirs** de 12cm en plastique recyclé de section 10cm x 10cm ont été ajoutés en bord de quai pour protéger ces quais des chocs dus au dépôt des bennes.

Des **glissières** de 10cm d'épaisseur (la hauteur dépend des charnières des conteneurs) sont également prévues pour aider les chauffeurs à déposer les conteneurs en évitant au maximum les chocs contre les quais.

Les quais sont légèrement en pente afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie.

Commentaires

Les déchèteries sans quai ont tendance à disparaître en Wallonie, car elles ne sont pas pratiques pour les usagers. Les quais sont plutôt adaptés pour les déchets lourds.

Il est nécessaire de protéger les quais et les garde-corps des chocs dus à la manipulation des conteneurs car les réparations peuvent s'avérer coûteuses sur le long terme.

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011

Exemple de déchèterie sans quai au Luxembourg : développement du tri au maximum

Porteur de projet : **Oeko Center Hesperange** (la société privée CCN S.A. gère la déchèterie)
1, rue Nachtbann L-5955 ITZIG - LUXEMBOURG

Contact : Raymond FAHA / info@oekocenterhesper.lu / 00352-488-361-30

Nombre d'habitants ayant accès à la déchèterie : 15 000

Nombre de déchèteries : 1

Tonnage total collecté sur l'ensemble des déchèteries en 2009 : 3500 tonnes (soit 233 kg/hab)

Contexte

La commune d'Hesperange a choisi de déléguer la gestion de sa déchèterie à une société privée. L'objectif principal de cette déchèterie est de trier à la source les déchets selon un grand nombre de catégories différentes qui permettront un recyclage plus facile et moins coûteux. La majorité des déchets sont collectés dans un bâtiment couvert.



Collecte des déchets peu encombrants à déchèterie d'Hesperange

Objectifs recherchés / Résultats obtenus

Objectif :

Centraliser la gestion des déchets ménagers à la déchèterie et développer le tri des déchets au maximum afin de pouvoir mieux les recycler.

Résultats quantitatifs obtenus :

70 catégories différentes de déchets (30 types de déchets « classiques » et 40 types de déchets dangereux) sont collectées sur la déchèterie. Les taux de refus sont très bas, les quelques pourcents de refus autorisés dans les contrats avec les prestataires pour la reprise des déchets ne sont pas dépassés. Les habitants se rendent à la déchèterie en moyenne une fois tous les deux mois.

Résultats qualitatifs obtenus :

Quelques usagers souhaiteraient avoir des quais pour les conteneurs de collecte des déchets inertes (déchets de démolition, terre, gravats, ...) pour pouvoir décharger plus facilement ce type de déchet. Etant donné le nombre élevé de catégories différentes, les gardiens observent régulièrement des usagers qui se trompent de catégorie et doivent intervenir pour les informer.

Evolutions prévues :

Le nombre d'habitants de la commune d'Hesperange augmente en permanence, il faudra donc probablement élargir les heures d'ouverture.

Mise en oeuvre

Planning :

- Ouverture de la déchèterie : juillet **2002**
- Mise en service de la plateforme de compostage : juillet **2002**

Moyens humains :

5 agents s'occupent de la déchèterie et un autre agent de la plateforme de compostage. Le personnel a suivi une formation de base organisée par l'administration de l'environnement luxembourgeoise qui a lieu pendant une journée entière par semaine pendant une période de 6 mois. Ensuite, des formations complémentaires sont régulièrement proposées au personnel au sujet de la manipulation des déchets dangereux ou toxiques.

Moyens financiers :

La commune d'Hesperange a investi une somme globale de 4 millions d'euros pour l'ensemble de la déchèterie et la plateforme de compostage.

Les compacteurs et les conteneurs sont loués, ils sont inclus dans les frais de fonctionnement.

Le coût global de **gestion de la déchèterie** est de 400.000 € par an (soit 113 € la tonne).

Le coût de **gestion de la plateforme de compostage** est de 300.000 € par an.

Moyens techniques :

L'Oeko Center Hesper a choisi de mettre en place cette déchèterie sans quai (avec des estrades pour les catégories de déchets lourds, ferrailles, bois, encombrants) afin d'avoir plus de flexibilité pour installer de nouveaux conteneurs. La majorité des conteneurs et sacs de collecte sont situés dans un bâtiment couvert. Une plateforme de compostage a été construite sur le même site, pour valoriser directement les déchets verts sans transport.

L'accès à la déchèterie comporte un **système de contrôle par carte** magnétique, pour les usagers comme pour les entreprises.

Les **déchets des petites et moyennes entreprises** sont en fait acceptés gratuitement sur la base d'une convention, avec des volumes annuels maximum autorisés.

Des caddies permettent aux usagers de transporter plus facilement les déchets vers les conteneurs.

Les déchets (excepté le papier et le carton qui sont compactés) sont collectés non conditionnés par les différents prestataires.

Lors de la mise en service de la déchèterie, une **brochure détaillée** a été distribuée aux ménages pour leur expliquer comment trier leurs déchets. Des dépliants sont régulièrement distribués et des articles sur le fonctionnement de la déchèterie sont également publiés dans la presse pour communiquer auprès des habitants.

Partenaires mobilisés :

Administration de l'Environnement

Facteurs de réussite, commentaires

- Une bonne communication est nécessaire auprès des usagers afin qu'ils trient correctement les déchets
- Attention à ne pas mettre en place des nouvelles filières si les débouchés ne sont pas assurés.

Dernière actualisation de la fiche : 01/2011



Entrée de la déchèterie



Recyclerie dans la déchèterie



Collecte des huiles



Collecte en extérieur des déchets plus encombrants



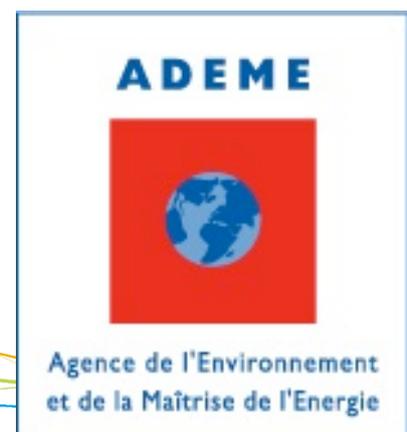
Recueil de bonnes pratiques en déchèterie

Glossaire et Annexes

En partenariat avec :

Série Technique
Ref. AMORCE DT 35
Réf. ADEME 7155

Mars 2011



GLOSSAIRE

ACMO : Assistance et Conduite en Maîtrise d’Ouvrage

APAVE : Association des Propriétaires d’Appareils à Vapeur et Electriques (organisme de contrôle destiné à assurer la sûreté des installations et le contrôle technique de construction).

CA : Communauté d’Agglomération

CC : Communauté de Communes

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

DEEE : Déchets d’Equipements Electriques et Electroniques

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DV : Déchets Verts

EMAS : certification européenne Eco Management and Audit Scheme (système de management environnemental et d’audit)

EPI : Equipement de Protection Individuelle (gants, casque, masque, ...)

GEM froid : Gros ElectroMénager froid (ex : réfrigérateur)

GEM hors froid : Gros ElectroMénager hors froid (ex : machine à laver)

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAM : Petit Appareil Ménager

PSE : Polystyrène Expansé

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des fiches

Collectivité	Dép	1	2	3	4	5	6	7
		Gestion des nouvelles filières	Fonctionnement en réseau	Sécurisation du gisement et des personnes	Gardiennage	Gestion des DV	Amélioration du taux de valorisation	Recyclerie et réemploi
SICTOM Loir et Sarthe	49	1-A						
TRIVALIS	85	1-B						
Grand Lyon	69	1-C						
Lannion-Trégor Agglomération	22	1-D						
CA de Tours	37	1-E						
SYDED du Lot	46		2-A					
SMVO	60		2-B					
SYTRAD	26		2-C					
SYMOMA Aigoual Cévennes Vidourle	30		2-D					
SMICTOM du NAR	35			3-A				
CC Val d'Amboise	37			3-B				
CA du Pays d'Aix	13			3-C				
SMICTOM d'Alsace Centrale	67			3-D				
CC Epernay Pays de Champagne	51			3-E				

Collectivité	Dép	1	2	3	4	5	6	7
		Gestion des nouvelles filières	Fonctionnement en réseau	Sécurisation du gisement et des personnes	Gardiennage	Gestion des DV	Amélioration du taux de valorisation	Recyclerie et ré-emploi
SMVO	60				4-A			
SMICTOM Sud Est Ille-et-Vilaine	35				4-B			
Grand Roanne Agglomération	42				4-C			
CA du Pays Rochefortais	17				4-D			
SYDED du Lot	46					5-A		
SYTEVOM	70					5-B		
CC Avre Luce Moreuil	80					5-C		
CC des Portes de Thiérache	2					5-D		
SEDNO	49						6-A	
Quimper Communauté	29						6-B	
SICTOM Montoire la Chartre	41						6-C	
Angers Loire Métropole	49						6-D	
Brest Métropole Océane	29							7-A
SMICTOM Pays de Fougères	35							7-B

Collectivité	Département	8	9	10	11	12
		Opérations de communication et sensibilisation	Déchèterie innovante	Optimisation générale	Gestion des professionnels	Exemples étrangers
SMICTOM Sud Est Ille-et-Vilaine	35	8-A				
SIEVD	94	8-B				
SIGIDURS	95	8-C				
SMICTOM des Châtelets	22		9-A			
CA Loire Forez	42			10-A		
Conseil Général de Vendée	85			10-B		
Syndicat mixte à la carte du Haut Val de Sèvre et sud Gâtine	79			10-C		
CA de Nevers	58				11-A	
SETOM de l'Eure	27				11-B	
Intercommunale du Brabant Wallon (Belgique)						12-A
Oeko Center Hesperange (Luxembourg)						12-B

Annexe 2 : Fiche métier du CNFPT concernant le métier de gardien de déchèterie

Téléchargeable sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr)

Correspondance avec le secteur privé (ROME)

- Catégorie professionnelle (CP)
- Domaine professionnel (DOM)
- Emploi/métier (E/M)

- CP K SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITÉ
- DOM K23 Propreté et environnement urbain
- E/M K2303 Nettoyage des espaces urbains
- E/M K2304 Revalorisation de produits industriels

METIER

Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Gardien de déchetterie • Gestionnaire de déchetterie • Ambassadeur du tri
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de nouveaux sites du tri des déchets (création d'emplois qualifiés), en lien avec la croissance de la filière déchets • Certification qualité ou environnementale • Enrichissement des fonctions de collecte, adaptation des services et des structures aux évolutions technologiques et aux nouveaux besoins des usagers : information, sécurité, hygiène, qualité, proximité
Définition	Assure les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements d'une déchetterie ou d'une plate-forme de tri. Conseille et oriente les utilisateurs
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, structure intercommunale, syndicats intercommunaux de traitement des ordures ménagères, syndicats mixtes de traitement des ordures ménagères • Généralement rattaché à la direction de l'environnement et/ou gestion des déchets, ou à la direction des services techniques
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Travaille en déchetterie, régulièrement à l'extérieur • Horaires réguliers, d'amplitude variable • Pénibilité liée à la station debout, au port de charges et aux nuisances (bruit, odeurs) • Le port d'accessoires de protection est recommandé et parfois obligatoire
Spécialisations/Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction des équipements, sur une plate-forme de compostage : contrôle et suivi des dépôts de végétaux et remise de compost
Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Placé sous la responsabilité du responsable d'une déchetterie • Large autonomie dans l'organisation du travail • Rend régulièrement compte à sa hiérarchie du déroulement de ses activités • Une mauvaise exécution du contrôle du tri peut entraîner un accroissement des coûts de traitement et une dégradation de la qualité de la valorisation des déchets
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Travaille en équipe avec les autres agents (en fonction de la taille du site) • Echanges réguliers d'informations avec le supérieur hiérarchique • Contacts directs avec les usagers et les prestataires de services
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements : matériel de nettoyage et de petit entretien (balai, pelle, tondeuse, pompe, débroussailleuse, etc.), contenants des déchets (bennes, etc.) • Données et informations : protocoles, consignes de sécurité, bordereaux de suivi, guides d'utilisation, etc.
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie : C • Filière : Technique • Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

METIER

Conditions d'accès

- Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
- Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)

ACTIVITES

Activités principales

- Réception des déchets et vérification de leur bonne affectation dans les contenants
- Gestion et suivi des rotations des bennes
- Nettoyage et entretien des équipements du site
- Gardiennage et protection du site
- Accueil, information et orientation des utilisateurs
- Tenue des documents de l'activité

Activités spécifiques

- Entretien ou réparation des différents équipements et installations du site
- Conseils aux usagers dans le cadre du tri sélectif

COMPETENCES

Savoir-faire

Savoirs

Réception des déchets et vérification de leur bonne affectation dans les contenants

- Surveiller la qualité du tri des déchets
- Veiller à la bonne affectation des déchets et corriger les erreurs éventuelles

- Différents matériaux à trier
- Identification des déchets ménagers spéciaux
- Règles de tri

Gestion et suivi des rotations des bennes

- Demander aux prestataires l'enlèvement des contenants
- Réceptionner les prestataires lors de l'enlèvement des bennes

- Prestataires de la déchetterie
- Techniques d'inventaire
- Typologie des risques
- Procédures d'habilitation des matériels
- Normes et procédures d'alerte et d'accueil

Nettoyage et entretien des équipements du site

- Vérifier le nettoyage, la désinfection, l'hygiène du site
- Utiliser les produits et matériels d'entretien et les protections requises pour la sécurité
- Gérer les stocks de matériels et produits d'entretien
- Détecter les dysfonctionnements et signaler toute non-conformité
- Détecter les anomalies des équipements et les risques d'accidents

- Protocole de nettoyage (fréquence et circuit)
- Techniques de nettoyage et de maintenance
- Différents produits d'entretien et différents matériaux
- Règles de gestion des stocks
- Fonctionnement des équipements

COMPETENCES

Savoir-faire

Savoirs

Gardiennage et protection du site

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir et fermer le site conformément au règlement intérieur • Interdire l'accès du site aux personnes non autorisées ou en dehors des horaires d'ouverture • Faire respecter les règles et consignes de sécurité • Mettre en application les procédures d'urgence | <ul style="list-style-type: none"> • Règlement intérieur et consignes du site (règles de circulation, etc.) • Procédures d'alerte et de secours • Règles de sécurité du travail et de prévention des risques |
|---|---|

Accueil, information et orientation des utilisateurs

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et guider les usagers et leur remettre éventuellement la documentation et les pièces administratives nécessaires (bons de pesée, bons de compost, guides, etc.) • Aider si nécessaire les utilisateurs à décharger | <ul style="list-style-type: none"> • Procédures d'accueil, consignes de dépôt • Gestes et postures de manutention d'objets • Principes de la communication orale |
|--|---|

Tenue des documents de l'activité

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Tenir des registres de l'activité du site (comptabilité des volumes enlevés, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Procédures d'accueil, consignes de dépôt et de retrait • Procédures d'alerte • Opérations de calcul • Outils informatiques |
|--|---|